



# RAPPORT d'ACTIVITÉ

2015

DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS



SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**  
Ile-de-France

## ÉDITORIAL

Ce rapport annuel a vocation à présenter en un seul document l'essentiel de l'activité de la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la Caisse réalisée en 2015, deuxième année du Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG). Il vous apportera des informations sur l'activité proprement dite mais aussi sur la réalisation des programmes, des priorités, des projets inscrits dans le Plan d'action 2014-2017 construit avec les administrateurs, la CNAMTS et les agents de la Direction.

Au-delà des événements dramatiques qui ont marqué Paris et sa région, les faits essentiels à retenir en 2015 pour les trois services de la DRRP sont les suivants :

- ↳ Après une année de mise en place en 2014, le Service Prévention s'est mobilisé tout au long de l'année pour déployer les 3 programmes prioritaires nationaux et les 8 programmes régionaux auprès de quelque 3100 établissements ciblés en raison de leurs risques. Les partenariats effectifs ont permis d'associer étroitement d'autres acteurs essentiels que sont les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) et l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics). Les avancées sont tout à fait encourageantes et la mobilisation des entreprises ainsi obtenue permet d'envisager des effets appréciables à plus long terme.
- ↳ Le Service Tarification s'est inscrit activement dans la mise en place du Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC), dont l'origine a été impulsée à toute la branche AT/MP par la Cour des Comptes au travers de ses rapports annuels. La rigueur du processus de tarification depuis la reconnaissance du caractère professionnel d'un sinistre par les CPAM jusqu'au recouvrement effectif des cotisations par les URSSAF est un enjeu primordial pour le juste équilibre de la branche revendiqué par les entreprises.
- ↳ Enfin, le Service Réparation, pour son unité de gestion des Allocations de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA), a travaillé étroitement avec la CARSAT Alsace Moselle pour mutualiser en Île-de-France la gestion de tous les allocataires du Grand Est constitué des régions Alsace Moselle, Nord-Est et Bourgogne Franche-Comté.

Bien entendu, la lecture et la consultation régulière de ce rapport d'activité vous permettront de mieux appréhender la place de la CRAMIF tant dans le réseau régional des acteurs au service des entreprises franciliennes en matière de gestion du risque professionnel que pour sa contribution au fonctionnement de la branche Assurance Maladie Risques Professionnels pilotée par la CNAMTS.

Je vous souhaite une bonne lecture.

F. Blanchard

L'ingénieur Conseil Régional

<b>ÉDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION</b> .....	<b>8</b>
1.1. Généralités sur la région.....	9
1.2. Nombre de sections d'établissements, de salariés et d'accidents du travail en Ile-de-France .....	13
<b>2. STRUCTURES</b> .....	<b>15</b>
<b>2.1. Direction régionale des Risques Professionnels</b> .....	<b>17</b>
2.1.1. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	18
2.1.2. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS .....	20
2.1.3. SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	22
2.1.4. SERVICES FONCTIONNELS RATTACHÉS AU DIRECTEUR ADJOINT .....	22
<b>2.2. Organigrammes budgétaires au 31 décembre 2015</b> .....	<b>23</b>
2.2.1. DIRPHASS/DRRP .....	24
2.2.2. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	25
2.2.3. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS .....	26
2.2.4. SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	27
<b>3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b> .....	<b>28</b>
<b>3.1. Plan d'actions du Service</b> .....	<b>29</b>
<b>3.2. Activité globale</b> .....	<b>32</b>
3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ .....	33
3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES .....	33
3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES .....	35
3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE .....	36
<b>3.3. Actions nationales</b> .....	<b>37</b>
3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX.....	38
3.3.2. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES NATIONALES .....	41
<b>3.4. Actions régionales</b> .....	<b>44</b>
3.4.1. PROGRAMMES RÉGIONAUX.....	45
3.4.2. AUTRES PROGRAMMES RÉGIONAUX .....	47
3.4.3. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES RÉGIONALES .....	49
<b>3.5. CPOM avec les SiST et la DIRECCTE</b> .....	<b>52</b>
<b>3.6. Incitations financières</b> .....	<b>55</b>
3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES .....	56
3.6.2. CONTRATS DE PRÉVENTION ET AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES.....	58
<b>3.7. Contribution aux travaux du réseau national</b> .....	<b>60</b>
3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL .....	61
3.7.2. NORMALISATION.....	61
3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR) .....	62
3.7.4. PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP) .....	62
3.7.5. AT COMPLEXES.....	62
<b>3.8. Travaux avec les partenaires sociaux</b> .....	<b>63</b>
3.8.1. CRAT/MP .....	64
3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT .....	64
<b>3.9. Partenariat</b> .....	<b>66</b>
3.9.1. DIRECCTE.....	67
3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE .....	67
3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE.....	68
3.9.4. ARS.....	69
3.9.5. OPPBTP.....	69
3.9.6. RSI .....	69
3.9.7. ARACT.....	70
3.9.8. AUTRES PARTENARIATS.....	70
<b>3.10. Activités des pôles techniques</b> .....	<b>71</b>
3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT) .....	72
3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCB).....	75
3.10.3. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP) .....	80
3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO).....	81
3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET INFORMATION (PPI) .....	82
3.10.6. INGÉNIERIE ET DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION À LA PRÉVENTION (IDFP) .....	83

<b>3.11. Formation</b> .....	<b>84</b>
3.11.1. INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION.....	85
3.11.2. HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES.....	86
3.11.3. FORMATIONS DISPENSÉES.....	87
3.11.4. PARTENARIATS DE FORMATION.....	89
<b>3.12. Information</b> .....	<b>91</b>
3.12.1. DIFFUSION D'INFORMATIONS.....	92
3.12.2. SITE INTERNET.....	92
<b>3.13. Communication</b> .....	<b>93</b>
3.13.1. SALONS PROFESSIONNELS.....	94
3.13.2. MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS DÉBATS.....	94
3.13.3. MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES.....	95
3.13.4. RETOMBÉES DE PRESSE.....	95
3.13.5. RÉCOMPENSES.....	95
3.13.6. TROPHÉES CRAMIF.....	96
<b>3.14. Actions Internationales</b> .....	<b>97</b>
3.14.1. COMITÉ AISS CONSTRUCTION.....	98
3.14.2. AISS TRANSPORT.....	98
3.14.3. AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES.....	98
<b>4. ACTIVITÉ DU SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b> .....	<b>99</b>
4.1. Fichier employeur.....	100
4.2. Tarification.....	100
4.3. Inspection.....	101
4.4. Gestion des recours gracieux et contentieux.....	102
4.5. Contrôle interne – Maîtrise des risques.....	102
4.6. Contribution aux travaux du réseau national.....	102
4.7. Partenariats.....	103
4.8. Information et Communication.....	103
<b>5. ACTIVITÉ DU SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b> .....	<b>104</b>
5.1. Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA).....	105
5.2. Fautes inexcusables, registre des AT bénins, aide à la reconnaissance des maladies professionnelles, commission pluridisciplinaire pénibilité.....	106
5.3. Information et Communication.....	107
<b>6. RÉSULTATS DU CPG</b> .....	<b>108</b>
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>110</b>
7.1. Actions PRST 2.....	111
7.2. Information.....	115

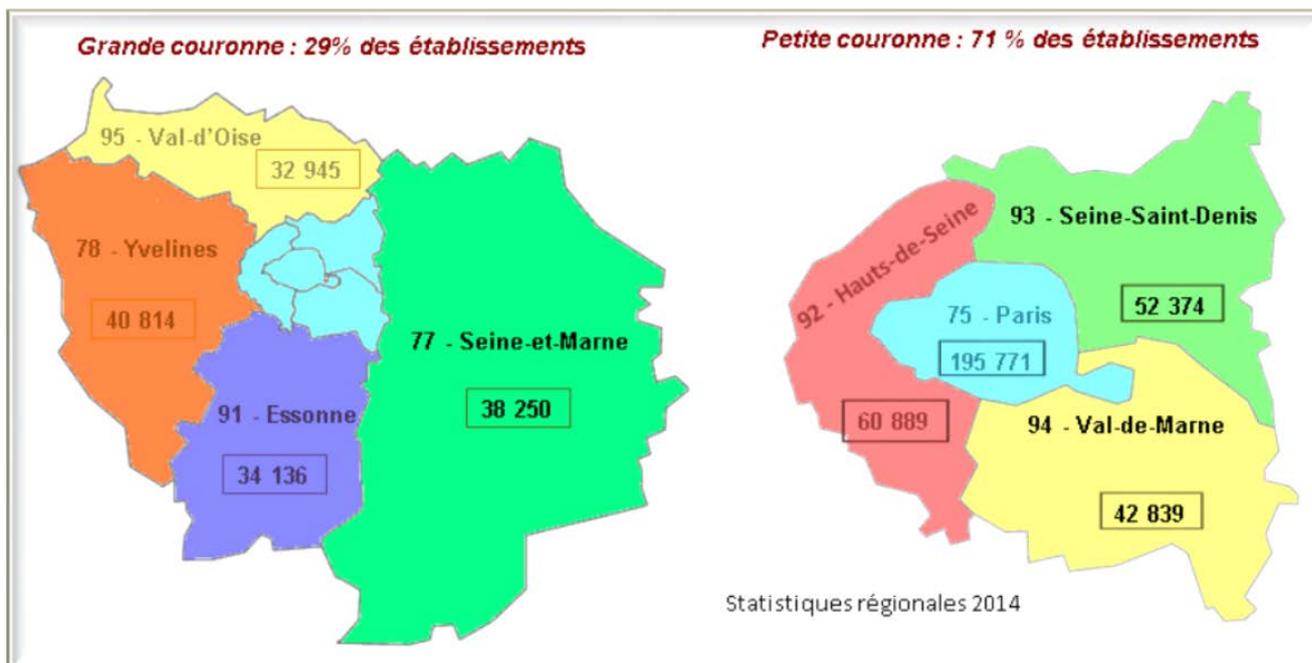
## GLOSSAIRE

<b>ADP</b>	Aéroport De Paris
<b>AFS</b>	Aide Financière Simplifiée
<b>AGAPrev</b>	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
<b>AGEFIPH</b>	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
<b>AISS</b>	Association Internationale de Sécurité Sociale
<b>ANSES</b>	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
<b>AP-HP</b>	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
<b>ARACT</b>	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>AT</b>	Accident du Travail
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CACES®</b>	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
<b>CARSAT</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
<b>CASSIOPEE</b>	Système de requêtage
<b>CCPP</b>	Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle
<b>CGSS</b>	Caisse Générale de Sécurité Sociale
<b>CHS-CT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CMP</b>	Centre de Mesures et contrôles Physiques
<b>CMR</b>	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
<b>CNAMTS</b>	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
<b>CNAV</b>	Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse
<b>COG</b>	Convention d'Objectif et de Gestion
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPG</b>	Contrat Pluriannuel de Gestion
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CPPT</b>	Commission Paritaire Permanente de Tarification
<b>CPS</b>	Certificat de Premier Secours
<b>CRAMIF</b>	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
<b>CrAT/MP</b>	Commission régionale des AT/MP
<b>CRPRP</b>	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels
<b>CRRMP</b>	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
<b>CSPS</b>	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
<b>CTN</b>	Comité Technique National
<b>CTP</b>	Commission Temporaire de Prévention
<b>CTR</b>	Comité Technique Régional
<b>DAT</b>	Déclaration d'Accident du Travail
<b>DDPIE</b>	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
<b>DIRPHASS</b>	Direction du Risque Professionnel, du Handicap et de l'Action Sanitaire et Sociale
<b>DMP</b>	Déclaration de Maladie Professionnelle
<b>DPP</b>	Direction Pilotage et Prospective
<b>DRSM</b>	Direction Régionale du Service Médical
<b>DRRP</b>	Direction Régionale des Risques Professionnels
<b>DSE</b>	Direction des Services Extérieurs
<b>DSN</b>	Déclaration Sociale Nominative
<b>DST</b>	Direction des Services Techniques

<b>EPI</b>	Équipement de Protection Individuelle
<b>EPICEA</b>	Base de données nationales des enquêtes AT mortels
<b>EUROGIP</b>	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
<b>EvRP</b>	Évaluation des Risques Professionnels
<b>FI</b>	Faute inexcusable
<b>FRTTP</b>	Fédération régionale des Travaux Publics
<b>GDR</b>	Gestion Du Risque
<b>HAS</b>	Haute Autorité de Santé
<b>ICR</b>	Ingénieur Conseil Régional
<b>IDFP</b>	Ingénierie et Déploiement de la Formation à la Prévention
<b>IF</b>	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
<b>IIMTPIF</b>	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
<b>IJ</b>	Indemnités Journalières
<b>INCA</b>	Institut National du CANCER
<b>INRS</b>	Institut National de Recherche et de Sécurité
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>LBC</b>	Laboratoire des Bio Contaminants
<b>LTX</b>	Laboratoire de Toxicologie industrielle
<b>METAH</b>	Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur
<b>MOA</b>	Maître d'Ouvrage
<b>MOE</b>	Maître d'Œuvre
<b>MP</b>	Maladie Professionnelle
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>OPCA</b>	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
<b>OPPBTP</b>	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>PAR</b>	Programme d'Actions Régional
<b>PCSAC</b>	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
<b>PDP</b>	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
<b>PRAP</b>	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
<b>PRST</b>	Plan Régional Santé au Travail
<b>RDAT</b>	Registre de Déclarations des Accidents du Travail bénins
<b>RPS</b>	Risques PsychoSociaux
<b>RSI</b>	Régime Social des Indépendants
<b>RTS</b>	Réunion Technique de Service
<b>SCAAP</b>	Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation
<b>SCALP</b>	Sécurisation des Circulations, Accès et Livraisons à Pied d'œuvre
<b>SGE-TA/PR</b>	Système national de Gestion des Entreprises – TARification/PRévention
<b>SIP</b>	Système d'Information et Pilotage
<b>SST</b>	Sauvetage Secourisme du Travail
<b>SiST</b>	Service interentreprises de Santé au Travail
<b>TMS</b>	Trouble Musculo-Squelettique
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>URSSAF</b>	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

## **1.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION**



## Territoire (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km<sup>2</sup> (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 281 communes.

## Population (source INSEE)

Au 1er janvier 2014, l'Île-de-France comptait environ 12 000 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2006, année de référence de la première diffusion des chiffres des populations légaux selon la nouvelle méthode de recensement, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 411 000 habitants, soit 0,5 % en moyenne chaque année,

La région concentre donc près de 19 % de la population française métropolitaine et 2 % de celle de l'Union européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale, 55 % de la population francilienne a moins de 40 ans (49 % en province) alors que les 60 ans et plus ne représentent que 19 % (25 % en province).

## Économie (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31 % de la richesse nationale et près de 4 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie.

Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 33% des cadres français. L'Île-de-France rassemble 22 % des universités françaises et près de 25% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et des écoles de commerce, gestion et comptabilité.

Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe.

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, restent très attractifs pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 67,5 millions de nuitées en 2013, dont 57% concernent les étrangers. En outre, avec plus de 600 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre d'exposants accueillis et au deuxième, derrière Milan, pour le nombre de visiteurs sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Le tourisme d'affaire a d'ailleurs représenté 56.9 % des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2013.

## Emploi (source INSEE)

Au 1er janvier 2015, l'Île-de-France comptait plus de 6,1 millions d'actifs, dont 5,7 ayant un emploi. 79 % des hommes et 73 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 20 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2012 :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
<b>Salariés</b>	1	Cadres et professions intellectuelles	29,2	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes, Artistes...
	2	Employés	26,9	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	14	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	24,5	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé...
<b>Non-salariés</b>	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	5,2	
	6	Agriculteurs	0,2	

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (29,2 % contre 14,1 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

Île-de-France / France	EFFECTIF en %				
	1999	2003	2007	2011	2015
<b>Industrie</b>	16,90	13,80	15,20	14,32	14,34
<b>Construction BTP</b>	22,00	16,30	17,50	18,22	20,31
<b>Tertiaire</b>	30,00	23,40	28,20	30,48	31,24

## **Budget (source Conseil Régional d'Île-de-France)**

En 2015, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 4,95 milliards d'euros dont 2,32 en fonctionnement et 2,34 en investissement.

## **Logements**

### *Source Insee*

En 2012, le parc total de la région comptait 5,5 millions de logements, soit 16,6 % du parc métropolitain, dont 81 % de résidences principales.

En 2015, 61 300 logements ont été commencés, soit + 8,5 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 17,51 % de l'ensemble des logements commencés en France

### *Source Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)*

En 2015, 66 761 nouveaux logements ont été autorisés, soit + 6,35 % par rapport à l'année précédente et la construction de 58 714 logements a été commencée, soit 4,4 % par rapport à l'année précédente.

## **1.2. NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, DE SALARIÉS ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN ILE-DE-FRANCE**

## Répartition par CTN /CTR

CTR	CTN		Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1	A	Métallurgie	12 990	252 887	5 299
2	B	Bâtiment Travaux Publics	62 054	312 195	13 485
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	70 253	678 781	21 237
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	975	46 722	816
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	6 841	46 102	1 566
5	D	Services, commerces et alimentation	67 265	489 907	20 820
	G	Commerces non alimentaires	130 639	690 755	12 840
6	H	Activités de services I	85 482	1 392 919	9 493
	I	Activités de services II et travail temporaire	61 520	702 461	23 456
<b>Total</b>			<b>498 019</b>	<b>4 612 729</b>	<b>109 012</b>

Chiffres issus des statistiques régionales – extraction en juin 2015 – présentées aux CTR en novembre 2015

## Répartition par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1 à 19	405 404	1 371 158	28 763
20 à 49	19 940	610 926	19 933
50 à 199	10 537	987 312	29 270
200 à 299	1 275	308 875	7 744
300 à 1499	1 695	951 379	17 349
1500 et plus	133	383 079	5 448
indéfini ou non précisé	59 035	0	505
<b>Total</b>	<b>498 019</b>	<b>4 612 729</b>	<b>109 012</b>

Chiffres issus des statistiques régionales – extraction en juin 2015 – présentées aux CTR en novembre 2015

## 2. STRUCTURES

**DIRECTION REGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS au 31/12/2015**  
**François BLANCHARD**

**PREVENTION**  
**François BLANCHARD**

Communication

Direction des Services Extérieurs  
**Vincent BRIOTET**

8 Antennes

Direction des Services Techniques  
**Francois BLANCHARD**

Formation, Information, Prévention  
des Pathologies Professionnelles  
Risques Physiques, Organisationnels,  
Psychosociaux et le BTP

Direction Pilotage et Prospective  
**Élisabeth MIARD**

Système Information Pilotage

Direction du Développement des  
Partenariats Internes et Externes  
**Francis LEMIRE**

**TARIFICATION**  
**Sabine DE BROCHE**

Services Techniques  
Service Inspection  
SCAAP

**REPARATION**  
**Dominique CLOCHON**

Allocation Amiante  
FI – RDAT  
CPAM – CRRMP  
Retraite Pénibilité

## **2.1. DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP - Prévention, Tarification, Réparation) placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional est intégrée à la DIRPHASS.

## 2.1.1. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### 2.1.1.1. Direction du Service Prévention

L'activité communication pour la prévention est rattachée directement à l'ICR.

#### **Attributions :**

- ↪ promouvoir et coordonner en relation avec le département Communication de la CRAMIF, la politique de communication externe du Service,
- ↪ organiser des manifestations et des réunions-débats,
- ↪ planifier la participation du Service aux salons professionnels et en assurer la logistique (stand, conférences...).

### 2.1.1.2. Direction des Services Extérieurs (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

#### **Attributions :**

- ↪ développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- ↪ aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- ↪ utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux, les CPPT, les Comités Techniques Régionaux (CTR), la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et le Conseil d'Administration (CA) : minoration de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- ↪ octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des Aides Financières Simplifiées (AFS),

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

### 2.1.1.3. Direction des Services Techniques (DST)

Dans le cadre du processus Prévention, la DST a plus particulièrement en charge les composantes « Contribuer à la capitalisation, la réflexion et l'ingénierie de prévention » et « Agir pour déployer la prévention ».

Pour ce faire, elle coordonne au travers des deux services FIPPP et POPB l'action des 6 pôles de compétence qui lui sont rattachés, ainsi que celle de 2 médecins conseillers médicaux qui interviennent de manière transversale pour l'ensemble de la DRRP.

Chacun des pôles s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

## **Risques Physiques, Organisationnels, PsychoSociaux et le BTP (POPB)**

### **Pôle Risques Physiques & Technologiques (RPT)**

- ↪ Équipements de travail & Risque Routier,
- ↪ Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA,
- ↪ Normalisation – Eurogip,
- ↪ Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP).

## **Pôle Risques Organisationnels (RO)**

- ↪ Organisation du travail & Conception des Lieux et Situations de Travail,
- ↪ Risques Psychosociaux,
- ↪ Risques TMS – Ergonomie,
- ↪ Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP),
- ↪ Logistique - Grande Distribution – Magasins de bricolage et d'ameublement.

## **Pôle Bâtiment & Travaux Publics (BTP)**

- ↪ Bâtiment & Travaux Publics,
- ↪ Comité AISS Construction.

## **Formation, Information, Prévention des Pathologies Professionnelles (FIPPP)**

### **Pôle Ingénierie & Déploiement de la Formation (IDFP)**

- ↪ Ingénierie de formation à la prévention,
- ↪ Formations inter et intra entreprises,
- ↪ Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- ↪ Partenariats pour la formation à la prévention.

### **Pôle Pathologies Professionnelles & Information (PPI)**

- ↪ Relations administratives avec les Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle,
- ↪ Appui technique sur les dossiers de reconnaissance de Maladies Professionnelles (dossiers CPAM et CRRMP) et sur les dossiers présentés en Commission pluridisciplinaire de pénibilité gérés par le Service Réparation,
- ↪ Magasin rassemblant brochures et affiches relatives à la prévention des risques professionnels,
- ↪ Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...),
- ↪ Réponse aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques,
- ↪ Veille technique, juridique et réglementaire.

### **Pôle Risques Chimiques & Biologiques (RCB)**

- ↪ Prestations de conseil en prévention des risques chimiques et biologiques,
- ↪ Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX),
- ↪ Laboratoire des BioContaminants (LBC).

La DST a aussi en charge l'animation des CTR, la production des statistiques régionales (avec l'appui technique de la DPP) et l'organisation des trophées CRAMIF.

#### **2.1.1.4. Direction Développement des Partenariats Internes et Externes (DDPIE)**

La DDPIE est chargée du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention.

##### **Attributions :**

- ↪ accompagner la réforme de la médecine du travail par la contractualisation de relation avec les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- ↪ optimiser les relations entre la CRAMIF, la DRSMIF et les 8 CPAM d'Île-de-France dans le cadre de la Gestion Du Risque professionnel (GDR – Risques Pro ou GDR Entreprises),
- ↪ rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : RSI, DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France,
- ↪ favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- ↪ animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM.

### **2.1.1.5. Direction Pilotage et Prospective (DPP)**

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

#### **Attributions :**

- ↔ apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- ↔ élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- ↔ réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP et contribuer au rapport d'activité de la CRAMIF,
- ↔ produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- ↔ répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,
- ↔ assurer la maîtrise des risques en déclinant le Plan Maîtrise Socle (PMS) au travers du Plan de Maîtrise Local (PML) du processus Prévention,
- ↔ mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie en remplacement de la norme ISO 9001,

L'unité Système d'Information et Prospective (SIP) est rattachée à la DPP depuis février 2015.

#### **Attributions :**

- ↔ assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- ↔ assurer la maintenance matérielle et gérer le parc micro-informatique,
- ↔ participer à la gestion des sites Intranet/Internet,
- ↔ développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF,
- ↔ administrer localement l'Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention (AGAPrev),
- ↔ participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance d'AGAPrev.

## **2.1.2. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

### **2.1.2.1. Services Techniques**

#### **Attributions :**

- ↔ créer et gérer les comptes tarification,
- ↔ gérer les comptes employeurs et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- ↔ traiter les affaires contentieuses.

### **2.1.2.2. Service Inspection**

#### **Attributions :**

- ↔ effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux bureau...),
- ↔ assurer une mission de conseil auprès des entreprises.

### 2.1.2.3. Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation (SCAAP)

#### Secrétariat Technique

##### Attributions :

- ↪ assurer l'interface entre le Service Tarification des Risques Professionnels, le Service Informatique de la CRAMIF et les prestataires externes (Centre National de Production Informatique, Centre National d'Éditique),
- ↪ valider les nouvelles versions du système SGE-TA/PR, élaborer des procédures, recommandations, instructions et intervenir dans les formations de techniciens de tarification,
- ↪ participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance de SGE-TA/PR et du système de requêtage CASSIOPEE,
- ↪ réaliser des requêtes ponctuelles ou périodiques dans le cadre de l'amélioration continue.

#### Unité Prospective Système d'Information (UPSI)

##### Attributions :

- ↪ développer des applicatifs pour le compte du Service Tarification ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques.

#### Unité Contrôle et Amélioration de la Qualité (UCAQ)

##### Attributions :

- ↪ suivre et mettre à jour les procédures qualité,
- ↪ gérer l'écoute client (enquêtes de satisfaction, analyse des courriers, services en ligne...),
- ↪ gérer les supports d'enregistrement,
- ↪ rédiger des modes opératoires,
- ↪ assurer le suivi des conventions avec les partenaires internes et externes,
- ↪ assurer le contrôle a posteriori de l'activité des unités techniques,
- ↪ assurer sous délégation de l'Agent Comptable la mise en œuvre du Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC) pour une période transitoire de septembre 2015 à juin 2016.

#### Unité Logistique

##### Attributions :

- ↪ recevoir, identifier, ventiler et transmettre le courrier, les DAT, les liasses par unité,
- ↪ trier, classer et archiver les documents.

#### Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle (UPCP)

##### Attributions :

- ↪ mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- ↪ réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- ↪ gérer la documentation et suivre la réglementation.

### 2.1.3. SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce service regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des Risques Professionnels et comme client **l'assuré social**.

#### 2.1.3.1. Groupe Allocation Amiante

##### Attributions :

- ↪ instruire les demandes d'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante,
- ↪ assurer le paiement de l'allocation aux bénéficiaires,
- ↪ fournir des informations et des renseignements sur l'allocation aux assurés,
- ↪ gérer les réclamations,
- ↪ prévenir et détecter les fraudes.

#### 2.1.3.2. Groupe FI – RDAT – CPAM – CRRMP - Pénibilité

##### Attributions :

- ↪ transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- ↪ délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins, conformément au Décret 85-1133 du 22 octobre 1985 codifié par les articles D 441-1 à D 441-4 du Code de la Sécurité Sociale.
- ↪ répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'Article R 441-12 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), en application de l'Article L 461-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV).

### 2.1.4. SERVICES FONCTIONNELS RATTACHÉS AU DIRECTEUR ADJOINT

#### 2.1.4.1. Groupe logistique (LOG)

##### Attributions :

- ↪ traiter le courrier (arrivée/départ), gérer le patrimoine et les locaux, gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

#### 2.1.4.2. Groupe Personnel Formation (GPF)

##### Attributions :

- ↪ recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- ↪ préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- ↪ préparer les dossiers de la Commission Régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- ↪ assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

#### 2.1.4.3. Contentieux CNITAAT

Le contentieux CNITAAT est intégré au Département des Affaires Juridiques rattaché à la DIRPHASS.

##### Attributions :

- ↪ rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- ↪ assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.

## **2.2. ORGANIGRAMMES BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015**

## 2.2.1. DIRPHASS/DRRP

FONCTIONS	DIRPHASS									
	Direction	Groupe Logistique	Groupe Personnel Formation	DAJ	DRRP				TOTAL	
					Direction	Prévention	Tarification	Réparation		
<b>DIRECTEUR ADJOINT</b>	1									
<b>SOUS-DIRECTEUR</b>						1			1	
<b>INGENIEURS CONSEILS ET MEDECINS SPECIALISTES</b>										
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL					1				57	
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL ADJOINT						3				
MEDECIN SPECIALISTE RESP. SERVICE 11E						2				
INGENIEUR CONSEIL RESPONS. SERVICE					1	26				
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10B						13				
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10A						11				
<b>CONTROLEURS DE SECURITE</b>										
NIVEAU 8							30		98	
NIVEAU 7							68			
<b>CADRES</b>										
NIVEAU 9							3		100	
NIVEAU 8							1			
NIVEAU 7							7	3		
NIVEAU 6						2	9	11		
NIVEAU 5							27	32		
Correspondant Syst. Inf. Dév III								1	2	
Technicien Système d'Information IIB								1		
NIVEAU 4							37	88	163	
NIVEAU 3							8	30		
	4				4		2			
		13				2				
						4	245	167	5	421



## 2.2.3. SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FONCTIONS	SOUS-DIRECTION	SCE COM ET APPUI A L'AMELIORATION DE LA PRESTATION					SERVICE INSPECTION			SERVICES TECHNIQUES						TOTAL	TOTAL				
		Responsable	Secrétariat Technique	U.P.S.I.	U.C.A.Q.	Unité Logistique	U.P.C.P.	Assistant Technique	Inspecteurs N6	Inspecteurs N5	STA			STB							
											Responsable	Responsable Adjoint	Assistant Technique	Unités Techniques	Responsable			Responsable Adjoint	Assistant Technique	Unités Techniques	
<b>SOUS-DIRECTEUR</b>		1															1				
CADRES	NIVEAU 8	1																1			
	NIVEAU 7			1						1		1						3	48		
	NIVEAU 6					1	1	1			4		2			2		11			
	NIVEAU 5	1		2	1	1	1	3		1		3		1	9		1	8	32		
	Correspondant Syst. Inf. Dév III						1												1	1	
NIVEAU 4	1					1	5	1					39				41	88			
NIVEAU 3								5					13				12	30			
		4	1	2	4	7	7	4		1	4	3	1	2	1	61	1	2	1	61	167
		4	25					8			65			65			167	167			

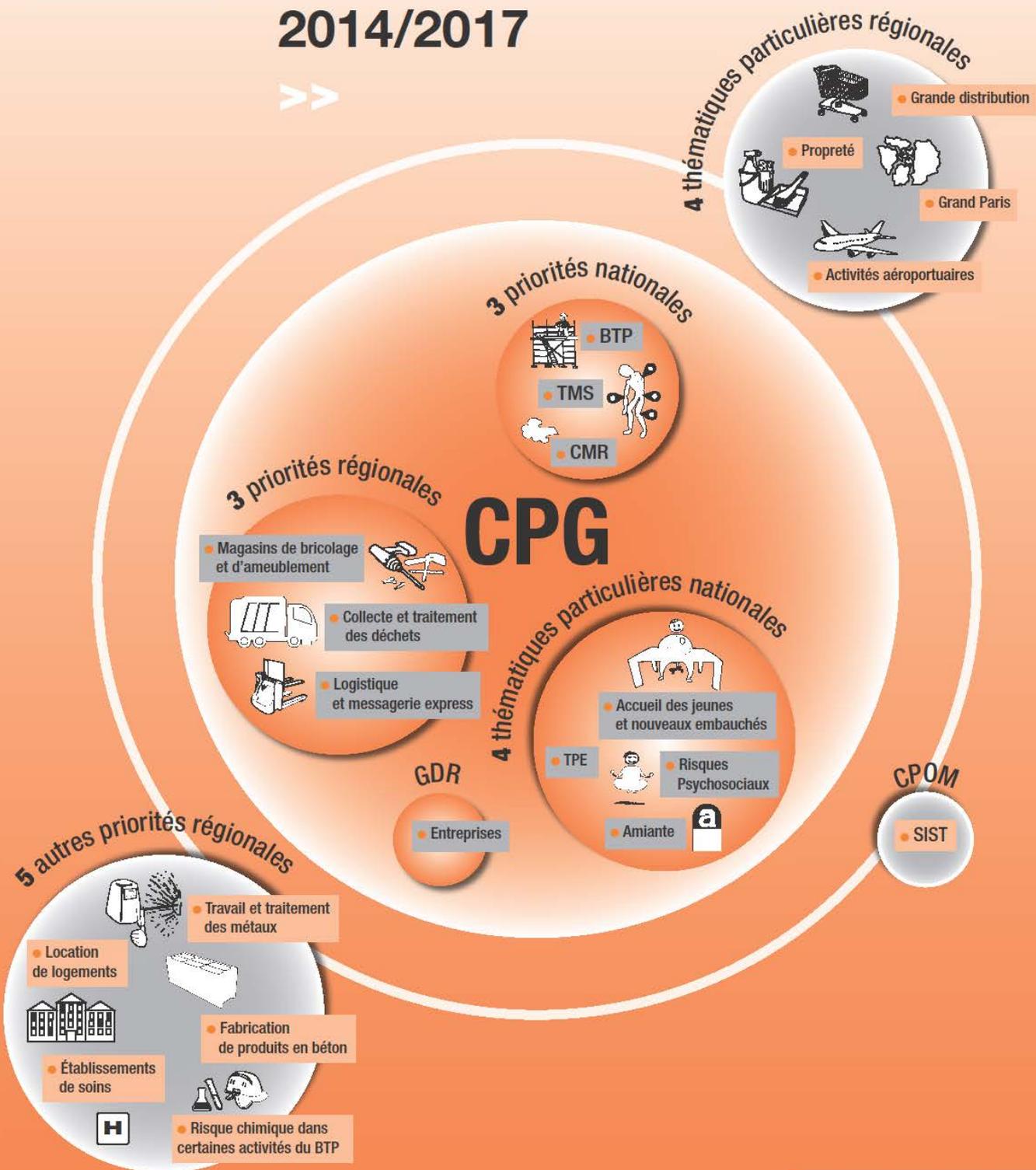
## 2.2.4. SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FONCTIONS		DIRECTION REPARATION	ALLOCATION AMIANTE	FI - RDAT - CPAM - CRRMP - PENIBILITE	TOTAL P A T	TOTAL G A M	TOTAL
<b>CADRES</b>		<pre> graph TD     A[1] --- B[2]     A --- C[4]     B --- D[4]     C --- E[1]                     </pre>					7
NIVEAU 7							
NIVEAU 5							
NIVEAU 4							
NIVEAU 3							
		GAM			dont 1 GAM		
		1		6		5	12

### **3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

### **3.1. PLAN D' ACTIONS DU SERVICE**

# PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION 2014/2017



Le plan d'actions du Service Prévention couvre la période 2014-2017 ; il est structuré en deux parties : un volet national et un volet régional.

Son volet national s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) signée le 30 décembre 2013 entre la CNAMTS et l'État pour la période 2014-2017. Le Contrat Pluriannuel de Gestion AT/MP (CPG), signé le 22 mai 2014 entre la CNAMTS et la CRAMIF, décline de manière opérationnelle cette COG 2014-2017.

Il comprend 3 programmes nationaux :

- ↪ la prévention des Troubles MusculoSquelettiques (TMS),
- ↪ la prévention des chutes dans le BTP,
- ↪ la prévention des expositions à des agents Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR),

et 4 thématiques particulières nationales :

- ↪ jeunes et nouveaux embauchés,
- ↪ Très Petites Entreprises (TPE),
- ↪ amiante,
- ↪ Risques PsychoSociaux (RPS).

Le volet régional du plan d'actions propose en complément 8 priorités :

- ↪ logistique et messagerie express,
- ↪ collecte et traitement des déchets,
- ↪ magasins de bricolage et magasins d'ameublement,
- ↪ travail des métaux et traitement de surface,
- ↪ risques chimiques dans certaines activités du BTP,
- ↪ fabrication de produits en béton,
- ↪ location de logements,
- ↪ établissements de soins,

ainsi que 4 thématiques particulières régionales liées notamment au tissu économique de la région :

- ↪ la Grande Distribution,
- ↪ la Propreté,
- ↪ le Grand Paris,
- ↪ les Activités aéroportuaires.

A ces programmes viennent s'ajouter des actions spécifiques en direction des Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) ou relatives à la Gestion Du Risque (GDR) professionnel, aux incitations financières et aux actions de formation à la prévention.

L'ensemble de ces programmes et thématiques constituent le plan d'actions du Service Prévention pour la période 2014-2017.

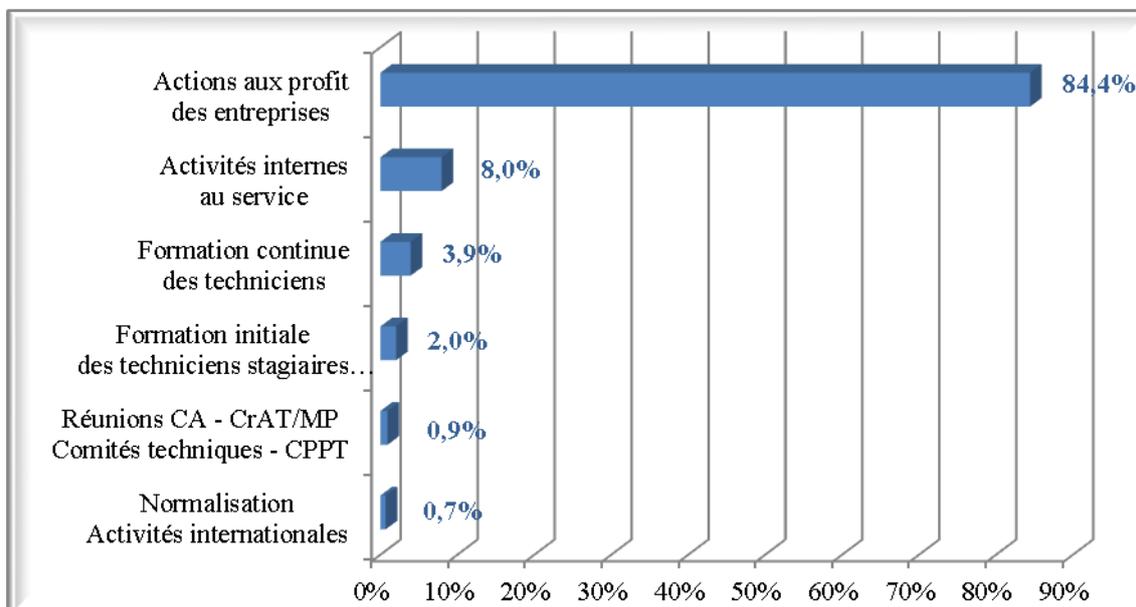
## **3.2. ACTIVITÉ GLOBALE**

### 3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

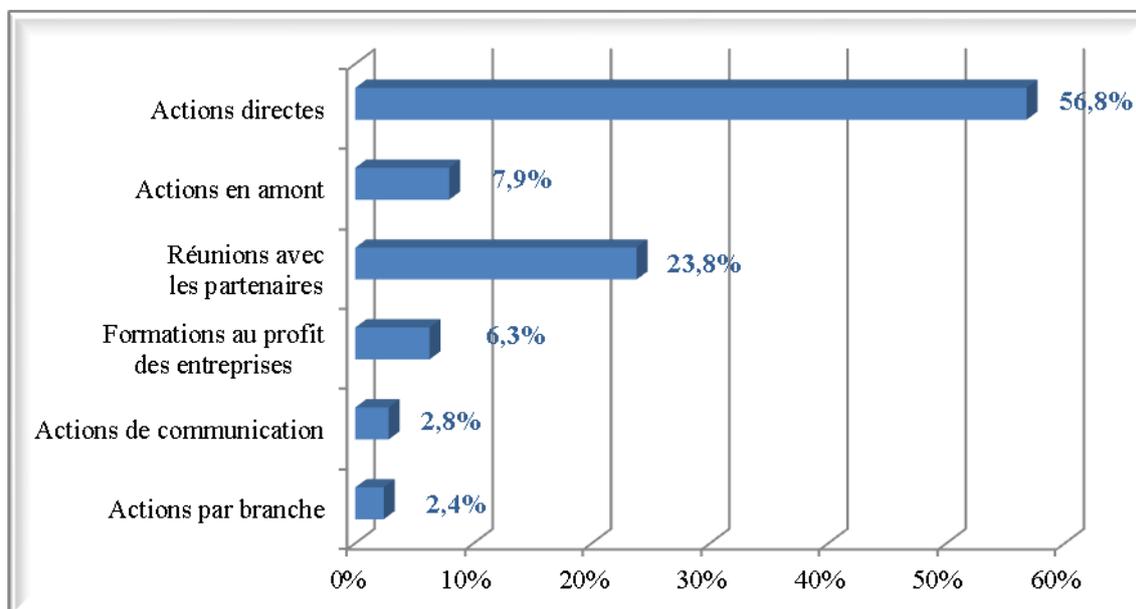
Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologue du travail).

En 2015, l'activité du Service Prévention a représenté 29 468 jours dont la répartition en pourcentage se retrouve ci-dessous :



### 3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES

Les actions au profit des entreprises (répartition des 84,4 %) se décomposent de la manière suivante :



## Thèmes nationaux

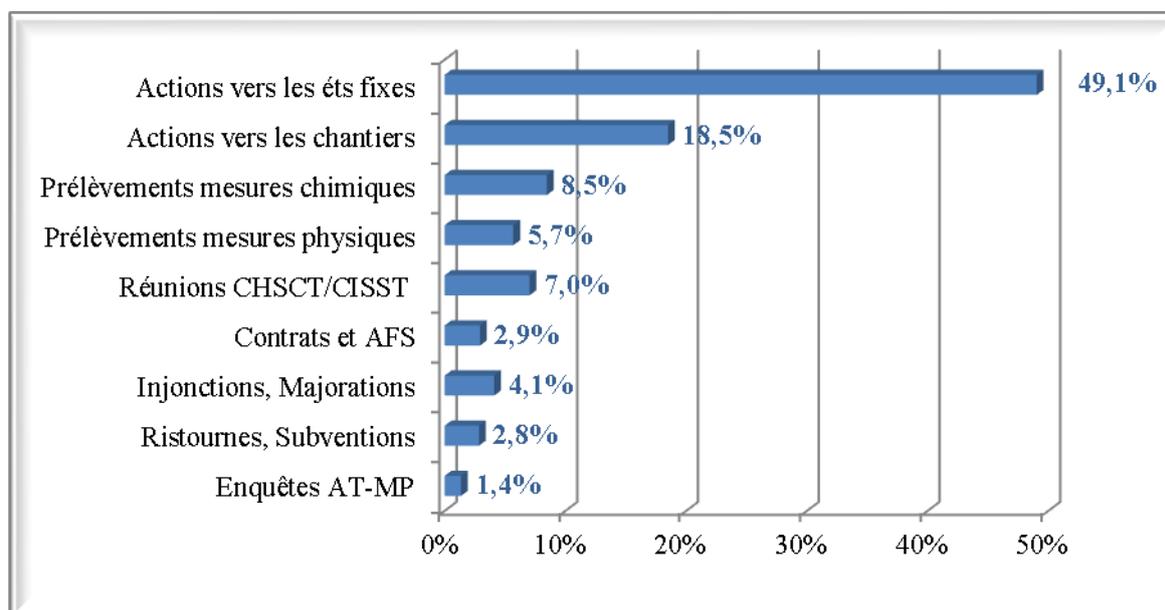
Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
TMS Pros	5 280	2 350
Chutes dans le BTP	6 313	1 928
CMR	4 429	1 957
Gestion du risque (GDR) entreprises	67	33
Jeunes et nouveaux embauchés	153	86
Action vers les TPE	416	291
Amiante	1 107	507
Risques psychosociaux	742	423
Partenariat avec les SiST (CPOM)	443	261
<b>Total</b>	<b>18 950</b>	<b>7 836</b>

## Thèmes régionaux

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
Logistique et messagerie express	808	427
Magasins de bricolage et d'ameublement	561	319
Collecte et traitement des déchets	454	249
Travail des métaux et traitement de surface	485	264
Risque chimique BTP	385	207
Fabrication de produits en béton	313	145
Location de logements	934	402
Établissements de soins	193	111
Grande distribution	582	354
Propreté	184	102
Activités aéroportuaires	438	225
Grand Paris	1 323	549
<b>Total</b>	<b>6 660</b>	<b>3 354</b>

### 3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Les actions directes en entreprises (répartition des 56,8 %) se décomposent de la manière suivante :



#### Répartition des actions directes en entreprises par CTN

CTR	CTN	Proportion d'ÉTABLISSEMENTS visités dans chaque CTN	Proportion de SALARIES de ces établissements / effectif de chaque CTN	Proportion des AT/MP survenus dans ces établissements / nombre d'AT/MP de chaque CTN
1	A	6,49%	47,66%	35,83%
2	B	3,59%	22,07%	27,96%
3	C	1,41%	25,10%	48,81%
4	E	13,74%	50,16%	59,43%
	F	9,62%	37,58%	58,04%
5	D	1,72%	24,97%	37,28%
	G	0,87%	18,45%	33,40%
6	H	1,11%	19,04%	27,51%
	I	1,97%	23,17%	35,11%
<b>Totaux en %</b>		<b>1,91%</b>	<b>23,63%</b>	<b>37,11%</b>
<b>Totaux en nombre</b>		<b>9 516</b>	<b>1 053 270</b>	<b>37 016</b>

### 3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

#### Formation continue suivie par les agents

(Chiffres exprimés en nombre de journées stagiaires)	INRS	Département formation	Autres organismes	Total
Personnel administratif	9	193	86	288,0
Contrôleurs de sécurité	359	37,4	77,4	473,8
Ingénieurs conseils	165,5	63	38	266,5
Conseillers médicaux			2	2
<b>Soit pour l'ensemble du personnel</b>	<b>533,5</b>	<b>293,4</b>	<b>203,4</b>	<b>1 030,3</b>

#### Formation initiale des ingénieurs conseils et contrôleurs stagiaires en agrément

##### Embauches 2014

3 contrôleurs de sécurité le 02/09/14 soit 5 semaines x 3 = **75 jours**

##### Embauches 2015

4 contrôleurs de sécurité le 02/11/15 soit 2 semaines x 4 = **40 jours**

#### Réunions Techniques de Service (RTS)

3 journées d'information (RTS) à destination des techniciens du Service Prévention ont été organisées :

- ↪ 1 dans le domaine du BTP,
- ↪ 1 dans le domaine Industries et Services,
- ↪ 1 journée RTS réunissant l'ensemble des techniciens du Service sur le thème des programmes nationaux de prévention.

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'action, d'informer les agents de problématiques techniques complexes, et de porter à leur connaissance des accidents du travail graves pour éviter leurs répétition. Elles ont été suivies en 2015 par 55 agents en moyenne par réunion.

### **3.3. ACTIONS NATIONALES**

### 3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX

Les Programmes nationaux sont au nombre de trois : TMS, chutes dans le BTP et CMR.

#### Le programme prioritaire de prévention « TMS Pros »

L'objectif du programme prioritaire national « TMS Pros » est de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles d'un panel d'environ 8000 établissements, représentant 35% du nombre de TMS reconnus et un tiers des IJ TMS indemnisées sur la période 2010-2012.

Conformément au cadrage régional de la CRAMIF établi le 2 décembre 2013, le Service Prévention a privilégié une action directe pour mobiliser les 870 établissements ciblés en Île-de-France.

En 2015, plus de 80% de ces établissements ont à nouveau bénéficié d'une ou plusieurs interventions d'un Ingénieur Conseil ou d'un Contrôleur de Sécurité. Ces interventions ont été accompagnées de relances téléphoniques et épistolaires. Les autres établissements ont bénéficié d'une action à distance.

Cette approche individuelle a été renforcée par une approche collective qui a concerné environ 50% des établissements de l'ensemble du panel francilien, en particulier pour les secteurs de la Grande Distribution (151 établissements du panel), des Établissements de soins (98 établissements du panel), du BTP (98 établissements du panel) et de la Propreté (70 établissements du panel).

À ce titre, des actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été réalisées au niveau des sièges d'entreprises multi-établissements ainsi que vers les secteurs d'activité qui concentrent une part importante des établissements du panel ou qui représentent une logique sectorielle (manifestation TMS/RPS à destination des EHPAD, colloque CPOM/TMS/Grande distribution, manifestation hôtellerie/propreté, colloque Bâtiment).

Des manifestations collectives spécifiques départementales ont été organisées pour sensibiliser les établissements ciblés (Paris, Yvelines, Seine Saint Denis, Val d'Oise).

Plusieurs sessions de formation destinée aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressource ont été organisées.

Un memento d'accompagnement destiné aux agents du Service Prévention a été rédigé (mars 2015).

Une stratégie a été proposée vis-à-vis des établissements atypiques à divers titres, ayant franchi la phase d'inscription et ayant déjà réalisé une démarche de prévention des TMS, voire refusant de s'inscrire sur le site.

L'accompagnement des acteurs de la Caisse a été renforcé, en particulier lors de la Réunion Technique de Service du 17 mars :

- ↳ présentation de cette stratégie et du memento d'accompagnement,
- ↳ point à date dans les secteurs grande distribution, propreté et établissements de soins,
- ↳ explications de la formation associée au programme (étape 2) et du diagnostic ergonomique (étape 3).

Six journées de formation interne aux deux méthodes ergonomiques associées au programme ont été organisées (environ 50 préventeurs formés).

Des propositions ont été formulées pour redéfinir en interne des objectifs atteignables (ceux du CPG pour les étapes d'inscription / étape 1 et les socles pour les étapes 2 et 3) et pour mettre en place un dispositif complémentaire de formation répondant aux besoins des établissements.

Un plan d'actions opérationnel a été élaboré pour optimiser la réalisation des objectifs du programme TMS Pros (novembre), en particulier vis des vis des établissements mobilisables à court terme avec notamment la réalisation de plusieurs relances massives par mail visant à faire franchir l'étape d'inscription et l'étape 1.

## Le Programme Prioritaire de Prévention « P3C3 » contre les Chutes dans le secteur de la construction

Le programme prioritaire de prévention « P3C3 » a pour objectif de réduire la sinistralité liée aux chutes dans le secteur de la construction :

- ↪ en incitant les Maîtres d’Ouvrage (MOA), les Maîtres d’Œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) à prendre en compte et à développer la prévention des risques dans les opérations de construction dès la conception des projets et notamment dans les pièces de marchés de travaux,
- ↪ en développant les compétences des différents acteurs (MOA, MOE, CSPS),
- ↪ en agissant sur une cible d’entreprises à forte sinistralité (classées dans les activités de couverture, charpente, menuiserie de bâtiment, travaux d’isolation, gros-œuvre et d’effectif national compris entre 20 et 49 salariés).

La CRAMIF agit sur ces deux cibles :

- ↪ les maîtres d’ouvrage et les monteurs d’opérations,
- ↪ les entreprises.

En 2015, pour renforcer l’implication des MOA ciblés, la CRAMIF a proposé une formation « Prévention des risques de chute » aux chargés d’affaires des maîtres d’ouvrage. 117 MOA ont été formés dans ce cadre.

En 2016 et 2017, la CRAMIF incitera les MOA à intégrer de façon effective des mesures de prévention des chutes. L’action consiste donc à obtenir l’intégration de deux lots spécifiques intégrant ces prescriptions dans les marchés de travaux et à en contrôler la mise en œuvre sur les chantiers concernés.

Le cahier des charges des lots SCALP (Sécurisation des Circulations, Accès et Livraisons à Pied d’œuvre) et METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d’Accès en Hauteur), permettant de détailler les préconisations de prévention des risques de chute dans les marchés de travaux, a été mis à disposition des caisses en fin d’année 2015. Ce guide est un outil indispensable pour construire l’action auprès des MOA.

De 2015 à 2017, la CRAMIF agira directement auprès des entreprises ciblées pour faire progresser leur niveau de prévention des risques de chute, grâce à une évaluation de leur niveau de prévention et un accompagnement personnalisé.

L’évaluation du niveau de prévention des entreprises ciblées pour le risque de chute sur la durée du programme P3C3 est réalisée grâce à une grille de diagnostic au siège des entreprises. Au cours de l’année 2015, 144 entreprises ciblées ont été visitées et ont fait l’objet de préconisations afin de faire évoluer leur niveau de prévention du risque chute.

Afin de démultiplier le P3C3, la CRAMIF a signé, le 30 décembre 2014, une convention de partenariat avec l’OPPBTP. Un club Coordonnateurs SPS a notamment été créé pour générer une dynamique concernant la prévention des risques en amont des chantiers BTP.

## Le programme prioritaire de Prévention « CMR »

Comme durant le CPG précédent, la prévention des risques CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) est une priorité de prévention, portée par un programme national de prévention.

Sur les quatre agents CMR identifiés comme prioritaire par la CNAMTS, la CRAMIF en a retenu trois :

- ↪ le perchloroéthylène dans les pressings,
- ↪ les fumées de diesel dans les centres de contrôle technique,
- ↪ les fumées de soudage en chaudronnerie.

## Les pressings

L'objectif de prévention est d'accélérer le remplacement du perchloroéthylène (solvant cancérigène le plus fréquemment utilisé dans l'activité de nettoyage à sec) par des machines et des produits d'aquanettoyage dans les pressings.

Un Ingénieur Conseil du Service Prévention de la CRAMIF participe au groupe national chargé de l'élaboration et du suivi de cette action.

En 2014, le recensement des machines « perchloroéthylène » encore présentes en Île-de-France a été réalisé : sur 847 pressings, 623 exploitent une (ou plusieurs) machine(s) « perchlo ».

Fort de ce constat, des actions visant à substituer le « perchlo » par l'aquanettoyage ont été réalisées :

- ↗ actions de conseil portées par les agents de secteur du Service auprès des gérants des établissements ciblés : plus de 200 établissements ont fait l'objet d'une visite, d'un contact, de mesures de l'exposition...
- ↗ réunions d'information regroupant des gérants, des fabricants, des fournisseurs, des formateurs,
- ↗ promotion de l'AFS nationale Aquabonus (par mailing, par phoning et par contact direct avec certains établissements) : pour la seule année 2015, soixante dossiers ont été traités.

Les actions se poursuivront jusqu'en 2017, l'objectif national étant de remplacer le « perchlo » par l'aquanettoyage dans plus de 70 % des pressings concernés avant la fin du CPG.

## Les centres de contrôle technique

Les émissions de moteur diesel, émises durant le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds, sont cancérigènes.

Pour limiter l'exposition des salariés des centres de contrôle technique à ces fumées d'échappement, il convient de les capter à la source et/ou d'isoler les salariés dans une zone dont l'air n'est pas pollué, en complétant ces mesures de prévention par une ventilation générale des locaux.

En 2015, la CRAMIF a continué de participer à l'ingénierie de prévention dans le domaine et à élaborer l'AFS nationale Air Bonus, en lien avec les syndicats professionnels du secteur. Des documents d'information sur ce risque et sa prévention, à destination des entreprises et des salariés, ont été conçus et diffusés. Une fiche de poste adaptée à la profession a été réalisée et déployée dans les entreprises du secteur.

Les agents du service sont intervenus dans 204 centres de contrôle technique, notamment en vue de proposer des mesures de prévention adaptées aux états des lieux réalisés en 2014. Suite à ces visites et l'action du service, 42 centres de contrôles techniques ont atteint le seuil de prévention au niveau des fumées d'échappement fixé avec la profession.

De plus, un volet formation des salariés a été réalisé, pour compléter le dispositif.

De 2016 à 2017, il est prévu de continuer les actions pour aider les entreprises ciblées à compléter les mesures de prévention en place, afin de soustraire les salariés au risque. L'expérience acquise sera mise à profit pour faire évoluer si nécessaire les cahiers des charges des équipements de ventilation dans le domaine. Elle permettra aussi d'accompagner la création d'un document de savoir-faire pour la profession.

## Les fumées de soudage

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé dans les activités de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules submicroniques et des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères. C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées 2B « possiblement cancérigènes pour l'homme » par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

L'action programmée sur la période 2014-2017 s'inscrit dans la continuité des actions effectuées par le passé. Il s'agit d'agir en prévention auprès d'une cible d'établissements en accompagnant la mise en place de solutions de prévention adaptées et efficaces au travers de la méthodologie suivante :

- ↗ Supprimer les émissions (par changement de procédé),
- ↗ Réduire les émissions,
- ↗ Capter les émissions à la source,
- ↗ Ventiler les locaux,
- ↗ Équiper les salariés de protection individuelle.

Les interventions en entreprises ont pour but de conseiller celles-ci dans la réalisation de mesures de prévention adaptées, aidées financièrement si nécessaire, afin qu'au moins 60 % des entreprises ciblées aient atteint le socle minimum de prévention caractérisé par :

- ↪ Soit la mise en place de captage localisé efficace, avec rejet de l'air vicié à l'extérieur, dont la vérification aéraulique aura été réalisée,
- ↪ Soit la mise en place de ventilation mécanique générale associée au port d'équipement de protection individuel (masque à ventilation assistée ou adduction d'air).

Entre 2014 et 2015, 171 établissements ont fait l'objet d'un état des lieux et 134 établissements mettent en œuvre au moins un procédé de soudage de façon significative justifiant leur inclusion au programme.

En 2015, 23 établissements de la cible ont atteint le socle minimum de prévention.

### 3.3.2. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES NATIONALES

Les thématiques particulières nationales sont au nombre de quatre : les jeunes et nouveaux embauchés, les TPE, l'Amiante et les RPS.

#### Les jeunes et nouveaux embauchés

La thématique particulière nationale « Jeunes et nouveaux embauchés » vise à mettre en place des actions permettant d'apporter des compétences en Santé et Sécurité au Travail (S&ST) aux jeunes dans le cadre de la formation initiale et d'améliorer l'accueil des nouveaux embauchés en entreprise.

Le premier volet de cette thématique est donc orienté vers les établissements de l'enseignement professionnel et vers les établissements de l'enseignement supérieur afin d'intégrer la Santé et Sécurité au Travail à la formation initiale des étudiants. L'action vers les établissements de l'enseignement supérieur a été lancée par l'envoi d'un courrier adressé aux écoles d'ingénieurs afin d'exposer son contexte, ses objectifs, et d'annoncer les futures rencontres au cours de l'année 2016. Ces rencontres permettront d'établir un état des lieux de l'enseignement en S&ST dans les écoles d'ingénieurs et de management d'Île-de-France afin de définir un plan d'action pour les années suivantes.

Le second volet de cette thématique est l'accueil des nouveaux, à qui des éléments de Santé et Sécurité au Travail devront être transmis par un tuteur dûment formé au travers des outils « synergie ». Par « nouveau » est entendu aussi bien un nouvel embauché qu'un jeune dans le cadre de son parcours de formation professionnelle.

En 2015, deux formations « tuteurs santé et sécurité au travail » ont été réalisées :

- ↪ une session interentreprises,
- ↪ une session dans le secteur de la logistique.

#### Les TPE

Ce plan d'actions national a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des très petites entreprises.

Un Comité de Pilotage national, comprenant des membres de la CNAMTS, de l'INRS et des Caisses Régionales dont la CRAMIF, assure la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche.

Il s'appuie sur 4 groupes de travail « métier ». Dans un premier temps, ces structures ont eu pour missions d'élaborer la stratégie, les outils d'ingénierie et les plans d'actions puis, dans un second temps, elles suivent et évaluent les résultats pour les domaines d'activité retenus. Ces secteurs professionnels sont les suivants :

- ↪ réparation automobile,
- ↪ maçons,
- ↪ transport routier de marchandises,
- ↪ restauration traditionnelle.

Dans le cadre de son CPG, la CRAMIF a fait le choix d'opter pour un niveau 2 d'engagement pour la réparation automobile et pour un niveau 1 en ce qui concerne les autres secteurs. Le niveau 2 implique une contribution aux réflexions et à l'ingénierie du groupe de travail « métier », la mise en œuvre des actions de niveau 2 et le suivi et l'évaluation de la démarche au plan national.

Bien qu'officiellement engagée dans une démarche de niveau 1 pour les 3 autres secteurs, la CRAMIF participe aux 3 groupes « métier » et peut être amenée à initier des actions de niveau 2 de manière volontaire.

Au cours de l'année 2015, le Service Prévention a mené les actions suivantes :

- ✚ **réparation automobile** : participation à l'élaboration des outils d'ingénierie nécessaires au déploiement national de la démarche. Mailing annonçant la nouvelle page dédiée à la réparation automobile sur le site inrs.fr. Achat et distribution des premières "mallettes gants" auprès des SiST et des organisations professionnelles (CNPA, FN2A, FCC) afin de présenter les outils de sensibilisation au risque chimique (fiches, affiches, autocollants, kits de gants...). Contact avec les organisations professionnelles pour déployer une démarche partenariale consistant à co-financer des postes de « chargés de mission TPE Garages » avec les fédérations professionnelles.
- ✚ **maçons** : élaboration puis diffusion aux 700 constructeurs de maisons individuelles informés en 2014 de la démarche TPE Maçons, d'un socle commun définissant les bonnes pratiques de prévention à mettre en œuvre sur les chantiers de maisons individuelles. Participation à la conception des messages de prévention qui seront insérés dans les journaux et catalogues des fournisseurs de matériaux en 2016.
- ✚ **transport routier de marchandises** : implication de la FNTR, de TLF, de l'AFT et de l'OPCA Transport et Services pour promouvoir la diffusion des « Fiches prévention TRM Employeurs et/ou Salariés » au travers de leurs propres réseaux de communication. Formation des 8 conseillers OPCA de la région Île-de-France (accompagnés de leur délégué régional) et de 2 conseillers de la région Centre afin de faciliter la prise en compte de la prévention dans leurs interventions.
- ✚ **restauration** : participation à l'élaboration d'un dépliant de sensibilisation INRS ED 6199 « *restauration traditionnelle : la santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés* », paru en septembre 2015, et diffusion par mailing auprès de 18 000 établissements. Contribution à un programme de formation pour les conseillers « tourisme » des CCI en vue de les faire intervenir en prévention lors de la conception de nouveaux restaurants.

## Thématique Amiante

La CRAMIF, de par sa position auprès des ministères et syndicats nationaux, a développé de nombreux contacts et actions depuis environ 20 ans sur la thématique Amiante vers les maîtres d'ouvrage et les entreprises, notamment :

- ✚ en direction des donneurs d'ordre, comme les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, afin qu'ils donnent aux entreprises en contact avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA) les moyens de travailler en sécurité, en accord avec la réglementation,
- ✚ vers les entreprises afin de les aider dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible lors des travaux de retrait ou d'encapsulation des MCA et des travaux d'entretien et de maintenance,
- ✚ en participant à la certification des entreprises traitant l'amiante en place et des organismes de formation de leur personnel.

En 2015, la CRAMIF est intervenue :

- ✚ dans des groupes de travail du Ministère du Travail (métrologie laboratoires, déchets issus de la démolition)
- ✚ dans les comités de certification,
- ✚ pour la rédaction de la brochure « maintenance » et la relecture de la note technique sur les travaux routiers,
- ✚ dans le cadre de la campagne « CARTO » avec la DGT et l'OPPBTP d'évaluation du risque amiante,
- ✚ auprès des bailleurs sociaux sur les plans national et régional, notamment pour tester des procédés novateurs (gel, recouvrement de sol),
- ✚ dans la création d'un module complémentaire « Amiante » à l'action de formation P3C3 des maîtres d'ouvrage,
- ✚ en organisant une journée d'information réunissant 120 participants sur la thématique de la maintenance et des travaux en sous-section 4 englobant les sujets suivants : rôle des donneurs d'ordre, actions des fédérations professionnelles, réalisations exemplaires, formations, processus expérimentaux,
- ✚ pour les entreprises, via les fédérations de l'énergie, des ascenseurs et des entreprises de propreté,
- ✚ auprès des canalisateurs et industries routières,
- ✚ sur environ 200 chantiers...

En 2016, l'objectif est de poursuivre le déploiement des actions recensées en direction des cibles.

## Risques PsychoSociaux

En 2015, le Service Prévention a complété et mis à jour les informations relatives à l'offre régionale RPS, par l'intermédiaire d'un questionnaire national de la CNAMTS. Ceci s'inscrit dans la continuité de la synthèse réalisée en 2014 présentant les services proposés, les missions ou les actions menées en matière de RPS par un large éventail d'organismes ou catégories d'organismes, au plan régional ou national.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les relations entre la CRAMIF et l'ARACT Île-de-France, on peut noter :

- ↪ la participation de la CRAMIF au Comité d'orientation de l'ARACT,
- ↪ l'élaboration en 2014-2015 par l'ARACT, la CRAMIF et plusieurs SiST d'un support de sensibilisation RPS dans le prolongement du « kit stress » réalisé conjointement en 2010-2011, et la mise en test fin 2015
- ↪ les discussions engagées avec l'ARACT en vue de la signature d'une convention régionale de partenariat portant principalement sur la prévention des RPS et traitant en particulier du thème des consultants, mais qui n'ont pu aboutir pour l'instant suite à des changements organisationnels intervenus au sein de l'ARACT.

La CRAMIF a participé aux groupes de travail nationaux suivants :

- ↪ RPS et consultants,
- ↪ Suicides au travail,
- ↪ RPS et qualité de vie au travail.

## **3.4. ACTIONS RÉGIONALES**

### 3.4.1. PROGRAMMES RÉGIONAUX

Les programmes régionaux inscrits au CPG sont au nombre de trois : logistique et messagerie express, collecte et traitement des déchets, magasins de bricolage et magasins d'ameublement.

#### Logistique et Messagerie express

##### ➤ Logistique

Avec 22 millions de mètres carrés, l'Île-de-France est la première région française par l'étendue de son parc logistique. La plupart des sièges sociaux des grandes entreprises logistiques y sont implantés, ainsi que les quatre fédérations professionnelles représentant le secteur.

Cette activité est particulièrement accidentogène (IF > 80), les manutentions manuelles étant à l'origine de 50% des AT, 75 % des cas d'inaptitude et de la totalité des MP.

Le programme vise donc à inciter les établissements réalisant la préparation de commandes manuellement à mettre en œuvre un référentiel de prévention afin de baisser l'exposition des salariés aux situations de travail les plus dangereuses.

L'évaluation de la démarche montre la mise en œuvre de mesures de prévention dans la majorité des établissements visités.

Des partenariats ont été développés avec les sièges sociaux de nombreux groupes logistiques. Neuf d'entre eux ont signé un engagement de diminution de l'exposition de leurs salariés aux principales situations dangereuses, ce qui porte au niveau national à 29 000, le nombre de salariés couverts par cette démarche.

##### ➤ Messagerie express

Sur la base des statistiques de l'année 2011, la CNAMTS a attiré l'attention de la CRAMIF sur le fait que les entreprises franciliennes de ce secteur présentaient une sur-sinistralité par rapport au reste du territoire national (IF de 110).

Les effectifs sont composés majoritairement de manutentionnaires et, dans une plus faible mesure, de chauffeurs-livreurs.

L'année 2015 a été consacrée à des visites visant à identifier les principales situations dangereuses, à définir les mesures de prévention correspondantes et à conforter la stratégie d'actions.

Dans un second temps, le Service prévoit de capitaliser ses connaissances afin de rentrer dans une troisième phase de déploiement visant, à terme, à faire baisser la sinistralité du secteur.

#### Collecte et traitement des déchets

L'objectif majeur de ce programme est d'inciter plus fortement les entreprises en charge de la collecte et du traitement des déchets ainsi que leurs principaux donneurs d'ordre à :

- ↪ mettre en œuvre les recommandations de la R437 sur la collecte des déchets ménagers,
- ↪ diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans les centres de tri,

Pour atteindre ces objectifs, l'action de la CRAMIF se structure en 4 volets.

- ↪ **des interventions auprès des entreprises de collectes des déchets ainsi qu'auprès de leurs donneurs d'ordre** avec l'objectif de lister et de faire diminuer le nombre de « points noirs » à l'origine d'accidents du travail (marche-arrière, collecte bilatérale, collecte sur voie étroite...) ainsi que le nombre de collectes non conteneurisées génératrices de troubles musculo squelettiques.
- ↪ **des visites en centre de tri** pour identifier les situations à risque et inciter les entreprises à mettre en œuvre des actions correctrices.
- ↪ **des travaux de recherche et d'ingénierie** visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les risques spécifiques à cette filière et à concevoir des outils pour faciliter la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées.
- ↪ **des actions de communication** auprès des principaux acteurs concernés par la collecte des déchets.

## ➤ Réalisations 2015 :

### ↪ entreprises de collectes des déchets et leurs donneurs d'ordre :

- 29 collectivités et 27 prestataires de collectes rencontrés,
- 14 collectivités ont identifié les « points noirs » ainsi que leurs flux de collecte non conteneurisés sur leur territoire (soit 21 % de plus qu'en 2014),
- 1193 points noirs identifiés,
- 80 points noirs supprimés dont 43 concernent des abandons de marche-arrière.

### ↪ visites en centre de tri :

- 18 centres de tri visités,

### ↪ travaux de recherche et d'ingénierie :

- 3 suivis de collecte pour évaluer l'exposition aux agents biologiques pathogènes,
- publication d'un livret sur les risques biologiques pendant les activités de collecte,
- publication du livre blanc « Collecte des déchets ménagers – Intégrons la R437 dès la phase d'appel d'offre »,
- mise en ligne d'EVALUAC, un outil interactif pour évaluer ses pratiques au regard de la R437.

### ↪ actions de communication :

- colloque interrégional « Collecte des déchets ménagers - Prévention des risques, clé de la performance » le 29 septembre 2015 (156 participants).

## ➤ Perspectives 2016 :

- poursuite des interventions en entreprises ainsi qu'auprès de collectivités donneuses d'ordre,
- mise en œuvre d'un module de formation à destination des collectivités territoriales,
- promotions des nouveaux outils (livre blanc, EVALUAC, livret risque biologique).

## Magasins de bricolage et magasins d'ameublement

Ce programme régional de prévention cible les magasins de bricolage de plus de 400 m<sup>2</sup> (code risque 524PB) et les magasins d'ameublement (code risque 524HB) ce qui représente 2500 points de vente et 23 894 salariés en Île-de-France.

Ces 2 secteurs d'activité présentent les indices de fréquence des accidents du travail parmi les plus élevés du CTN G avec notamment une sinistralité régionale atypique pour le secteur du Bricolage.

Le programme vise à réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions et aux chutes et à poursuivre le déploiement des actions de prévention visant à réduire l'exposition aux poussières de bois.

L'année 2015 se caractérise par la poursuite des actions engagées par le Service Prévention en 2014 avec notamment :

↪ des interventions directes auprès des établissements ciblés non visités en 2014, le suivi des actions engagées dans l'ensemble des établissements visités et l'accompagnement des établissements dans les projets de conception ou de rénovation.

- pour le bricolage, 98 établissements ont été visités en 2015, 92% des établissements ciblés ont été visités sur la période 2014-2015 dont 70% visités au moins une fois en 2014 et en 2015,
- pour l'ameublement, 64 établissements ont été visités en 2015, 85% des établissements ciblés ont été visités sur la période 2014-2015 dont 60% visités au moins une fois en 2014 et en 2015,

↪ poursuite de la mobilisation et du suivi des enseignes dans la mise en place de plans d'actions. Déploiement progressifs de mesures de prévention.

- pour le bricolage, 6 enseignes ont été rencontrées,
- pour l'ameublement, 5 enseignes ont été rencontrées.

↪ animation du groupe de travail interne et poursuite du travail de capitalisation avec l'élaboration d'une 1<sup>ère</sup> version de fiches thématiques sur les risques Manutention, Chute de hauteur et Poussières de bois ; Travail initié sur les risques machine, chute d'objet et risque chimique.

- ↪ le Centre de Mesures et de Contrôles Physiques est intervenu dans 14 établissements pour mesurer l'exposition au bruit et évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation dans les ateliers de découpe de bois.
- ↪ le service formation accompagne 2 enseignes du bricolage et de l'ameublement dans des actions de formations prévues au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

### 3.4.2. AUTRES PROGRAMMES RÉGIONAUX

#### Travail des métaux et traitement de surface

En tenant compte des orientations des partenaires sociaux, de celles de la CNAMTS et d'une sinistralité élevée, le Service Prévention a choisi le programme régional « Travail des métaux et traitement de surface » pour la période 2014-2017.

Le programme est défini par huit codes risques correspondant aux activités suivantes : découpe et emboutissage, fabrication de menuiseries métalliques, traitement et revêtement des métaux, usinage de précision et fabrication d'un large éventail de produits métalliques. Il représente environ 13 000 salariés et 1 000 établissements.

L'objectif de ce programme est la réduction des situations dangereuses dans les entreprises par rapport à cinq risques prioritaires :

- ↪ risques liés à l'activité physique,
- ↪ risques liés aux outils et aux machines,
- ↪ risques de chute de hauteur et de plain-pied,
- ↪ risques chimiques,
- ↪ risques liés aux nuisances sonores.

En 2015, le Service Prévention est intervenu dans 117 établissements ciblés. Le groupe de travail a produit une synthèse des interventions réalisées dans les entreprises en 2014.

En 2016, l'action continue dans les établissements ciblés, l'objectif est de produire des fiches de réalisations exemplaires et de supprimer ou réduire au moins un des cinq risques prioritaires dans 50 établissements.

#### Risques chimiques dans certaines activités du BTP

Les actions de prévention engagées en 2014 dans le cadre du programme régional de prévention « Risques chimiques dans certaines activités du BTP » ont été poursuivies en 2015.

En 2015 ce programme a été consacré :

- ↪ d'une part à la poursuite de la caractérisation de l'exposition des salariés aux substances chimiques dangereuses pour les sous-programmes « Béton projeté », « Poussières de démolition », « Travaux routiers », dans le cadre notamment, de la participation du Service Prévention à la 2<sup>ème</sup> phase de la campagne nationale de prélèvements des fumées de bitume pilotée par l'INRS,
- ↪ d'autre part à l'ingénierie de prévention pour les sous-programmes « Poussières de plomb lors des opérations de rénovation et réhabilitation », « Poussières de démolition » avec la participation du Service Prévention au groupe de travail national CNAMTS, INRS, SNED, OPPBTP ayant pour objectif la rédaction d'un guide relatif à la prévention de l'exposition des salariés aux poussières lors de travaux de démolition.

En 2016, le Service Prévention prévoit de poursuivre :

- ↪ les études visant à caractériser les expositions des salariés, notamment dans le cadre du sous-programme « Béton projeté »,
- ↪ l'ingénierie de prévention avec pour objectif la finalisation de la rédaction du guide relatif à la prévention de l'exposition des salariés aux poussières lors de travaux de démolition et la révision du document de prévention INRS ED 909 « *Interventions sur les peintures contenant du plomb* », copilotée par le Service Prévention et l'INRS. La révision de la recommandation régionale R17 « Travaux souterrains autres galeries linéaires » sera engagée au sein d'une CTP issue du CTR 2.

## Fabrication de produits en béton

Avec une fréquence de près de 85,5 AT pour 1000 salariés et un taux de gravité de 3,6 en 2014, l'activité de fabrication de produits en béton (parpaings, poutres, dalles...) du CTN F se place parmi les plus accidentogènes. Le programme d'actions engagé par le Service Prévention de la CRAMIF vise à maîtriser les risques dans ces établissements pour réduire cette sinistralité, particulièrement marquée en Île-de-France.

En 2015, ce sont 20 établissements couvrant plus de 75 % des salariés du secteur en Île-de-France qui ont été suivis par les agents du Service Prévention. Les conseils et préconisations résultant de ces interventions concernent notamment la réduction des chutes, la sécurisation des équipements de travail et la diminution des manutentions manuelles.

En 2016, l'accompagnement de ces établissements est poursuivi afin de pérenniser la démarche de prévention.

De plus, les échanges entre la CNAMTS, la FIB (Fédération de l'Industrie du Béton), le CERIB (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) et les antennes de la CRAMIF visent à :

- ↪ initier une démarche d'information des sièges des groupes ciblés afin d'appuyer le développement d'une culture prévention et ainsi élaborer un plan d'actions adapté,
- ↪ contribuer à la conception d'une nouvelle Convention Nationale d'Objectifs (CNO) sortie en 2015.

Le groupe de travail rédigera un document synthétique afin de guider les contrôleurs de sécurité découvrant l'activité Préfabrication béton. La communication auprès des entreprises intégrera la promotion et la mise à disposition des guides du CERIB conçus dans le cadre de la démarche « Approche par Branche » et validés par l'Institution.

## Location de logements

Le groupe de travail « Location de logements » s'est réuni six fois en 2015. Les points marquants de cette année sont les suivants :

- ↪ il avait été initialement décidé de se concentrer sur les sections d'établissements d'un certain code risque, et de plus de 50 salariés. Il a cependant été constaté que ce choix n'était plus représentatif de l'activité de location de logements, celle-ci pouvant se trouver répertoriée sous plusieurs codes-risques. Il a donc été décidé de réorienter définitivement le programme vers les bailleurs sociaux sans critère d'effectif, à l'exclusion d'autres types d'activité de location de logements (promoteurs...), ce qui permet une meilleure lisibilité de l'action,
- ↪ les 20 sections d'établissement du programme visées par le programme TMS Pros ont significativement avancé dans la démarche.

### ➤ Réalisations 2015

- ↪ 40 sections d'établissements ont été portées aux portefeuilles des contrôleurs de sécurité en 2014. Trente ont été vues au moins une fois (objectif : 15) pour un total d'une quarantaine d'actions de toute nature : visites aux sièges, visites de résidences, de régies, réunions en CHS-CT, actions TMS Pros, tests de matériels...
- ↪ calcul d'une sinistralité « Bailleurs sociaux »,
- ↪ un état des lieux est en cours de rédaction, de même que des fiches thématiques portant sur la collecte des déchets, les activités de ménage, les petits travaux en régie et hors régie ainsi que sur les risques liés aux violences externes.

### ➤ Perspectives 2016

- ↪ interventions dans les établissements ciblés,
- ↪ manifestation regroupant les bailleurs sociaux (fin d'année),
- ↪ fiches thématiques sur la prévention des risques professionnels : collecte des déchets, ménage, petits travaux.

## Établissements de soins

Quatre codes risques du CTR 6 liés aux activités de soins présentent une sinistralité élevée, exposant les salariés à la pénibilité, aux RPS et à la désinsertion professionnelle. 97 établissements de ces codes risques sont ciblés dans l'action nationale TMS Pros, une recommandation nationale (R471) et une convention nationale d'objectifs (CNOI012) donnent des possibilités d'actions.

Les établissements pour personnes âgées (853AC) sont la priorité du programme, la démarche consiste à visiter des établissements et les sièges de 8 enseignes représentatives pendant 4 ans. 43 établissements et 8 sièges ont été visités une ou plusieurs fois en 2015, ces rencontres ont permis de constater une amélioration de la prise en compte des risques professionnels notamment sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Concernant les établissements de soins privés (851AD), outre les actions relatives aux TMS et RPS lors de la visite de 41 établissements en 2015 et de deux sièges d'enseignes, la rencontre avec les pharmaciens inspecteurs de l'ARS devrait permettre, en 2016, des actions concertées de prévention de l'exposition aux médicaments cytotoxiques.

En 2015 des réunions d'information sur l'aide à domicile (853AB) ont été organisées avec des partenaires, l'union régionale des services à la personne (URSAP) et l'Union Nationale de l'aide, des soins et des services à domicile (UNA) de Seine et Marne. A cette occasion le service a pu assurer la promotion des formations dédiées au secteur (Certificat Prévention Secours, Animateur de Prévention dans l'Aide et le Soins à Domicile).

Un contact a été pris, en 2015, avec une association de 60 établissements en Île-de-France dans le secteur des établissements pour personnes handicapées (853AD), avec pour objectif de les aider à construire leur démarche de prévention.

### 3.4.3. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES RÉGIONALES

#### Grande Distribution

Cette thématique particulière régionale vise à pérenniser une culture de prévention dans le secteur de la grande distribution.

Les hypermarchés et les supermarchés, de surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>, représentent 1700 magasins et 71 000 salariés. L'indice de fréquence et le taux de gravité sont environ 2,5 fois supérieurs à la moyenne régionale.

La CRAMIF a créé un groupe régional de coordination des actions dans la grande distribution avec des représentants du pôle Risques Organisationnels, des antennes départementales de prévention et des correspondants d'enseigne.

Les travaux actuels de ce groupe portent sur la rédaction d'un clausier grande distribution.

7 fiches rédigées par le Service Prévention relatives à la « prévention des risques professionnels lors de la mise en rayon des produits » (référence Mémo Prev CRAMIF DTE 24-1 à DTE 24-7) ont été diffusées au sein du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels, vers les enseignes nationales de la grande distribution et sur le site internet TMS Pros.

Ces documents ont contribué à l'élaboration de la recommandation nationale R.478 « Mise en rayon – Prévenir les risques liés à la manutention manuelle » adoptée par le comité national des services, commerces et industries de l'alimentation.

En ce qui concerne l'action nationale TMS Pros, une coordination a été menée tant au plan régional qu'au plan national : accompagnement pour l'appropriation du programme par les enseignes de la grande distribution suivies par la CRAMIF et pour la mise en œuvre opérationnelle des actions au sein des établissements. La thématique de la mise en rayon a été intégrée au programme et au site internet TMS Pros.

Une étude-action « supérettes » a été lancée lors du colloque CPOM-TMS du 21 septembre 2015. Une première réunion de travail du groupe pluridisciplinaire a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La CRAMIF assure également la coordination nationale des correspondants d'enseignes pour le compte de la CNAMTS/DRP. Elle a conçu et animé la journée nationale grande distribution du 25 novembre 2015 à la CNAMTS pour la présentation de la recommandation R.478 et du plan d'actions du réseau prévention.

Le pôle Risques Organisationnels a réalisé des missions d'assistance aux antennes départementales en particulier sur la thématique de la création/rénovation de magasins.

## Propreté

Le secteur de la propreté est en croissance et emploie environ 150 000 salariés en Île-de-France.

La sinistralité de ce secteur est élevée :

- ↪ des salariés très concernés par les TMS (5,5 % des TMS d'Île-de-France),
- ↪ des salariés touchés par les allergies respiratoires et cutanées,
- ↪ davantage d'accidents du travail (IF = 37,4 en 2013) que l'ensemble des professions du CTN I (IF = 32,7 en 2013).

En 2014 le Service a inscrit la thématique régionale particulière « Propreté » dans son plan d'actions avec pour objectifs de :

- ↪ développer une dynamique partenariale de prévention en interne et avec les différents acteurs institutionnels et les SiST,
- ↪ mettre à disposition des outils et des moyens d'action.

### ➤ Réalisations 2015 :

- ↪ actions envers 5 majors de la propreté dont le siège social est en Île-de-France et concernés par le programme TMS Pros,
- ↪ participation à l'organisation d'une manifestation destinée aux hôtels/restaurants et entreprises de propreté et mettant en avant la démarche TMS Pros,
- ↪ communication autour des aides financières destinées aux entreprises de propreté dans le cadre de la CNO : articles dans la presse professionnelle, élaboration et diffusion d'un dépliant présentant les possibilités de contrats de prévention,
- ↪ action partenariale avec les acteurs régionaux de la prévention et de la profession pour élaborer un document destiné aux salariés. Signature d'une convention de partenariat pour sa réalisation et sa diffusion.

### ➤ Perspectives 2016 :

- ↪ poursuite de l'action avec les majors,
- ↪ finalisation et promotion du document destiné aux salariés,
- ↪ capitalisation des actions menées par les agents de secteur avec les entreprises de propreté et mise à disposition des outils de prévention,
- ↪ présentation du travail du groupe régional « prévention des risques professionnels dans les métiers de la propreté » au Congrès de médecine et santé au travail de juin,
- ↪ contribution aux travaux de l'étude « décapage/lustrage » des dalles vinyle amiante et valorisation en prévention des résultats.

## Grand Paris

Le Grand Paris est un important projet francilien d'urbanisation et de transport en commun. Prévu d'être mené pendant les quinze prochaines années, cet ambitieux programme portera sur la réalisation de 200 km de métro en souterrain, de près de 80 nouvelles gares et d'environ 70 000 logements par an. Principal générateur de chantiers pour la décennie à venir, il sera source de millions d'heures de travail effectuées par des milliers de salariés du BTP et générera un nombre important de situations dangereuses. Le Grand Paris se révèle par conséquent être un enjeu primordial en matière de prévention des risques professionnels. Il fait donc l'objet d'une thématique particulière régionale inscrite dans le plan d'actions.

Le programme de prévention des risques professionnels relatif au Grand Paris a été élaboré par le Service Prévention de la CRAMIF. Il s'articule autour des thèmes et acteurs suivants :

- ↪ des actions propres à la DRRP (politique générale, partenariat, organisation interne...),
- ↪ les donneurs d'ordres (MOA, DIUO, CSPS...),
- ↪ les entreprises (travaux souterrains, travaux ferroviaires, intérim...),
- ↪ la coordination de l'action sur les chantiers.

Les thématiques traitées dans le cadre des travaux menés sur le Grand Paris par le Service Prévention, en 2015, ont porté sur :

- ↪ un projet de cahier des charges pour la conception de dispositifs de captage à la source des fumées de soudures de rails par aluminothermie (groupe de travail avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France),
- ↪ le développement de synergies en matière de santé et de sécurité au travail avec la DIRECCTE d'Île-de-France et l'OPPBTP (actions de coordination, convention, formation,...),
- ↪ l'élaboration d'un socle de mesures de prévention relatives aux travaux souterrains avec la contribution de :
  - la FRTP Île-de-France,
  - l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer (FNTP, avec notamment le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, le Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Souterrains de France et le Syndicat National des Entrepreneurs de Sondages, Forages et Fondations Spéciales),
  - l'Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain (AFTES),
  - le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (FNTP),
  - l'Association Française des Coordonnateurs SPS d'Île-de-France (AFCO IDF),
  - l'Agence IDF de l'OPPBTP,
  - la DIRECCTE d'Île-de-France.
- ↪ l'intégration par les maîtres d'ouvrage, notamment la Société du Grand Paris, de la prévention des risques professionnels en phase conception et dans les pièces constitutives des marchés de travaux (charte Sécurité des chantiers, socle...),
- ↪ la veille documentaire et technique ainsi que le partage d'informations en interne,
- ↪ les problématiques relatives à la conception, à l'aménagement et aux interventions ultérieures dans les gares du Grand Paris Express (groupe de travail CRAMIF).

## Activités aéroportuaires

Cette thématique particulière vise à la fois des secteurs d'activité atypiques au niveau de la sinistralité (transports aériens réguliers et non réguliers - personnel navigant - et affrètement et organisation de transports aériens), mais aussi la prévention du risque de chute de hauteur et du risque de TMS.

### ➤ Bilan 2015 :

- Poursuite du recueil d'informations auprès des compagnies aériennes pour caractériser plus finement la sinistralité de ces établissements. Un premier document est en cours de rédaction,
- Actions de prévention menées auprès de 4 compagnies aériennes et 4 entreprises d'affrètement représentant 40 % des salariés,
- Poursuite de l'action « chutes de hauteur » lors de la mise à niveau de bâtiments existants notamment sur les toits des boutiques et des sas d'entrée dans les aéroports de Roissy, et lors de la construction du bâtiment jonction sur l'aéroport d'Orly,
- Participation à des groupes de normalisation concernant le matériel aéroportuaire (avitaillement pétrolier, tracteurs de chariot à bagages...) et le tri des bagages.

### **3.5. CPOM AVEC LES SIST ET LA DIRECCTE**

Le Service a poursuivi son implication dans la co-construction des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SiST et la DIRECCTE prévus par la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

25 SiST franciliens sont aujourd'hui recensés du fait de la fusion de plusieurs d'entre eux (33 SiST recensés en 2012).

En 2015, 14 réunions tripartites individuelles se sont tenues avec 10 services de santé au travail essentiellement consacrées à la construction de leur CPOM

11 projets de CPOM ont pu être présentés au CRPRP en formation restreinte permettant ainsi leur signature en cours d'année (les 5 juin et 12 décembre 2015).

Les membres de la CrATMP et des CTR ont été régulièrement tenus informés de l'avancement et des thèmes des programmes d'actions des projets de CPOM et de leur signature.

Une réunion de pré-bilan au 30/06/2015 s'est tenue avec un SiST ayant signé un CPOM en juin 2014. Elle a permis de vérifier que les actions étaient bien engagées et a démontré une volonté d'améliorer le processus de mobilisation des entreprises.

Par ailleurs, les travaux du groupe tripartite Risque Routier composé de référents désignés par 15 SiST volontaires pour mener l'action Risque routier professionnel du programme Socle commun ont permis de réaliser 2 outils à disposition des SiST d'Île-de-France et de leurs entreprises adhérentes pour l'évaluation de la prise en compte du risque routier : DTE

264 « *guide d'entretien* » et DTE 265 « *grille de cotation* ». De plus, 2 sessions de formation professionnelle « Outil RRO » à l'intention des SiST ont été réalisées par le service.

Deux réunions internes de coordination ont réuni les référents thématiques et les correspondants des SiST sur les différents aspects liés à l'accompagnement des SiST dans la réalisation de leur CPOM.

Dans le cadre des retours d'expériences souhaités tant par les SiST que par la CRAMIF et la DIRECCTE, 2 réunions ont été organisées par le service pour les thèmes RPS (le 10/09/2015) et CMR (le 21/09/2015) avec les SiST impliqués sur ces thématiques.

Des colloques et des rencontres ont été organisés dans le cadre des CPOM :

- ↻ le 2/07/2015 : rencontre d'échanges médecins conseils/médecins du travail sur le thème de la PDP (dans le prolongement du PRITH) réunissant quelque 60 personnes,
- ↻ le 28/09/2015 : TMS Pros et Grande distribution réunissant plus de 50 personnes,
- ↻ le 08/10/2015 : colloque RPS organisé par la DIRECCTE avec la présentation « un travail conjoint CRAMIF/SiST/DIRECCTE : les CPOM-RPS »,
- ↻ le 10/12/2015 : TPE- Garages avec environ 20 personnes (remise à chaque SiST d'une mallette de démonstration de gants de protection selon les types d'exposition).

Plusieurs communications ont été adressées aux SiST à travers des mailings d'information :

- ↻ Programme des matinées employeurs 2015,
- ↻ Parcours canal carpien (plaquettes assurance maladie à l'intention des patients et des médecins traitants),
- ↻ Informations PDP (plaquettes assurance maladie, coordonnées Service Social et DRSM),
- ↻ Invitations aux rencontres prévention organisées pour les EHPAD et pour l'Hôtellerie restauration,
- ↻ Rapport d'activité de la branche 2014.

Le Service a également participé aux 2 réunions nationales des correspondants SiST organisées par la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS afin d'échanger sur le suivi de la construction des CPOM.

Dans le cadre de l'animation des CPOM :

### **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**

De nombreux contacts ont eu lieu avec les SiST dans le cadre du thème PDP qui s'impose à chaque SiST, lors de la phase d'élaboration du contenu des CPOM, ainsi que par des informations transmises régulièrement à l'ensemble des SiST ou en réponse à des demandes de référents PDP de SiST.

Une rencontre entre médecins du travail de SiST et médecins conseils a été organisée par le Service Prévention et la DIRECCTE le 2 juillet 2015 dans le cadre du thème PDP des CPOM, et en lien avec le Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Elle a réuni une soixantaine de participants. 70% des SiST étaient représentés.

## Risque PsychoSociaux (RPS)

Une réunion d'échanges a été organisée par le Service Prévention et la DIRECCTE le 10 septembre 2015 avec les 4 SiST ayant retenu le thème RPS (volet 1), dans le cadre de l'animation des CPOM.

Une présentation conjointe par la CRAMIF et la DIRECCTE « Un travail conjoint CRAMIF, DIRECCTE et Services de santé au travail : les CPOM RPS » a été effectuée lors du Colloque « Risques psychosociaux : comment agir ensemble ? » de la DIRECCTE le 8 octobre 2015.

## PROJETS CPOM – THÈMES RETENUS au 31/12/2015

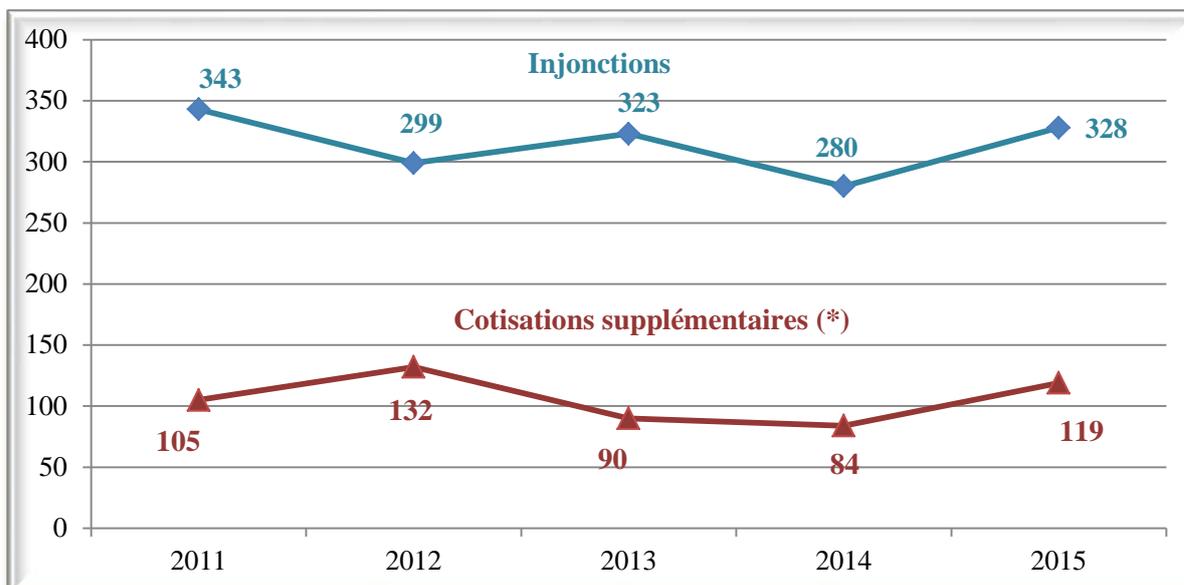
Le programme PDP socle commun est retenu dans tous les CPOM. Chaque SiST retient en plus au moins un autre programme de prévention primaire.

	PDP	CMR	TMS	Risque routier	RPS	Prévention des AT
<b>Total CPOM signés</b>	18	14	12	8	4	10
Entreprises suivies	177 230	160 884	157 100	93 366	59 030	149 884
Salariés suivis	2 445 852	2 203 732	2 177 852	1 495 372	1 052 752	2 039 732
Nombre de médecins du travail	829					
<b>Total autres SiST (intentions)</b>	7	4	5	2	2	3
Entreprises suivies	41 686	30 288	31 836	13 000	9 350	15 186
Salariés suivis	717 715	558 328	586 715	229 741	121 000	307 974
Nombre de médecins du travail	257					
<b>Total SiST Ile-de-France</b>	25	18	17	10	6	13
Total entreprises suivies	218 916	191 172	188 936	106 366	68 380	165 070
Total salariés suivis	3 163 567	2 762 060	2 764 567	1 725 113	1 173 752	2 347 706
Total de médecins du travail	1 086					

## **3.6. INCITATIONS FINANCIÈRES**

### 3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES

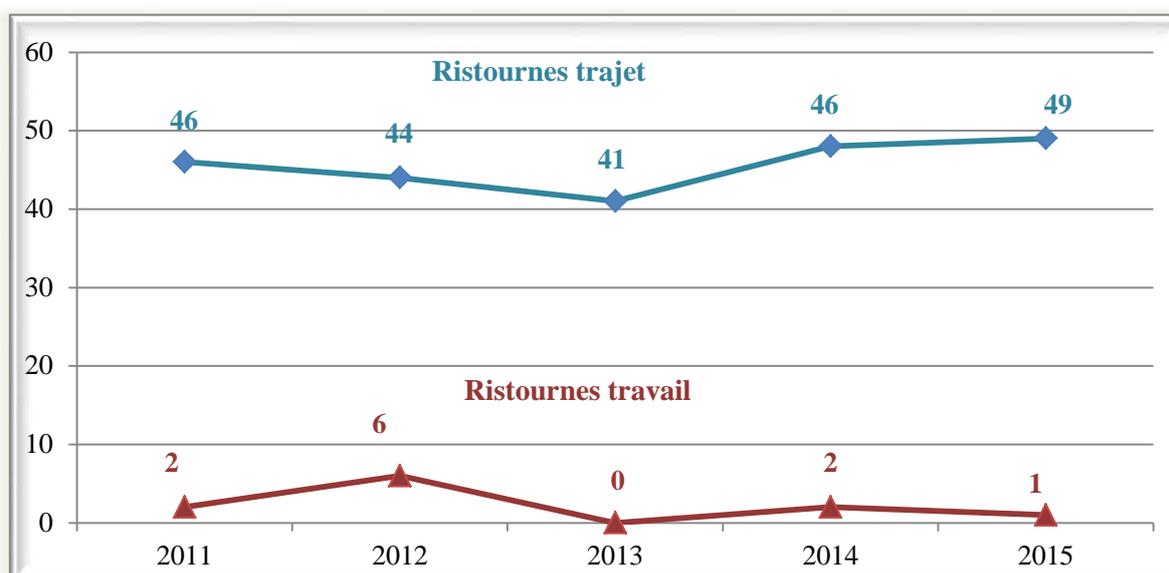
#### Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



\* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

Le rapport nombre d'injonctions/nombre d'agents de prévention s'établit en 2015 à 2,43.

#### Évolution des nombres de ristournes travail et trajet



#### Notifications de décisions

	2011	2012	2013	2014	2015
Cotisations supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	169	202	205	188	181
Ristournes (trajet, travail)	52	47	41	48	49

## Décompte par CTN/CTR des injonctions, cotisations supplémentaires, recours et ristournes pour 2015

CTR	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DIRECCTE - Tribunal Administratif	COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES			Majorations automatiques	Suppressions	RECOURS		RISTOURNES			
				Imposition	Répétition	Récidive			Gracieux	CNITAAT*	Travail		Trajet**	
											Instruites	Accordées	Instruites	Accordées
1	A Métallurgie	6		2			4	1	1	1			37	37
2	B Bâtiments et Travaux Publics	278	3	40	3	4	10	48	7		1	1		
3	C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	7		2			6	3						
4	E Chimie, caoutchouc et plasturgie			1			2							
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	1		2			3							
5	D Alimentation	17		4			26	5	1	1				
	G Commerce non alimentaire	13		4			2	3					4	4
6	H Activités de Service I	2		2				2					8	8
	I Activités de Service II	4					2							
<b>TOTAL</b>		<b>328</b>	<b>3</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>55</b>	<b>62</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

\*Nombre de mémoires CNITAAT instruits dans l'année civile

\*\* Nombre d'établissements concernés par la ristourne trajet

### 3.6.2. CONTRATS DE PRÉVENTION ET AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES

Le Service a reçu 117 demandes de contrats de prévention en 2015, et 45 contrats ont été signés.

		CONTRATS SIGNÉS		
CTR	CTN	Nombre	Subventions versées par la CRAMIF	Investissements entreprises
1	A	21	592 986	1 489 961
2	B	4	59 803	189 765
3	C	5	78 735	210704
4	E	4	206 390	1 078 337
	F	4	86 065	276 097
5	D	2	82 966	214 915
	G	0		
6	H	1	5 347	8 915
	I	4	44 976	99 147
<b>Totaux</b>		<b>45</b>	<b>1 157 268</b>	<b>3 567 841</b>

La signature de plusieurs Conventions Nationales d'Objectifs au cours du second semestre 2015 a généré une augmentation importante des demandes de contrats en fin d'année 2015.

#### Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés

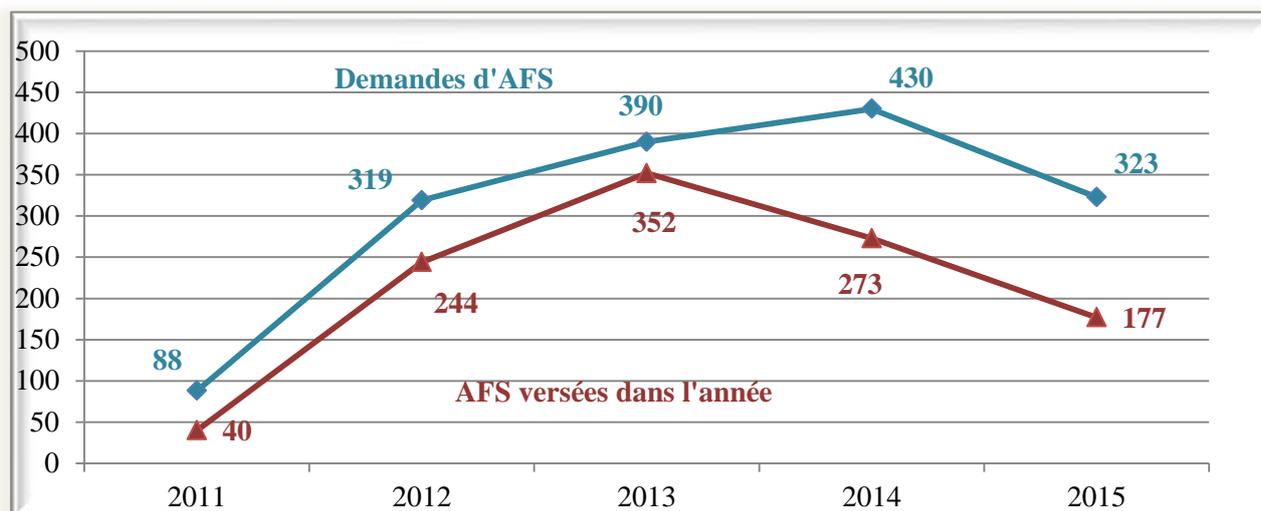


Le Service a reçu 323 demandes d'Aides Financières Simplifiées en 2015, dont 43 contrats TPE.  
177 dossiers ont donné lieu à versement.

		AFS VERSÉES EN 2015				CONTRATS TPE VERSÉS EN 2015		
CTR	CTN	Aide	Nombre	Subventions versées par la CRAMIF	Investissements entreprises	Nombre	Subventions versées par la CRAMIF	Investissements entreprises
1	A					9	91 840	244 343
2	B	Échafaudage +	39	193 137	659 720	3	33 906	54 429
3	C	Manut +	12	118 233	254 526	5	34 683	78 636
4	E	Aquabonus	30	312 410	801 967			
	F					4	71 659	194 030
5	D					11	87 274	238 647
	G					8	71 745	210 762
6	H	Airbonus	4	6 716	16 790	2	6 430	17 079
	I	Préciséo	45	190 843	395 378	5	66 378	198 440
<b>Totaux</b>			<b>130</b>	<b>821 339</b>	<b>2 128 381</b>	<b>47</b>	<b>463 915</b>	<b>1 236 366</b>

La diminution du nombre d'AFS est due à l'arrêt de l'AFS Caisses Sécurisées fin 2014 et au démarrage tardif en cours d'année 2015 d'AFS liées aux programmes nationaux.

### Évolution des demandes d'AFS comparée aux dossiers réglés



### **3.7. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL**

### 3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL

Le Service Prévention participe activement aux travaux menés dans le cadre national. Outre les groupes de travail cités dans le paragraphe 3.10 sur l'activité des laboratoires, on peut mentionner les travaux suivants :

- ↻ Participations à 13 plénières : « Travail et organisations », « TPE / PME », « Mobilité durable et sécurité », « Situations de travail » et « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation »,
- ↻ participation à l'élaboration d'un tableau de valeurs de référence pour les bioaérosols,
- ↻ participation à l'élaboration des projets informatiques « COLPHY » et SEIRICH »,
- ↻ sous-commissions d'habilitation des organismes de formation SST, PRAP, CPS et RPS,
- ↻ contribution aux travaux sur l'agrément des ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité,
- ↻ groupe de travail sur la révision de la brochure INRS ED 755 « *Réparation et entretien des véhicules automobiles* »,
- ↻ groupe de travail sur la rédaction de la brochure INRS ED 6208 « *Mise à quai des poids lourds – Apport et limite des dispositifs embarqués pour la prévention des collisions* »,
- ↻ groupe de groupe de travail sur la refonte du guide de prévention INRS ED 809 « *Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance* »,
- ↻ groupe de travail sur l'évaluation des nuisances atmosphériques et sonores lors des opérations de démolition,
- ↻ groupe de travail sur la promotion de la prévention des risques professionnels dans les métiers de la propreté,
- ↻ groupe de travail sur la révision de la recommandation R 197 sur le montage et le démontage des pneumatiques des véhicules et engins sur roues,
- ↻ groupe de travail sur la révision de la recommandation R 352 sur les travaux de creusement de souterrains,
- ↻ pilotage du groupe de travail sur la révision de la recommandation R 389 sur la sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté,
- ↻ pilotage du groupe de travail sur la création de la recommandation R 484 sur la conduite en sécurité des ponts roulants et portiques (CACES®),
- ↻ groupe de travail sur la révision de la Disposition Générale DG 20 « *Exploitation et production de films cinématographiques* ».
- ↻ contribution aux travaux de conception des deux outils Synergies Transport Routier de Marchandises et Aide à la Personne,

### 3.7.2. NORMALISATION

En 2015, 15 techniciens du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale.

Cette activité a représenté 162 jours de travail et a concerné essentiellement :

- ↻ des équipements de travail : machines de tournage, machines à scier, machines d'emballage, palettiseurs, bancs d'essais de freinage poids lourds, installations scéniques, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires,
- ↻ les effets des vibrations sur l'homme,
- ↻ le BTP : produits préfabriqués en béton, travaux à proximité de réseaux enterrés et aériens, coordonnateurs SPS,
- ↻ les rayonnages statiques utilisés dans la grande distribution,
- ↻ le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires.

### **3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR)**

Certaines grandes entreprises sont structurées avec un service juridique qui peut gérer des contentieux avec les CPAM quant au bien-fondé de l'imputation à l'entreprise d'un AT/MP ou d'IJ/IP (Indemnité Journalière/Incapacité Permanente [rente ou capital]) concernant un salarié.

Une part significative des contentieux est perdue par l'Assurance Maladie pour des raisons administratives.

L'objectif de l'action GDR Entreprises et Contentieux consiste à organiser une synergie entre les CPAM, la DRSM et le Service Prévention pour une gestion « attentionnée » des Déclarations d'Accident du Travail (DAT) concernant les entreprises d'une liste fournie par la CNAMTS afin de diminuer la sinistralité.

Plusieurs réunions entre les 3 entités régionales concernées (CRAMIF, DRSM, 8 CPAM) ont eu lieu. Sur la base d'une liste initiale de 88 entreprises concernées par cette action, plus de 80 % d'entre elles ont menés une action concrète de prévention en 2015.

### **3.7.4. PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)**

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un projet qui se déploie sur plusieurs axes et repose sur une coordination des services de l'Assurance Maladie : Service Social, Service Médical, Services administratifs Maladie et AT/MP et Service Prévention.

Des représentants du Service Prévention participent à la cellule régionale et aux cellules locales PDP. Le Service Prévention a également apporté sa contribution aux travaux relatifs au Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) pour la partie relative au maintien dans l'emploi (DIRECCTE, AGEFIPH, CRAMIF et MSA).

De nombreux contacts ont eu lieu avec les SiST dans le cadre du thème PDP des CPOM, lors de la phase d'élaboration du contenu des CPOM, ainsi que par des informations transmises régulièrement à l'ensemble des SiST ou en réponse à des demandes individuelles.

Une rencontre entre médecins du travail de SiST et médecins conseils a été organisée par le Service Prévention et la DIRECCTE le 2 juillet 2015 dans le cadre du thème PDP des CPOM, et en lien avec le PRITH. Elle a réuni une soixantaine de participants. 70% des SiST étaient représentés.

Le Service Prévention, dans le cadre de ses relations avec OETH, a participé au jury du 1<sup>er</sup> Trophée OETH des référents handicap.

### **3.7.5. AT COMPLEXES**

La CRAMIF a contribué à l'élaboration du projet piloté par la CNAMTS/DRP pour créer un parcours expérimental d'accompagnement des victimes d'AT graves/complexes.

Ce parcours consiste à identifier sans tarder des victimes d'AT graves/complexes pour leur proposer un accompagnement attentionné jusqu'à la réhabilitation médicale, facilitant ainsi la réinsertion professionnelle et réduisant la durée des arrêts de travail.

Des Conseillers Risques Professionnels (CRP) ont été recrutés dans les cinq CPAM expérimentatrices (dont celles de la Seine et Marne et des Yvelines). Ces agents ont pour rôle de développer la transversalité entre les services administratifs, le corps médical dans ses différentes composantes dont les médecins du travail, le Service Social et le Service Prévention des Risques Professionnels.

Le Service Prévention est systématiquement informé des entreprises concernées par l'action du Conseiller Risque Professionnel. Il apporte son éventuelle connaissance de l'entreprise et bénéficie du signalement de situations dangereuses.

Il a participé en 2015, avec la CNAMTS et les CARSAT concernées, à des travaux préparatoires relatifs au volet professionnel de l'accompagnement du retour en emploi des lombalgiques après AT.

Fin 2015, et en vue d'une application courant 2016, une procédure a vu le jour, qui consiste en un contact automatique par le Conseiller Risque Professionnel des assurés arrêtés depuis au moins 90 jours suite à des lombalgies professionnelles chroniques.

## **3.8. TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX**

### 3.8.1. CRAT/MP

En 2015, les travaux de la Commission régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CrAT/MP) ont consisté essentiellement à accompagner le Service Prévention dans la mise en œuvre du plan d'action en lien étroit avec les Comités Techniques Régionaux (CTR). La commission a facilité la mise au point d'une nouvelle méthodologie de travail avec les Commissions Paritaires Permanentes de Tarification (CPPT) issues des CTR, en particulier pour résorber certaines difficultés qui avaient émergé au fil des ans, suite à la publication en 2010 d'un nouvel arrêté sur les incitations financières. Enfin, un séminaire a été organisé en décembre pour prendre connaissance du Plan Santé au Travail, dans la perspective d'une déclinaison régionale en 2016, sous la coordination de la DIRECCTE.

Au global, la CrAT/MP s'est réunie 6 fois en 2015, sessions auxquelles il convient d'ajouter 4 réunions de travail avec des membres issus soit des CTR/CPPT soit du Conseil d'Administration.

### 3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT

#### Comités Techniques Régionaux (CTR)

Le Service a assuré la préparation, l'organisation et l'animation de 12 réunions des 6 Comités Techniques Régionaux (CTR) et du Séminaire Inter-CTR.

Les présentations faites en CTR ont été réunies sur supports informatiques et distribuées à tous les membres de CTR.

#### Commissions Temporaires de Prévention (CTP)

Sur les six commissions temporaires de prévention créées en novembre 2012 en vue de réviser les textes adoptés par les CTR, cinq ont terminé leur travail, une s'est encore réunie quatre fois en 2015.

A la demande de la CrAT/MP du 20 mars 2014, une CTP Inter-CTR a été créée afin d'étudier les textes adoptés dans le passé par plusieurs CTR. Elle s'est réunie trois fois en 2015.

Les textes anciens et devenus obsolètes ont été abrogés lors des CTR. Des textes revus ont été adoptés. La révision des autres textes a été initiée, lorsqu'elle était nécessaire.

Par ailleurs, chaque CTR a créé ou poursuivi les travaux d'une ou plusieurs CTP, en charge de sujets techniques spécifiques.

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2015	État d'avancement
1	Outils à main TMS	4	<b>En cours</b>
2	Prévention des chutes de hauteur au stade de la conception du projet de construction	3	<b>En cours</b>
2	Révision des textes	4	<b>En cours</b> – Révision de la R19 « Éclairage provisoire de chantiers de bâtiment et de génie civil »
4	Déploiement de l'applicatif SEIRICH	3	<b>En cours</b>
5	Prévention des TMS	3	<b>En cours</b>
6	Activité de nettoyage dans les aéronefs sur la plate-forme aéroportuaire	1	<b>Terminé</b>
6	Nettoyage des bureaux en horaire de jour	3	<b>En cours</b>
Inter-CTR	Révision des textes	3	<b>En cours</b> – Sur 4 textes à traiter, 2 sont revus et adoptés, 1 est mis en attente et 1 est en cours d'examen

## Commissions Paritaires Permanentes de Tarification (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes présentés	Nombre d'établissements concernés
1	3	5	16	37
2	5	60	1	1
3	2	3		
4	1	3		
5	2	15	4	5
6	2	3	9	11
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>89</b>	<b>30</b>	<b>54</b>

L'arrêté du 9 décembre 2010 a sensiblement modifié les règles d'imposition de cotisations supplémentaires. Des difficultés de traitement sont apparues. Une dizaine de dossiers initiés sous le régime de l'arrêté de 1977 pour lesquels la Caisse Régionale était en attente d'un avis du Conseil d'État ont été traités en accord avec la CrAT/MP.

## **3.9. PARTENARIAT**

### 3.9.1. DIRECCTE

Le travail avec la DIRECCTE s'est essentiellement porté sur 4 domaines :

- ↪ les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) (voir le §3.5),
- ↪ la préparation du Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) devant couvrir la période 2016-2020,
- ↪ l'animation et la participation des actions inscrites au plan national santé au travail (PRST 2),
- ↪ le projet du Grand Paris (voir le §3.4.3). La CRAMIF apporte le socle technique pour appuyer la charte signée le 5 octobre 2015 par le Préfet de la région Île-de-France avec les maîtres d'ouvrage.

Les 2 premières thématiques ont été abordées respectivement à l'occasion de 5 réunions du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP) en composition restreinte et de 4 réunions collectives animées par la DIRECCTE. Ces réunions ont été organisées en appui des 2 réunions plénières du CRPRP, soit un total de 11 réunions qui illustrent favorablement la coopération renforcée avec la DIRECCTE.

### 3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE

CCPP	Nombre de réunions	Nombre de nouveaux patients	Nombre de consultations
Centre Hospitalier Intercommunal – CRÉTEIL (94)	5	313	951
Hôtel Dieu – PARIS 4 <sup>ème</sup>	5	15	58
Hôpital Raymond POINCARÉ – GARCHES (92)	3	337	389
Hôpital Fernand WIDAL – PARIS 10 <sup>ème</sup>	5	71	179
Hôpital COCHIN – PARIS 14 <sup>ème</sup>	3	337	765
Hôpital AVICENNE – BOBIGNY (93)	5	180	250

#### Bilan et évolution à prévoir des conventions avec les CCPP

La CRAMIF a été sollicitée par la CNAMTS pour répondre à une enquête par questionnaire visant à préparer un séminaire de la CATMP nationale dédié à la question des CCPP.

L'objet de l'enquête était de recueillir des informations auprès des caisses régionales pour contribuer, d'une part à l'évaluation de la mise en œuvre des conventions avec les CCPP et, d'autre part à la proposition d'un projet de nouvelles conventions avec les enveloppes budgétaires correspondantes mises en cohérence avec la COG AT/MP 2014-2017.

À partir de cette enquête, la CNAMTS, après un bref rappel de certaines des missions des CCPP à savoir :

- ↪ aide au diagnostic médical et au traitement de patients victimes de maladies secondaires aux expositions professionnelles,
- ↪ prise en charge médico-sociale de ces patients et de leur insertion professionnelle,
- ↪ coordination de certains suivis post professionnels ou post exposition,
- ↪ formation des futurs médecins du travail et activités de recherche,
- ↪ participation aux CRRMP.

a dressé un état des lieux :

- ↪ confirmant l'intérêt des Caisses Régionales pour la relation avec les CCPP,
- ↪ mais montrant des fonctionnements hétérogènes selon les régions.

Le retour de la CNAMTS pour la CRAMIF met en avant les apports constructifs des 6 CCPP franciliens, en termes de volumétrie (nombre de consultations) comme de dynamisme des échanges :

- ↪ problèmes de santé au travail émergents détectés,
- ↪ actions d'évaluation des risques et des expositions avec apport de connaissances sur les liens entre les problèmes de santé au travail et les situations d'exposition,
- ↪ actions de prévention mises en œuvre,

↳ valorisations auprès des partenaires (services de santé au travail, partenaires sociaux, branches professionnelle...).

Le Service Prévention contribue ainsi activement, à partir du matériel construit avec ces actions communes, à la conception et à l'animation de l'enseignement des futurs médecins du travail, des équipes de santé au travail (infirmières, médecins en formation continue, IPRP), ce qui pose des jalons pour mener à bien des actions partenariales de prévention en entreprise et en synergie.

Des évolutions des conventions devraient être proposées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

### Étude ARDCO

Dans les suites des recommandations de la conférence de consensus de 1999, une cohorte a été constituée en 2007 dans le cadre du dépistage des affections liées à l'amiante : la cohorte ARDCO.

Cette étude est pilotée par le responsable du CCPP du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IIMTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France).

Le programme ARDCO 3 (suivi 2013-2015) s'est terminé en 2015. Le rapport de fin d'étude a été reçu.

Les principaux enseignements sont la mise en évidence d'une association significative entre l'existence de plaques pleurales et un excès de risque de mésothéliome, l'existence d'un lien significatif entre l'excès de mortalité et le niveau d'exposition cumulé à l'amiante pour le cancer bronchopulmonaire et le mésothéliome. Des données ont aussi été obtenues sur des cancers digestifs (œsophage et colon) soulignant l'impact de l'exposition à l'amiante et l'existence de plaques pleurales.

Des données ont aussi été obtenues sur l'impact psychologique, et la connaissance des affections liées à l'amiante, qui confirment l'impact majeur du niveau d'exposition obtenu par auto-évaluation du sujet sur l'anxiété et la dépression.

L'étude de la cohorte va se poursuivre en 2016-2018 (ARDCO 4), la CNAMTS ayant donné un accord de financement.

### 3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le Service Prévention contribue à la formation initiale et continue des médecins et infirmiers du travail.

#### Formation initiale

Les médecins hospitaliers responsables des Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en Santé au Travail, organisation des stages. Le Service intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- les statistiques AT/MP,
- les programmes CPOM avec les SiST.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine Descartes.

Dans le cadre de son agrément pour l'accueil et la formation des internes en médecine du travail délivré par l'ARS en 2011, pour une durée de 5 ans, le Service Prévention a reçu 2 internes (stages semestriels) et 3 collaborateurs médecins (stages trimestriels) au cours de l'année 2015. La prolongation de cet agrément a été demandée.

Cet accueil fait également l'objet d'une convention cadre signée le 12 octobre 2012 avec l'ARS, l'AP-HP, et les Unités de Formation et de Recherche de médecine d'Île-de-France.

La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmières cadres managers.

## Formation continue

Le Service participe activement à la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal. Un intervenant CRAMIF y a animé une des sessions annuelles « les aides financières de la CRAMIF pour réduire les risques professionnels ».

### 3.9.4. ARS

Outre le partenariat avec l'ARS et le Groupe Hospitalier Saint-Joseph décrit dans le paragraphe 3.11.4, la recherche d'axes de partenariat complémentaires a pu se concrétiser lors des réunions d'orientation des 7 janvier et 20 mars 2015 exclusivement consacrées à la prévention des Risques Professionnels entre la Direction générale adjointe de l'ARS et la DRRP. Il s'en est suivi des échanges d'informations concernant en particulier les établissements de soins, les EHPAD, les laboratoires d'anapathologie et la préparation de médicaments cytotoxiques.

Par ailleurs, une démarche de sensibilisation et de formation des responsables des travaux des établissements de soins a été enclenchée par le service afin de mieux organiser les chantiers de rénovation ou d'extension.

### 3.9.5. OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP ont signé le 30 décembre 2014 une convention régionale de partenariat pour une durée de 4 ans afin d'utiliser au mieux les ressources respectives des deux organismes pour déployer en Île-de-France des actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le partenariat se déroule autour de 7 actions de prévention :

- ↪ P3C3 (Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction). Comme convenu dans la convention nationale OPPBTP-CNAMTS, le programme P3C3 de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels est décliné en région et comprend deux cibles principales :
  - les Maîtres d'OuvrAge (MOA) et leurs conseils, notamment les Maîtres d'Œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), afin d'intégrer, très en amont des chantiers la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied par la création de lots spécifiques pour le transport et la manutention de charges à pied d'œuvre et les flux de circulation en général,
  - les entreprises les plus exposées au risque de chute et dont les effectifs sont compris entre 20 et 49 salariés, soit 443 établissements en Île-de-France.
- ↪ TMS Pros : il s'agit d'inciter les entreprises à utiliser le site internet public [www.tmspros.fr](http://www.tmspros.fr) pour s'approprier la démarche officielle de prévention des Troubles MusculoSquelettiques du réseau de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels ainsi que le dispositif ADAPT disponible sur le site [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr),
- ↪ TPE Maçons : actions dirigées vers les très petites entreprises de maçonnerie (moins de 20 salariés),
- ↪ risque chimique : réduction du risque lié aux huiles de décoffrage, aux essences avec benzène, aux poussières de bois et de silice,
- ↪ amiante : contribution à la campagne nationale CARTO réalisée à l'occasion de travaux régis par la « sous-section 4 » tels que les travaux d'entretien et de maintenance,
- ↪ actions CPOM : actions spécifiques des CPOM avec les deux SiST APST-BTP et SiST-BTP 77,
- ↪ Grand Paris : amener les principaux donneurs d'ordre à s'engager dans une meilleure prise en compte de la prévention en amont des chantiers par la signature de chartes.

Trois comités de pilotage ont été organisés par le Service et ont permis d'assurer un suivi des 7 programmes d'actions.

### 3.9.6. RSI

La CNAMTS-DRP a signé avec la Caisse nationale du RSI une nouvelle convention nationale mettant l'accent sur les métiers de la construction de bâtiments. Elle a été présentée le 23 avril 2015 par le Service au RSI-IDF.

### 3.9.7. **ARACT**

Outre la participation d'un représentant CRAMIF au comité d'orientations stratégiques de l'ARACT, la collaboration avec l'Agence régionale a consisté en 2015 en la finalisation de la refonte de l'outil Kit-RPS réalisé en 2011 avec le concours de plusieurs Services interentreprises de Santé au Travail (SiST). Le Service a contribué aux groupes de travail et le comité de pilotage du 7 septembre 2015 a entériné les travaux correspondants.

Le nouveau Kit-RPS permettra ainsi l'utilisation de l'outil par les SiST dans le cadre de la réalisation de leur projet de service pour sensibiliser les PME d'Île-de-France à la thématique RPS. Il sera mis en test en 2016.

### 3.9.8. **Autres partenariats**

#### **Fédérations professionnelles**

Les Fédérations professionnelles Employeurs et les Syndicats Salariés représentent des partenaires naturels pour la DRRP.

Même si des conventions de partenariat ne formalisent pas toujours les modes de collaboration, le Service est amené à répondre favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des Risques Professionnels auprès de leurs délégués.

Tel a été le cas en 2015 avec les organisations employeurs CNPA/FNAA, la FNTP, la FRTP, l'UIC, la FNTR, les Fédérations des pressings et de la logistique.

#### **AGEFOS PME**

Dans le cadre de la contribution financière de la CRAMIF destinée au développement des actions de promotion de la santé et sécurité par les organismes représentatifs des employeurs et des salariés, le Service a participé à l'élaboration d'un autodiagnostic santé et sécurité « DIAGNEO SANTE ET SECURITE » accessible en ligne pour les employeurs de TPE/PME franciliens. La phase de construction du dispositif est finalisée. L'outil est en ligne et à disposition des entreprises depuis le 1er octobre 2015. Par ailleurs, l'ACMS souhaite former ses équipes pluridisciplinaires à l'utilisation de DIAGNEO. Une session expérimentale est prévue au premier trimestre 2016.

#### **AGEFOS PME Île-de-France**

AGEFOS PME Île-de-France a sollicité le service pour participer à une action collective dans le secteur de la coiffure. Sont associés la DIRECCTE, l'INRS, le syndicat national des coiffeurs. 120 salons vont bénéficier d'une assistance audit et formation dans le domaine des ressources humaines et la santé au travail ; le service a participé à l'élaboration du projet, la sélection des intervenants, le choix des outils d'audit. Les actions sur site commencent en janvier 2016 et se poursuivront jusqu'en 2017.

#### **CENTRE NATIONAL DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE**

En complément de l'action nationale, le Service participe avec le CNPA, l'OPCA de la Branche et l'ACMS à la mise en place et la formation de personnes désignées compétentes dans les garages. La mutuelle santé de la branche est associée au projet (financement des formations santé et sécurité en complément de l'OPCA).

## **3.10. ACTIVITÉS DES PÔLES TECHNIQUES**

### 3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT)

Le pôle Risques Physiques et Technologiques (RPT) est composé du Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) et de l'unité Risques Technologiques.

#### Centre de Mesures et Contrôles Physiques

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) a réalisé **778** prestations en 2015.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par nature et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'exercice.

C T R	CTN	Bruit	Ambiance thermique	Éclairage	Rayonnements optiques artificiels	Champ Électromagnétique	Rayonnement ionisant	Ventilation	Vibration	Glissement de sols	Tirer-Pousser	CTN / total en %
1	A Métallurgie	7,46	0,13	2,06	0,13	-	-	23,52	0,51	-	-	33,8
2	B Bâtiment Travaux Publics	2,19	-	2,31	-	-	-	4,88	0,26	-	-	9,64
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2,70	-	0,90	-	0,13	0,26	5,14	1,41	0,13	-	10,67
4	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	0,64	-	-	-	-	-	3,34	-	0,13	-	4,11
	F Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	2,19	-	0,26	-	-	-	5,53	0,26	0,13	-	8,35
5	D Services, commerces et alimentation	1,29	0,39	0,39	-	-	-	1,93	-	1,54	0,13	5,66
	G Commerce non alimentaire	1,67	0,51	0,51	-	-	-	4,88	0,26	0,64	0,13	8,61
6	H Activités de services I	2,70	0,51	1,03	0,13	0,26	0,13	9,51	-	0,13	-	14,40
	I Activités de services II et travail temporaire	1,29	0,13	0,51	-	-	-	2,70	-	0,13	-	4,76
Types de mesure en % du total		22,13	1,67	7,97	0,26	0,39	0,39	61,43	2,7	2,83	0,26	100

#### Participation à des actions nationales

Le CMP a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ☞ Action CMR – Fumées de soudage : élaboration de la note de contexte et de l'ingénierie de prévention associées à cette action. Le CMP est le pilote de cette action pour la CRAMIF.
- ☞ Action CMR – Émission des moteurs diesel : élaboration de la note de contexte et de l'ingénierie de prévention associées à cette action. Le CMP contribue activement aux actions de terrain menées dans les centres de contrôle technique.
- ☞ Autres priorités nationales : le CMP est intervenu ponctuellement :
  - dans l'action TMS Pros pour réduire l'exposition aux vibrations,
  - dans l'action Chutes dans le BTP pour améliorer l'éclairage des chantiers.

Le CMP a contribué à l'ingénierie de prévention du Réseau Prévention en participant aux groupes de travail CRAM/CARSAT/INRS suivants :

- ↪ Champs électromagnétiques avec participation à la campagne nationale pour quantifier les champs des sources les plus émissives,
- ↪ Vibrations avec participation à la campagne nationale « Vibrations mains bras »,
- ↪ Rayonnements optiques artificiels,
- ↪ Bruit,
- ↪ Glissance des sols,
- ↪ Rayonnements ionisants,
- ↪ Ambiances thermiques,
- ↪ Guide pratique de ventilation « Carrosseries ».

Cette contribution à l'ingénierie de prévention du Réseau Prévention s'est concrétisée par la parution des documents suivants en 2015 :

- ↪ ED 6204 « Syndrome des vibrations. La main et le bras en danger »,
- ↪ ED 4443 « Installations de contrôle des bagages/colis par rayonnements X »,
- ↪ 3 fiches relatives à la prévention des rayonnements ionisants émis lors de la « Radiographie industrielle gamma sur chantier avec appareil portatif » :
  - ED 4243 « Recommandations pour les opérateurs »,
  - ED 4244 « Recommandations aux entreprises intervenantes (prestataires) »,
  - ED 4245 « Recommandations aux entreprises utilisatrices »,
- ↪ 2 fiches relatives à la prévention des champs électromagnétiques :
  - ED 4204 « La réglementation en milieu professionnel »,
  - ED 4205 « Les machines utilisant le chauffage par pertes diélectriques ».

### Participation à des actions régionales

En 2015, le CMP a repris le pilotage du programme régional de prévention « Travail des métaux et traitement de surface ».

Il a mené des actions de terrain en lien avec les programmes régionaux suivants :

- ↪ Collecte et traitement des déchets : conception et aménagement des centres de tri,
- ↪ Magasins de bricolage : aménagement des locaux de découpe du bois.

Le Centre a contribué aux autres actions régionales suivantes :

- ↪ Grand Paris, notamment pour intégrer la ventilation lors des travaux souterrains,
- ↪ Activités aéroportuaires, notamment pour la prévention des risques liés aux vibrations.

### Autres actions

En 2015, le CMP a réalisé des actions de formations dans les domaines physiques pour le compte :

- ↪ du Pôle IDFP de la CRAMIF (activités de bureau, éclairage, bruit),
- ↪ de l'INRS (champs électromagnétiques, traitement de surface),
- ↪ de la faculté de médecine pour les médecins du travail en formation initiale (ventilation, bruit, vibrations, éclairage).

Il a contribué activement au colloque « Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail » organisé par l'INRS du 20 au 22 octobre 2015.

Il a participé à des groupes de travail européens et internationaux concernant la normalisation des vibrations :

- ↪ CEN TC 231 - Vibrations et chocs mécaniques,
- ↪ ISO TC 108 SC4 - Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques.

Le responsable du CMP a participé au groupe de suivi scientifique du département IET (Ingénierie des Équipements de Travail) de l'INRS.

## Unité Risques Technologiques

### Participation à des actions nationales et internationales

L'unité Risques Technologiques a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ↪ action CMR – Émission des moteurs diesel,
- ↪ action TPE – Réparation automobile.

Elle a participé au groupe de travail national chargé d'élaborer l'AFS Air Bonus pour aider le secteur du contrôle technique dans l'acquisition de système de protection des salariés contre les émissions de moteurs diesel et essence. L'unité est le pilote de ces actions pour la CRAMIF.

Elle a participé dans le cadre de l'action TPE Réparation automobile à la réalisation des éléments suivants :

- ↪ le dépliant de sensibilisation INRS ED 6198 « *Garages Automobile et poids lourds* », paru en mai 2015
- ↪ des outils de communication à destination des caisses régionales,
- ↪ le contenu de l'application nationale en ligne OIRA,
- ↪ la convention signée avec la CNAMTS et les organisations professionnelles de la branche,
- ↪ le contenu de la formation nationale des Chargés de Mission,
- ↪ l'AFS TPE Garage.

L'unité a participé aux groupes de travail nationaux CRAM/CARSAT/INRS suivants :

- ↪ renversement des chariots automoteurs afin de prévenir ce problème majeur de prévention qui occasionne en France plus de 10 morts par an au travail. En 2016, l'unité sera associée à l'écriture d'une recommandation nationale sur le sujet (commission des CTN A et G),
- ↪ révision de la brochure INRS ED 755 « *Réparation et entretien des véhicules automobiles* »,
- ↪ révision de la recommandation R 197 « *montage et démontage des pneumatiques des véhicules et engins sur roues* », avec l'approbation du document par les CTN A et G en octobre 2015 après 2 ans de travaux,
- ↪ rédaction de la brochure INRS ED 6208 « *Mise à quai des poids lourds – Apport et limite des dispositifs embarqués pour la prévention des collisions* », parue en novembre 2015.

L'unité a participé à un groupe de travail européen concernant la normalisation des bancs à rouleaux utilisés dans les centres de contrôle technique poids lourds.

De plus, l'unité a participé aux réunions nationales avec l'INRS, la CNAMTS et EUROGIP sur la coordination des problèmes graves de prévention sur les machines, signalés par les caisses. Des fiches de signalement permettent de nourrir la normalisation des différentes machines, donc la prévention à long terme.

### Participation à des actions régionales

L'unité Risques Technologiques fait partie du groupe projet et a mené des actions de terrain en lien avec les priorités régionales suivantes :

- ↪ travail des métaux et traitement de surface,
- ↪ collecte et traitement des déchets,
- ↪ fabrication de produits en béton.

L'unité a en charge le CTR 1 sur les activités de la Métallurgie. De ce fait, elle a donc animé les commissions CTP du CTR 1 (Outils manuels).

Dans le cadre de l'action TPE Réparation automobile de la CRAMIF, elle a organisé une présentation de la « mallette gants » et de l'action nationale avec les SiST impliqués dans ce secteur d'activité. Elle a accompagné deux services de Santé au Travail dans l'élaboration de leur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. En outre, dans le cadre de l'action CPOM CMR Garages, l'unité a aidé les premiers SiST signataires dans la mise en œuvre du programme CMR Garages.

## Autres actions

L'unité Risques Technologiques a réalisé des interventions en réponse à la demande de techniciens du Service Prévention confrontés à des situations de travail où le risque machine est délicat à traiter. Les domaines d'activité de ce risque étant très vastes, l'unité se concentre sur les principaux secteurs où l'accidentologie est la plus grave en Île-de-France :

- ↪ traitement des déchets (bennes à ordures ménagères, compacteurs, centres de tri),
- ↪ BTP (grues, nacelles, levage personnes et matériels, forage),
- ↪ alimentaire et bois,
- ↪ ascenseurs, escaliers et trottoirs roulants,
- ↪ machines de levage, chariots automoteurs,
- ↪ risque électrique (machines et automobile).

### 3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCB)

Le pôle RCB réalise des activités d'étude et de gestion de projets ainsi que des prestations analytiques concernant l'évaluation des risques chimiques et biologiques. Le Laboratoire de Toxicologie industrielle et le Laboratoire des BioContaminants sont intégrés au sein du pôle RCB.

#### Participation à des actions nationales

Dans le cadre de la COG, le pôle contribue au programme national de prévention CMR, avec la participation au comité national d'élaboration et de pilotage du programme (validation des orientations et suivi des actions) et l'animation du groupe national Pressing avec l'élaboration des outils pour la mise en œuvre nationale de ce projet. Le pôle participe également aux travaux concernant l'évaluation du programme CMR.

Le pôle est également impliqué dans la thématique nationale TPE restauration avec l'envoi d'un mailing à plus de 18 000 restaurateurs.

Il apporte sa contribution au comité opérationnel pour la mise en place du logiciel SEIRICH concernant l'évaluation du risque chimique.

Il apporte son expertise dans des groupes de travail « travaux routiers » en collaboration avec l'INRS et travaille au maintien du partenariat avec le CSFE.

#### Participation à des actions régionales

Le pôle pilote le programme régional de prévention « fabrication de produit en béton ».

Il participe également aux programmes régionaux de prévention suivants :

- ↪ risque chimique dans certaines activités du BTP : contribution à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques autour des « poussières de démolition », en partenariat avec le Syndicat National des Entreprises de Démolition,
- ↪ travail des métaux et traitement de surface : participe au groupe de travail visant à réduire les situations dangereuses, notamment autour du risque chimique.

Il apporte également son expertise auprès du Service Réparation dans le traitement des dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles.

Le pôle a en charge le CTR 4. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ce CTR et participe à la révision des textes de la CRAMIF.

#### Études, conseil et assistance

Le pôle apporte son assistance auprès d'un groupe inter-collectivités sur la thématique des risques présents dans les égouts. Il collabore avec l'ANSES dans le cadre d'une convention de recherche pour l'évaluation du risque biologique.

Il apporte son expertise dans la publication trimestrielle de la lettre Cancer Pro éditée par l'INCA.

## Actions de formation / communication

Le pôle contribue à des actions de communication sur le risque chimique et biologique auprès des entreprises, dans le cadre de salons professionnels (JetExpo), auprès d'institution (Mardis de Fernand Widal, Forum Saint Jacques...) ou en interne (Plénière, RTS...).

Il participe au déploiement de l'applicatif SEIRICH pour l'évaluation du risque chimie par le biais de communication, formation – action....

Il est également présent dans plusieurs modules de formation (médecins du travail...).

## Laboratoire de Toxicologie industrielle

Le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) a réalisé **187** interventions en entreprises en 2015.

La grande majorité de ces interventions, que ce soit à la demande des agents de secteur ou dans le cadre d'études régionales et nationales, avait pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles de contaminer les salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur **264** dossiers (rapports transmis) en 2015, ces dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande d'agents du Service Prévention des Risques Professionnels non rattachés au laboratoire.

80 % de ces dossiers traitaient, en partie ou totalité, de la prévention des risques liés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN, exprimée en pourcentage :

CTR	CTN		Entreprises où ont été réalisées des interventions	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements
1	A	Métallurgie	16	20
2	B	Bâtiment travaux publics	43	44
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4,5	9,5
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	4,5	3,5
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	9	3,5
5	D	Services, commerces et alimentation	4,5	1,5
	G	Commerce non alimentaire	2,5	1,5
6	H	Activités de service I	9	13
	I	Activités de services II et travail temporaire	7	3,5
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>	<b>100</b>

*Données extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS.*

## Activité analytique

En 2015, le laboratoire a créé **1989** demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

277 de ces 1989 demandes ont été sous-traitées à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées), ou en raison d'une panne ponctuelle de l'un de ses équipements.

100 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX, pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention, dans le cadre de la mutualisation.

## Participation à des actions nationales

- ↗ étude nationale « Amiante » dans le cadre de la convention signée avec la FEDENE,
- ↗ groupe de travail Métrologie Amiante piloté par la Direction Générale du Travail (DGT),
- ↗ étude nationale « Soudage » dans le cadre du Programme National de Prévention CMR,
- ↗ étude nationale « Émissions Diesel » dans le cadre du Programme National de Prévention CMR,
- ↗ étude nationale « Fumées de bitume » organisée par l'INRS en partenariat avec la DGT, la CNAMTS, l'USIRF, la FNTF, le GNMST-BTP et l'OPPBTP,
- ↗ étude nationale INRS « Évaluation de l'exposition au dioxyde de titane nanométrique »,
- ↗ participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :
  - ORFILA,
  - nanomatériaux, le 10 juin 2015,
  - plénière Chimie 1 : prévention technique les 5 et 6 octobre 2015,
  - plénière Chimie 2 : évaluation des expositions les 9 et 10 juin 2015.

## Participation à des actions régionales

- ↗ pilotage du programme régional de prévention « Risque chimique dans certaines activités du BTP » (Béton projeté, Démolition, Plomb, Travaux routiers, Travaux souterrains),
- ↗ pilotage de l'action sur le risque chimique dans le cadre de la convention régionale signée avec l'OPPBTP,
- ↗ animation du groupe de travail du PRST 2 (Capitalisation sur le risque chimique BTP façades et autres produits du BTP),
- ↗ contribution aux actions régionales :
  - travail des métaux,
  - fabrication de produits en béton,
  - établissements de soins privés,
- ↗ Participation aux groupes de travail régionaux,
  - des correspondants « Amiante »,
  - concernant les « Mesures des empoussièrtements lors du nettoyage des dalles vinyles amiante » en collaboration avec la DGS, la DGT, le LEPI, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), le Centre Technique des Industries de la Propreté (CTIP).

## Actions de formation et d'information

- ↗ rencontre régionale CRAMIF/OPPBTP « Risque Chimique », le 3 avril 2015,
- ↗ plénière Chimie 1 : « Soudage par Aluminothermie », le 5 octobre 2015,
- ↗ syndicat de la Mesure « Exposition au benzène des salariés lors des maintenances et entretiens de pompes à essence », le 19 novembre 2015,
- ↗ journée d'information concernant l'amiante en sous-section 4 « Savoir analyser un rapport de mesurage », le 7 Décembre 2015,
- ↗ réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques].

## Études, conseil et assistance

- ↗ interventions en entreprise sans prélèvement, en vue d'aider à l'évaluation du risque chimique ou afin d'expliquer les résultats des prélèvements réalisés antérieurement et les mesures de prévention préconisées en conséquence,
- ↗ avis sur les préparations contenant des agents chimiques susceptibles d'être à l'origine de maladies professionnelles - à la demande des CPAM, du CRRMP ou des Médecins du Travail ; des avis sur la dangerosité d'un process ou d'une situation de travail, sur l'exactitude des fiches de données de sécurité, sur l'opportunité de sélectionner un produit de substitution au vu de ses propriétés technologiques et toxicologiques,

- ☞ examens de rapports d'analyses rédigés par des laboratoires accrédités pour le compte d'industriels, afin d'assister les contrôleurs de sécurité dans l'utilisation des résultats au bénéfice de la prévention des risques professionnels. Cette pratique continue à se développer en raison de l'importance donnée par les textes réglementaires au contrôle des valeurs limites.

## Publications

- ☞ archives des maladies professionnelles et de l'environnement : « Paint strippers and prevention occupational risks during building facelift : where do we stand ? » 2015 : 76 337-344,
- ☞ Brochure CRAMIF DTE 261 « Huiles de décoffrage : Comment choisir les moins dangereuses ? »,
- ☞ archives des maladies professionnelles et de l'environnement : « évaluation du risque chimique résultant de la contamination accidentelle d'un laboratoire de biologie » 2015 : 76-231-326.

Participation à l'élaboration des questions réponses relatives aux risques d'exposition à l'amiante, [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr).

## Laboratoire des BioContaminants (LBC)

Le Laboratoire des BioContaminants a répondu en 2015 à **55 sollicitations** se répartissant de la manière suivante :

### En Île-de-France - 39 sollicitations :

- ☞ 10 sollicitations pour assistance avec intervention sur site pour appui à l'analyse du risque biologique, pré-visites, ou restitutions de résultats en entreprise,
- ☞ 29 interventions pour prélèvements de bioaérosols (endotoxines et/ou flores aéroportées) complétés éventuellement de poussières inhalables et de mycotoxines.

### Hors Île-de-France - 16 sollicitations :

- ☞ 1 sollicitation pour avis sur pièces,
- ☞ 2 sollicitations pour assistance avec intervention sur site pour appui à l'analyse du risque biologique et pré-visites ou restitutions de résultats en entreprise,
- ☞ 5 interventions sur site pour prélèvements de bioaérosols : endotoxines et/ou flores aéroportées,
- ☞ 8 sollicitations pour analyses d'échantillons prélevés par les Laboratoires Interrégionaux de Chimie de province (LIC).

Ces sollicitations ont concerné la CARSAT Normandie (3 sollicitations), la CARSAT Auvergne (5 sollicitations), la CARSAT Pays de la Loire (4 sollicitations), la CARSAT Nord Picardie (4 sollicitations).

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN:

CTR	CTN		En nombre	en %	Principales activités concernées
1	A	Métallurgie	5	9	Usinage
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	30	54	Assainissement (égouts) – Collecte déchets – Traitement déchets (incinération, compostage)
4	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5	9	Biodéchets – Tri déchets - Blanchisserie
5	D	Services, commerces et alimentation	7	13	Production de viande volailles – Alimentation animale - Brûlerie - Salaisons
	G	Commerce non alimentaire	2	4	Production d'enzymes
6	H	Activités de service I	5	9	Collectivité territoriale (déchets) – Administration hospitalière – Bureau d'essais (assainissement)
	I	Activités de services II et travail temporaire	1	2	Établissement d'accueil des personnes handicapées

## Activité analytique

En 2015, sur les 55 sollicitations reçues, 34 ont concerné des prélèvements de bioaérosols et 8 des analyses pour les Laboratoires Interrégionaux de Chimie (LIC) de province. Dans le cadre de ces sollicitations, le LBC a traité **727 échantillons** qui ont généré **1 093 résultats d'analyses** dont 1 025 résultats de bioaérosols (endotoxines et flores microbiennes aéroportées), 65 de poussières inhalables et 3 de mycotoxines.

La part de l'activité dédiée aux analyses mutualisées d'échantillons prélevés par les LIC représente près de 12% des résultats d'analyse émis par le LBC, avec une répartition à part égale entre le LIC des Pays de la Loire et le LIC Nord Picardie.

La part de l'activité du LBC consacrée à la mutualisation représente en 2015 environ 55 % (contre 60 % en 2014) ; cela comprend les sollicitations du LBC pour prélèvements en province et analyses au laboratoire et celles pour analyses d'échantillons prélevés par les LIC.

Toutes les analyses mutualisées ont été enregistrées dans la base de données nationale COLCHIC (demandes d'analyses et résultats).

## Participation à des actions nationales

- ↪ participation à la Plénière Risques Biologiques (INRS),
- ↪ participation à la Plénière Chimie 2 « Prélèvements et analyses chimiques et biologiques »,
- ↪ participation à l'élaboration du document « Valeurs Guides Endotoxines – Interprétation des résultats de métrologie des bioaérosols », Notes Techniques INRS, HST N°239, p 46–50, juin 2015,
- ↪ reprise de l'animation du comité de pilotage, initialement co-animé avec la CARSAT Normandie, sur l'évaluation et la prévention des risques biologiques dans les activités de collecte de déchets ménagers et assimilés :
  - participation active à la rédaction d'une brochure de sensibilisation des agents de collecte aux risques biologiques ainsi que de plusieurs affiches sur le même thème,
  - animation de 2 groupes de travail pour la rédaction de la brochure destinée à l'encadrement,
- ↪ réalisation dans le cadre d'une convention avec l'ANSES, d'une campagne de mesure des expositions aux polluants biologiques auprès des intervenants en égouts. Réalisation des interventions pour prélèvements, analyses des échantillons et rédaction des comptes rendus d'intervention.

## Participation à des actions régionales

- ↪ participation au Programme Régional de Prévention « Collecte et Traitement des déchets » : contribution aux différents groupes de travail, réalisation d'une campagne de mesures en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets, publication en juillet 2015 de la brochure CRAMIF DTE 253 « *Les risques biologiques dans la collecte des déchets ménagers et assimilés* »,
- ↪ réalisation de mesures dans le cadre du Programme Régional de Prévention « Travail des métaux et traitement de surface »,
- ↪ mise en place d'une étude régionale sur la caractérisation des expositions des salariés de l'agro-alimentaire aux mycotoxines. Sollicitation des agents de secteur (présentation de l'étude et pré-visites) et intervention pour prélèvements. Déploiement des protocoles analytiques en interne et collaboration technique avec l'INRS.

## Études, conseil et assistance

- ↪ assistance aux agents de secteur (Île-de-France et province) à l'analyse des risques biologiques en entreprise (sans prélèvement) dans des secteurs d'activités sensibles (biodéchets, assainissement, compostage, production d'enzymes...) ou dans des contextes particuliers (aéroportuaire, bureaux, hôpitaux...),
- ↪ participation à la rédaction du rapport d'intervention conjointe avec le Laboratoire de Métrologie de Aérosols de l'INRS en centre de tri de déchets pour la CARSAT Auvergne.

## Actions de formation / communication

- ↪ participation à la Formation DIU – Infirmière de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention »,
- ↪ participation à la Formation DES Médecine du travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques »,

- ↪ participation à la formation continue au CFTA de l'AP-HP Pitié Salpêtrière : « Les risques biologiques : repérage, analyse et prévention »,
- ↪ présentation en RTS de la brochure CRAMIF DTE 253 « *Les risques biologiques dans la collecte des déchets ménagers et assimilés* »,
- ↪ présentation réalisée lors du Séminaire des Référents Risques Biologiques (novembre 2015) : « Collecte déchets ménagers : évaluation des risques, résultats de métrologie, mesures de prévention, outils d'information... ».

### 3.10.3. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

#### Participation à des actions nationales

Dans le cadre de l'élaboration du Programme National de Prévention BTP (P3C3), le pôle a participé à un groupe de travail pour l'élaboration du guide de rédaction des lots SCALP et METAH.

Par ailleurs, le pôle a participé au groupe de travail national concernant les poussières de démolition en collaboration avec le SNED et à la commission du CTN B chargé de la rédaction d'une recommandation concernant le montage des cantonnements de chantier.

Le pôle BTP a organisé la présence du réseau au salon Bâtimat, en concevant et gérant un stand et en organisant des conférences.

Le pôle BTP devient le référent Coordination SPS pour le Réseau en participant au suivi de ce dispositif au sein de la Direction Générale du Travail et au groupe de travail du COCT concernant la révision de la circulaire Coordination.

#### Participation à des actions régionales

Le pôle BTP a créé, en partenariat avec l'OPPBTP, un Club des Coordonnateurs SPS d'Île-de-France qui permet de valoriser l'action de ces préventeurs grâce à des réunions périodiques.

Le pôle BTP pilote la thématique particulière régionale Grand Paris. Un premier résultat de l'action est prometteur. En effet la charte Sécurité Chantier Grand Paris contractuelle doit inclure le socle d'exigences minimales en matière de prévention rédigé par le service.

Les relations avec les syndicats professionnels continuent, notamment avec le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement (SFECE) avec un projet de recommandation concernant les plates-formes sur mats, et avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées (SETVF).

Des études en prévention concernant des équipements de travail ont été conduites notamment sur les blocs auto-coffrants, les cantonnements, les garde-corps grillagés...

Des échanges avec des grands groupes BTP ont eu lieu afin de capitaliser les connaissances de ces majors de la construction et de les informer sur l'action nationale TMS Pros.

Le pôle a en charge le CTR 2 sur les activités du BTP et a animé les commissions techniques CTP du CTR 2 (prévention du risque de chute en phase maintenance, éclairage de chantier).

Le pôle BTP a organisé les Trophées CRAMIF qui ont permis de récompenser 13 entreprises lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 17 décembre 2015.

Le pôle BTP a organisé dans le département 77 une journée d'information concernant la prévention du risque de chute avec exposition de matériel de chantier.

#### Autres actions

Le pôle BTP a contribué à :

- ↪ l'animation de 2 Réunions Techniques de Service en mettant l'accent sur les innovations et les enquêtes AT graves,
- ↪ l'animation d'une journée pour les agents de l'OPPBTP et de la CRAMIF concernant le partenariat entre les deux organismes,
- ↪ une intervention à l'assemblée annuelle de l'association des préventeurs du BTP (ASEBTP),

- ↪ l'élaboration de normes concernant le matériel BTP avec le Bureau de Normalisation technique des constructions et la coordination SPS avec l'AFNOR,
- ↪ l'organisation de la journée de prévention de la FFB en animant sur les chantiers un jeu concours et un salon concernant la prévention du risque de chute.

### 3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO)

#### Participation à des actions nationales

Le pôle Risques Organisationnels (RO) a contribué au programme national TMS Pros. Il est le pilote de cette action pour la CRAMIF et participe au comité national de suivi et d'évaluation associé à cette action.

Il est également le pilote des thématiques particulières nationales suivantes :

- ↪ TPE (Très Petites Entreprises) qui a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des entreprises de moins de 20 salariés de 4 secteurs professionnels (garages, maçons, transport routier de marchandises et restauration traditionnelle),
- ↪ RPS (Risques PsychoSociaux) qui a pour objectif de réaliser un diagnostic de l'offre régionale RPS proposée par la CRAMIF et ses partenaires : DIRECCTE, SiST, ARACT.

De plus, il assure la coordination nationale des correspondants d'enseignes de la grande distribution pour le compte de la CNAMTS/DRP.

#### Participation à des actions régionales

Le pôle RO pilote les programmes régionaux suivants :

- ↪ logistique et messagerie express,
- ↪ magasins de bricolage et magasins d'ameublement.

Il pilote également la thématique particulière régionale Grande Distribution afin de pérenniser une culture de prévention dans ce secteur d'activité et de poursuivre la réduction de la sinistralité des AT/MP.

Il anime donc les groupes projet dédiés à ces actions, coordonne les actions de terrain et mène des actions en direction des sièges sociaux des majors de ces secteurs d'activité. Il participe également à la coordination nationale sur ces 3 thèmes.

Il fait partie du groupe projet des programmes régionaux suivants :

- ↪ travail des métaux et traitement de surface,
- ↪ location de logements,
- ↪ établissements de soins,
- ↪ activités aéroportuaires.

Il est le correspondant des CTR 3 et CTR 5. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ces deux CTR. Il contribue également activement aux travaux de la CTP du CTR 1 qui porte sur la prévention des TMS.

#### Autres actions

Le pôle RO a apporté conseils et expertise en prévention des RPS suite à des demandes d'assistance internes et externes, et animé le groupe RPS interne et les travaux relatifs à la thématique. Il participe au groupe de travail pluridisciplinaire RPS animé par la DIRECCTE.

Le pôle contribue, avec l'INRS, à la préparation d'un Symposium RPS dans le cadre du congrès national de médecine et santé au travail de juin 2016 qui se tiendra à Paris.

Il est également intervenu pour mener des études ergonomiques dans des entreprises relevant des activités de restauration traditionnelle, de logistique de matériel de bricolage, de logistique des boissons, de déménagement, et des établissements de soins. Il a aussi apporté une assistance au bénéfice d'établissements relevant notamment des secteurs de fabrication de semelles orthopédiques et de montage/démontage de parebrise.

Le pôle est également le référent régional pour le Service Prévention de la CRAMIF pour la thématique de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle).

En 2015, il a réalisé des actions de formation pour le compte :

- ↳ du Pôle IDFP de la CRAMIF (réfèrent TMS santé, plateformes et entrepôts logistique, grande distribution),
- ↳ de la DRRP (co-conception et co-animation de formation interne aux 2 méthodes ergonomiques associées au programme TMS Pros).

Concernant la normalisation, il a participé à la révision de la norme EN 12312-5 visant à intégrer la prévention des risques professionnels liés aux manutentions manuelles dès la conception des équipements d'avitaillement en carburant.

Il a contribué à la réalisation des CPOM en tant que référent thématique pour les TMS, les RPS et la PDP.

### **3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET INFORMATION (PPI)**

Les missions du pôle Pathologies Professionnelles et Information se concentrent sur la connaissance et les modalités de reconnaissance des maladies professionnelles, ainsi que sur la recherche, le tri et la diffusion des informations relatives à la prévention des Risques Professionnels.

#### **Pathologies professionnelles**

Les ingénieurs conseils du pôle ont apporté une expertise technique dans l'instruction des dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles (CRRMP, CPAM).

En 2014, ces ingénieurs ont instruit tous les dossiers passant en commission pluridisciplinaire de pénibilité. Ils ont aussi participé à la CNAV aux séances de cette commission.

Suite à l'envoi de courriers aux bénéficiaires de l'ACAATA en 2014, les ingénieurs du pôle ont contribué, en partie en 2015, à l'évaluation des expositions des dossiers retournés par les assurés dans le cadre du suivi professionnel.

#### **Information**

Le pôle administre le magasin rassemblant brochures et affiches relatives à la prévention des risques professionnels. Les données relatives à la diffusion de ces documents sont rassemblées au paragraphe 3.12.

Par ailleurs, les documentalistes du pôle répondent aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques, réalisent de la veille juridique, réglementaire et technique et gèrent le fonds documentaire spécialisé dans les Risques Professionnels. La médiathèque dispose de livres, brochures, DVD et de bases de données tenues à jour.

Les documentalistes et le personnel administratif ont contribué à la refonte de l'intranet Prévention en 2014 et concourent à la mise à jour régulière des informations qui y figurent.

Le pôle gère l'espace Fernand Jérôme et la préparation des salles de formation de la DRRP.

#### **Participation au plan d'actions du Service**

Le pôle PPI pilote le programme régional de prévention « Établissements de soins ». Dans ce cadre, il a élaboré le plan d'actions de ce programme pour 2014-2017 et a participé :

- ↳ au groupe national « Aide et soins à domicile / en établissement »,
- ↳ à la formation et à l'évaluation du programme « Aide et soins à domicile / en établissement »,
- ↳ à des présentations sur la thématique de la sinistralité du secteur « Aide à domicile »,
- ↳ à l'élaboration de relations partenariales (ARS).

Il contribue également aux actions liées à la thématique particulière nationale TPE garages.

Un agent administratif du pôle a participé à l'action « Aquabonus » concernant les pressings d'Île-de-France.

## Autres actions

Dans le cadre des CPOM, les ingénieurs conseils du pôle sont les correspondants de cinq SiST en Île-de-France. Ils rencontrent régulièrement ces SiST pour contribuer à l'élaboration des CPOM, répondre à leurs sollicitations et suivre les actions résultant de cette contractualisation. Ils sont aussi les référents de deux thématiques « socle commun » des CPOM (CMR et Prévention des AT).

Le pôle travaille en collaboration avec l'AP-HP (contribution à l'élaboration d'un guide sur l'évaluation du risque chimique destiné notamment aux conseillers en prévention des risques professionnels).

Impliqué dans le secteur de l'intérim, un Ingénieur Conseil a contribué à la validation de la formation des permanents des agences de trois enseignes. Il participe également aux réunions de CHS-CT régionaux des principales enseignes.

En tant que référent pénibilité au sein du Service Prévention, un ingénieur conseil du pôle participe à :

- ↳ des échanges réguliers avec les personnes en charge du compte pénibilité à la CNAV,
- ↳ de la diffusion d'information sur la thématique pénibilité.

Un Ingénieur du pôle a travaillé sur les projets de Normes Pr ISO 16090-1.2 (Centres d'usinage) et ISO 23125 (Machines tournantes).

Le pôle a en charge le CTR 6. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ce CTR et participe à la révision des textes de la CRAMIF.

### **3.10.6. INGÉNIERIE ET DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION À LA PRÉVENTION (IDFP)**

Les mission et activités du pôle IDFP sont présentées en détail au paragraphe 3.11.

## **3.11. FORMATION**

### 3.11.1. INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION

#### Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

Une nouvelle organisation du pilotage de la formation à la prévention de la Branche AT/MP a été mise en place en 2014 avec comme instance nationale de pilotage le comité stratégique. Cette instance définit de façon collégiale les grandes orientations de la formation à la prévention des risques professionnels et place sous son égide les principes conducteurs des activités formation. La CRAMIF est membre du Comité stratégique formation.

Sous l'égide du comité stratégique, les trois entités Formation (formation continue, formation initiale, parcours vers l'emploi) sont dotées chacune d'un comité de pilotage.

La CRAMIF siège au bureau du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

Dans ce cadre, la CRAMIF participe aux commissions Enseignement Professionnel et Enseignement Supérieur du CNES&ST.

Enfin, la CRAMIF est membre des comités de pilotage Formation continue et Parcours vers l'emploi.

#### Participation aux Équipes Pédagogiques Nationales (EPN)

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine. Les EPN ont pour mission de :

- ↪ assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- ↪ maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- ↪ communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre le pôle IDFP a participé à l'EPN SST et à l'EPN PRAP-CPS.

Les travaux des EPN ont notamment permis l'évolution des dispositifs de formation SST et PRAP.

#### Pilotage du Groupe de Travail « habilitation des organismes de formation » pour les formations Échafaudages

Le pôle IDFP pilote les travaux devant aboutir à la définition des référentiels d'habilitations des organismes de formation pour les formations échafaudages fixes et roulants.

Les travaux s'effectuent en partenariat avec le SFECE (Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement).

Ces dispositifs d'habilitation devraient être mis en œuvre courant 2016.

#### Réponse aux besoins de formation exprimés par les entreprises franciliennes

Le pôle IDFP est au service des pôles et des antennes départementales du Service Prévention afin de répondre à des besoins de formations suites aux actions menées en entreprise.

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique (près d'un tiers des journées d'animation).

À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formations.

### 3.11.2. HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des organismes de formation et des entreprises des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges afin de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau. L'habilitation des entreprises a démarrée début 2015.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou trouver un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / l'INRS.

Le pôle IDFP accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui prononce ou non l'habilitation.

Le pôle IDFP contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Cumul Île-de-France au 31/12/2015	Total	SST	Formateur SST	PRAP IBC et 2S (1) (2)	Formateur PRAP IBC et 2S	CPS ID (3)	RPS	EvRP SDC (4)	Personne Ressource TMS
Nombre d'organismes habilités <sup>(6)</sup>	<b>308</b>	303	10	50	6	16	4	5	2
Nombre d'entreprises habilitées	<b>52</b>	52	1	6	0	(5)	(5)	(5)	(5)
Nombre de personnes formées en 2015	<b>141 854</b>	134 314	1 311	5 346	240	608	27	0	8

(1) Industrie Bâtiment Travaux Publics et Commerce

(2) Sanitaire et Social.

(3) Certificat prévention secours Intervenant à Domicile

(4) Évaluation des Risques Professionnels / Salarié désigné compétent

(5) Domaine non ouvert à habilitation

(6) Hors organismes de formation nationaux

Un nouveau dispositif sectoriel HAPA (Hébergement et Accueil des Personnes Âgées) a été ouvert à l'habilitation en 2015.

### Convention échafaudages de pieds (formations réalisées selon les référentiels de compétences définis dans la recommandation nationale R408)

La CRAMIF a conventionné deux nouveaux organismes de formation dans le domaine des échafaudages, portant à 11 le nombre d'organismes de formation conventionnés en Île-de-France.

### Convention « formation des permanents agence d'emploi »

En collaboration avec le pôle PPI, le pôle IDFP a contribué à la validation des formations « Permanents agence d'emploi » de trois grandes enseignes de travail temporaire et d'un organisme de formation. Ce travail devrait aboutir à la signature de plusieurs conventions engageant ces enseignes et cet organisme de formation à déployer ces formations dans le respect du référentiel et des valeurs de l'institution.

### 3.11.3. FORMATIONS DISPENSÉES

Par la formation, l'ambition du pôle IDFP est de renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- ↳ les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- ↳ les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations « sur-mesure » se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

#### Formations interentreprises

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, dynamiser le CHS-CT...), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles MusculoSquelettiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés quand c'est nécessaire d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

En 2015, les formations interentreprises représentent près des deux tiers des actions de formation du pôle IDFP : 75 sessions ont été réalisées pour un total de 1 817 journées stagiaires et de 184,5 journées d'animation.

#### Formations intra-entreprises

Ces actions ont porté en 2015 sur de nombreux domaines : démarche de prévention, outils de la prévention, RPS, prévention des TMS, amiante...

Ces actions ont notamment été réalisées dans les secteurs d'activités suivants : le bâtiment, les travaux publics, l'automobile, la logistique, la restauration collective, la grande distribution, la santé, le médico-social, les assurances, les services...

En 2015, un peu moins d'un tiers des journées de formation réalisées par le pôle IDFP sont des formations intra-entreprises. 47 sessions intra-entreprises ont été réalisées pour un total de 1 090 journées stagiaires et de 106,5 journées d'animation.

#### Autres Actions

Le pôle IDFP :

- ↳ a réalisé quatre sessions de formation à destination des IC/CS (outils TMS Pros, évaluation des risques),
- ↳ a participé à l'animation d'une formation à destination des nouveaux membres des CTR,
- ↳ a organisé deux demi-journées de présentation des missions de la Direction des Risques Professionnels de la CRAMIF à destination des nouveaux inspecteurs du travail de la DIRECCTE,
- ↳ a répondu à des sollicitations de la part d'Organisations Syndicales afin d'intervenir sur différents sujets (missions du Service Prévention, document Unique, évaluation des risques...).

Code du stage	Intitulé du stage	Durée totale de sessions (en jours)	Nombre de sessions	Présents	Nombre de journées stagiaires	Nombre de journées d'animation
A0003	Obtenir les compétences de base en prévention	2	6	73	146	12
A0201	Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie	4	3	29	116	12
A0310	Engager une démarche de prévention - chefs d'entreprise	1	2	14	14	2
A0405	Acquérir et utiliser les outils fondamentaux de la prévention dans le cadre d'une démarche	7	2	21	147	14
A0410	Élaborer ou améliorer son document unique	1	2	26	26	2
A0411	Analyser un accident de travail	2	2	28	56	4
B0302	Dynamiser le CHS-CT, rôle du président	1	1	11	11	1
B0303	Dynamiser le CHS-CT, rôle du secrétaire	4	2	27	108	8
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage	1	14	155	155	14
C0301	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques	2	1	7	14	2
C0702	La prévention dans les activités de bureau	2	2	17	34	4
D0001	Prévention et pénibilité	1	2	21	21	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	1	4	26	26	4
D0102	Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)	3	4	39	117	12
D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - démarche de prévention	2	2	12	24	4
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise	3	3	37	111	9
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - spécial DP - CHCST et CE	3	2	16	48	6
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - spécial DP - CHCST et CE	2	1	4	8	2
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	1	8	24	3
D0707	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	2	23	46	4
D0709	Prévenir les risques dans l'habitat social lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante	1	2	19	19	2
D0902	Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	1	11	11	1
D1301	Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations	1	1	3	3	1
E0004	Cursus devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et au document unique	7	1	4	28	7
E0809	Former à la prévention des risques aéroportuaires	3	1	8	24	3
E0902	Cursus devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	6	1	11	66	6
F0001	Acquérir les compétences en prévention dans sa fonction de tuteur en santé au travail	1	1	2	2	1
F0300	Former un référent prévention TMS en secteur santé pourquoi, comment et quelles conséquences pour l'établissement	0,5	5	50	25	2,5
F0301	Devenir référent prévention TMS en secteur santé	13	3	29	377	39
	<b>Stages interentreprises</b>		75	741	1 817	184,5
	<b>Stages intra-entreprises</b>		47	504	1 090	106,5
	<b>TOTAL INTER + INTRA</b>		<b>122</b>	<b>1 245</b>	<b>2 907</b>	<b>291</b>
	<b>Formation interne</b>		9	109	128	9,5
	<b>Formation Partenaires</b>		4	91	66,5	3
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>135</b>	<b>1 445</b>	<b>3 101,5</b>	<b>303,5</b>

### 3.11.4. PARTENARIATS DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le pôle IDFP vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés.

Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation.

Ils sont également l'occasion pour le pôle IDFP de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

#### **Éducation Nationale (Académies de Créteil, Paris et Versailles)**

Les conventions de partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles ont été (ré) établies conformément à l'accord-cadre entre le Ministère de L'Éducation Nationale et la branche AT/MP.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques en Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations d'enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

À fin 2015, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de près de 2900 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST.

Près de 30 000 élèves et 1 400 adultes ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2014-2015, dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, CACES®, Échafaudages (R408).

L'académie a organisé avec le soutien de la CRAMIF un challenge PRAP (45 élèves).

Le pôle IDFP a participé à la mise en place d'un séminaire dans les académies de Paris et Créteil à destination des chefs d'établissements et de travaux afin de les sensibiliser à la prévention des risques professionnels.

De plus, IDFP a participé aux groupes de travail pilotés par l'INRS :

- sur la révision des Pré-requis en Prévention pour les enseignants des filières professionnelles de l'Éducation Nationale,
- sur la conception des outils Synergies Transport Routier de Marchandises (TRM) et Aide à la Personne, avec la participation des fédérations professionnelles.

#### **Enseignement supérieur**

La CRAMIF a participé à l'animation d'un module de formation de 12h sur la prévention des risques professionnels intégré au parcours de formation des étudiants de la spécialité Ressources Humaines de l'école Télécom Management d'Évry.

#### **Formation à la prévention des AT/MP, réalisée par les Organisations Syndicales représentatives salariales et patronales – nationales et régionales**

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAMTS et les Organisations Syndicales nationales, le pôle IDFP a réalisé 20 audits lors des sessions de formation à la prévention. Aucune anomalie n'a été relevée.

Ces actions ont été l'occasion d'établir des contacts fructueux, avec les organisations salariales et patronales, portant sur l'ingénierie de formation, l'échange de pratiques pédagogiques et de prévention.

Dans le cadre des conventions régionales liant la CRAMIF et les Organisations Syndicales régionales, le pôle IDFP a référencé des organismes de formation, et a accompagné les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

## **Partenariat avec l'ARS et le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph**

Dans le cadre de la convention signée avec l'ARS, le Service a poursuivi en 2015 des actions de formation à la prévention des TMS dans le secteur de la santé concernant 29 établissements avec le concours du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. L'objectif est de former des animateurs de démarche de prévention des risques de TMS en secteur santé capables de former à leur tour le personnel soignant des établissements de santé très impactés par ce risque. Quatre formations de « Référent prévention TMS » ont été réalisées.

De plus, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph a poursuivi les formations de formateurs pour la mise en œuvre d'outils d'aide au transfert et au rehaussement des patients, le pôle IDFP du Service Prévention assurant le travail administratif lié à ces formations.

## **3.12. INFORMATION**

### 3.12.1. DIFFUSION D'INFORMATIONS

#### Magasin

87 414 documents INRS ont été diffusés en 2015 en direction du public en Île-de France (72 107 brochures et 15 307 affiches), ainsi que 281 brochures CRAMIF.

L'augmentation de la diffusion des brochures par rapport à 2014 (+27 %) s'explique par une large diffusion des brochures lors des salons professionnels Bâtimat et Jet expo et la diffusion en grand nombre de la brochure INRS ED 6199 « *Restauration traditionnelle : la santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés* » (17 700 exemplaires).

Le nombre de téléchargements des brochures CRAMIF est de 19 328 (-14.5 %).

#### Cinémathèque

107 films ont été prêtés aux entreprises par la cinémathèque et ont été visionnés par 428 spectateurs.

### 3.12.2. SITE INTERNET

La connexion à Internet sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr) représente une part importante de recherche d'informations par publics.

Ainsi pour 2015, les connexions ont été de :

300 478 pour Prévenir les Risques Professionnels dont :

- 90 487 pour les formations par publics
- 28 817 pour la partie recherche de contact
- 5 614 pour les AFS (infos générales)
- 2 185 pour la consultation de l'agenda des manifestations

## **3.13. COMMUNICATION**

### 3.13.1. SALONS PROFESSIONNELS

↪ **Du 2 au 6 novembre 2015** : Bâtimat - Parc des Expositions à Villepinte 93

↪ **Du 8 au 10 novembre 2015** : Jet Expo - Parc des Expositions à Paris 75

### 3.13.2. MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS DÉBATS

↪ **21 janvier 2015** : Signature d'une convention avec l'entreprise Carrefour Supply Chain  
Organisateur : Pôle RO

↪ **22 et 27 janvier 2015** : Journée d'information aux entreprises sur les nouvelles modalités d'habilitation SST et PRAP  
Organisateur : Pôle IDFP

↪ **1<sup>er</sup> et 8 avril 2015** : Forum TMS Pros  
Organisateur : Antenne 78

↪ **2 avril 2015** : Forum Travaux en Hauteur  
Organisateur : Antenne 77

↪ **4 Juin 2015** : Sensibilisation au Risque Routier au sein de l'entreprise THALES AES  
Organisateur : Antenne 78

↪ **5 Juin 2015** : cérémonie de signature CPOM avec 5 Services Interentreprises de Santé au Travail  
Organisation : DDPIE

↪ **8 et 22 juin 2015** : Matinée TMS Pros  
Organisateur : Antenne 93

↪ **17 juin 2015** : Les Rencontres Professionnelles Coordonnateurs SPS/CRAMIF/OPPBTP  
Organisateur : Pôle BTP

↪ **26 juin 2015** : Journée d'information Établissements de Soins (TMS)  
Organisation : Pôle PPI + Communication DRRP

↪ **30 juin 2015** : Réunion pressing  
Organisation : Antenne 75

↪ **2 juillet 2015** : Journée des Médecins Conseils et des Médecins du Travail sur la PDP dans le cadre des CPOM  
Organisation : DDPIE / DIRECCTE

↪ **1<sup>er</sup> septembre 2015** : Les Rencontres Professionnelles Coordonnateurs SPS/CRAMIF/OPPBTP  
Organisation : Pôle BTP

↪ **7 septembre et 14 septembre 2015** : Réunion pressing  
Organisation : Antenne 75

↪ **15 septembre et 9 octobre 2015** : Matinée d'information TMS Pros  
Organisation : Antenne 95

↪ **17 septembre 2015** : Sensibilisation au risque routier au sein de l'entreprise THALES Air systems  
Organisation : Antenne 78

↪ **21 septembre 2015** : Journée d'information Grande Distribution (TMS) dans le cadre des CPOM à Paris  
Organisation : DDPIE / Pôle RO

↪ **29 septembre 2015** : Colloque Collecte des Déchets en collaboration avec la FNADE, la CNRACL et AMORCE + CARSAT Normandie  
Organisation : Antenne 94 + Communication DRRP

↪ **6-7-8 octobre 2015** : Normalisation des engins aéroportuaires/Forum Sécurité  
Participation : Antenne 93

↪ **8 octobre 2015** : Colloque « Risques psychosociaux : comment agir ensemble ? » de la DIRECCTE (contribution)

↪ **3 novembre 2015 après-midi** : Les rencontres Prévention - Hôtellerie / Restauration – Propreté  
Organisation : Antenne 75 / Conseillers Médicaux

↪ **13 novembre 2015** : Colloque Travaux en présence d'amiante en sous-section 4  
Organisation : DSE + Communication DRRP

↪ **26 novembre 2015** : Forum Risque Routier. Renouvellement de la charte 100 % PRO.  
Participation : Antenne 77 + SiST BTP 77 + OPPBTP + Préfecture 77

- ↗ **27 novembre 2015** : Les Rencontres Professionnelles Coordonateurs SPS/CRAMIF/OPPBTP  
Organisation : Pôle BTP
- ↗ **3 décembre 2015** : Journée nationale du réseau des référents handicap / Les Trophées OETH, de OETH (contribution)
- ↗ **18 décembre 2015** : cérémonie de signature CPOM avec 6 Services Interentreprises de Santé au Travail  
Organisation : DDPIE

### 3.13.3. MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES

- ↗ **le 22 mai 2015** : Plénière DRRP
- ↗ **le 28 mai 2015** : Inauguration de l'Espace Fernand Jérôme
- ↗ **le 10 juin 2015** : Séminaire inter-CTR
- ↗ **le 17 décembre 2015** : Cérémonie de remise des récompenses individuelles et des Trophées CRAMIF.

### 3.13.4. RETOMBÉES DE PRESSE

175 articles de presse ont été publiés dont 21 dans Travail et Sécurité, 9 dans Agir Magazine, 2 dans Prévention BTP et 1 dans le Moniteur. Par ailleurs, 36 articles l'ont été sur des sites de presse internet et 32 noms d'agents ont été mentionnés.

Les 3 priorités nationales TMS (19), CMR (8) et Chutes dans le BTP (19) ont fait l'objet d'une bonne couverture médiatique.

10 articles ont porté sur les aides financières. L'amiante est toujours un sujet important avec 9 articles, suivi par la logistique et la messagerie express (8), les SiST (7), la grande distribution (6) et le document unique (5).

À noter la percée d'articles (5) sur la collecte et le traitement des déchets, suite aux actions engagées sur ce programme régional de prévention (brochures, affiches, colloque en partenariat avec la profession).

Les trophées CRAMIF ont fait l'objet de 26 retombées de presse.

Un partenariat rédactionnel a été mis en place avec EHPAD Magazine, tout au long de l'année 2015. En proposant des méthodes et des solutions de prévention, ces articles de fond ont contribué à sensibiliser un lectorat d'établissements d'hébergements pour personnes âgées (secteur touché par les TMS) et à donner de la visibilité au programme régional « établissements de soins ». Un travail de fond qui se poursuit en 2016 avec d'autres titres et secteurs d'activités.

### 3.13.5. RÉCOMPENSES

11 récompenses ont été attribuées pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'Article R. 422-6 du Code de la Sécurité Sociale.

La répartition par CTR a été la suivante :

<b>CTR</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>TOTAL</b>
2011	1	11	1	1	6	-	-	20
2012	6	2	2	2	8	5	-	25
2013	1	13	7	1	6	5	-	33
2014	7	4	5	1	6	1	-	24
<b>2015</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>11</b>

Les lauréats se sont répartis de la manière suivante :

Diplôme et médaille d'argent INRS	5 membres de CTR
Diplôme et médaille de bronze INRS	2 membres de CTR
Diplôme et récompense en espèces CRAMIF	2 salariés
Diplôme et médaille d'argent CRAMIF	2 salariés

### 3.13.6. TROPHÉES CRAMIF

En 2015, les Trophées CRAMIF étaient consacrés au secteur du bâtiment et des travaux publics.

Treize entreprises ont été récompensées pour des réalisations innovantes en matière de prévention des Risques Professionnels ayant valeur d'exemple en lien avec les priorités Nationales et Régionales.

Pour assurer la promotion de ces réalisations d'entreprises, douze films ont été réalisés par le service audiovisuel de la CRAMIF et classés par thème : maîtrise d'ouvrage, prévention des chutes de hauteur, amélioration des conditions de travail et prévention des TMS, et prévention des risques liés aux CMR.

Ces films ont fait l'objet d'une sélection par le jury des Trophées CRAMIF, composé des Présidents du Conseil d'Administration et de la CrAT/MP, de membres du CTR 2 de la CRAMIF, de l'INRS, de l'OPPBTP, du SiST BTP 77 ainsi que de fédération et syndicat professionnels.

Le Président du Conseil d'Administration de la CRAMIF a assuré la présidence de ce jury.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle des conférences de la CRAMIF, le 17 décembre 2015 avec la présence de plus de 150 personnes.

La presse était présente et des articles ont été publiés dans le Moniteur, Travail et Sécurité, Profession électricien électronicien (Fédélec), BTP magazine, Construction Cayola.com, Expoprotection, sur les sites [www.ascenseur-online.com](http://www.ascenseur-online.com) et [www.reussir91.com](http://www.reussir91.com), et dans Prévention BTP.

Les films réalisés dans les entreprises lauréates peuvent être visionnés et téléchargés sur le site internet de la CRAMIF.

## **3.14. ACTIONS INTERNATIONALES**

### 3.14.1. COMITÉ AISS CONSTRUCTION

#### 31<sup>ème</sup> Symposium sur la santé et la sécurité dans la construction, à Séoul

Organisé par le comité Construction en partenariat avec Korea Occupational Safety and Health Agency (KOSHA)

Plusieurs thèmes étaient abordés :

- ↪ le développement d'une approche globale et pluridisciplinaire de la prévention des risques afin de détecter les besoins et attentes pour la santé et la sécurité au travail,
- ↪ la notion de travail durable,
- ↪ les mesures et conseils de prévention dans la construction dès la conception.
- ↪

#### Symposium et Atelier de formation à Dacca, Bangladesh

Présentation des outils et standards internationaux de la prévention des Risques Professionnels, afin de les promouvoir au Bangladesh mais aussi dans les pays limitrophes.

#### Participation du comité aux réunions de la Commission Spéciale de Prévention de l'AISS et au 9<sup>ème</sup> Forum de l'AISS pour les Commissions Techniques

#### Colloque sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles au sein des PME à Groningue, Pays-Bas

Le Président et le Secrétaire Général du Comité Construction sont intervenus sur les thèmes suivants :

- ↪ l'intervention des partenaires sociaux dans la prévention des risques professionnels,
- ↪ les aides financières destinées à la prévention des risques professionnels dans les PME.

#### Autres collaborations

Rencontres du Comité avec le Président de la coordination des Institutions françaises membres de l'AISS.

### 3.14.2. AISS TRANSPORT

Le comité Transport de l'AISS a organisé en septembre à Hambourg un colloque international sur le thème de la violence dans le secteur du transport. À cette occasion, la CRAMIF a exposé 2 posters pour présenter d'une part la réglementation française relative à la prévention du risque de braquage pour les convoyeurs de fonds et d'autre part une approche globale de la prévention du risque d'agression dans un entrepôt de produits coûteux.

### 3.14.3. AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES

**Mexique** : formation d'une promotion d'agents de plusieurs pays d'Amérique latine par un ingénieur conseil de la CRAMIF

**Sénégal** : formation des cadres du Service Prévention de la CSS du Sénégal par deux formateurs de la CRAMIF envoyés à Dakar. Intensification du partenariat avec la caisse nationale et préparation de certains événements africains pour 2016 et signature d'un accord de coopération technique entre la CRAMIF et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Sénégal

**Gabon** : accompagnement d'une stagiaire gabonaise issue de l'IRESSS (Institut Régional Supérieur de Sécurité Sociale) basé à Libreville et à Yaoundé (Cameroun).

**Tunisie** : intervention au colloque TAIEX (commission européenne) sur la prévention dans les activités de construction en Tunisie, présentation du dispositif Synergie BTP

## **4. ACTIVITÉ DU SERVICE TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

## 4.1. FICHER EMPLOYEUR

### Gestion des comptes

Le Service Tarification a pour mission de gérer les comptes employeurs AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), des enregistrements débits issus des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT) / Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs. Fin 2015, 499 426 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2011	2012	2013	2014	2015
Comptes actifs en fin d'exercice	488 226	487 912	501 422	497 993	499 426
Transactions de mise à jour	269 298	288 929	311 817	291 943	320 942
Correspondances reçues	31 649	39 353	36 820	34 339	28 397

### Rapprochement de fichiers URSSAF/CRAMIF

La Cour des comptes a certifié les comptes 2014 avec cependant le constat que « l'efficacité et le périmètre des actions de réconciliation des bases des deux réseaux demeurent limités, exposant au risque que des divergences persistantes n'empêchent la correcte mise à jour des taux AT ».

Pour tenir compte des réserves de la Cour des comptes, les deux branches Risques Professionnels et Recouvrement ont travaillé sur une automatisation des divers rapprochements et traitements des divergences.

C'est ainsi que la campagne s'est déroulée dans un contexte de transition avec la mise en place des flux issus du Référentiel des Entreprises et des Individus (REI) du réseau recouvrement et la substitution progressive de nouveaux flux aux traitements manuels actuellement réalisés par les organismes.

## 4.2. TARIFICATION

### Classement des risques

Les partenaires sociaux, L'État et la CNAMTS ont inscrit dans la COG AT/MP 2014-2017 le projet d'adapter les règles de tarification à l'évolution de l'organisation de l'entreprise. Parmi les actions engagées, figurent « les travaux visant à adapter et à réduire de manière significative la nomenclature de gestion des codes risque dans un souci de lisibilité et d'amélioration de l'efficacité du réseau » (Action 4.1)

Les travaux ont été lancés au printemps 2014 avec la création au sein de chaque CTN d'une commission dédiée qui fait un état des lieux de la nomenclature et établit des propositions de regroupements de codes risque et de modification de libellé. Ces propositions ont ensuite été soumises au CTN pour adoption. Ces travaux ont conduit à la validation d'une nouvelle nomenclature effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 faisant passer de 399 à 276 le nombre de codes risque. Les travaux se poursuivent sur toute la durée de la COG.

Le classement d'un établissement est déterminé en fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué.

Les causes pouvant générer une mise à jour du code risque sont les suivantes :

- ↔ divers constats (déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, DADS, etc.),
- ↔ réclamations employeurs en vue d'un reclassement,
- ↔ décisions de la CNITAAT,
- ↔ résultats des contrôles effectués par le Service Tarification,
- ↔ signalements du Service Prévention.

En dehors de ces événements, une procédure, dite de « révision quinquennale », vise à permettre une fois tous les cinq ans la mise à jour des codes risque attribués.

En 2015, 29 642 questionnaires de révision ont été adressés aux entreprises (soit environ 6% des entreprises). 60% de ces questionnaires de révision quinquennale adressés ont fait l'objet d'une réponse de la part des entreprises concernées. L'exploitation de ces réponses a permis le reclassement de 1 319 sections d'établissement représentant 7% des questionnaires retournés.

	2011	2012	2013	2014	2015
Questionnaires de révision adressés aux entreprises	32 503	27 869	32 165	38 616	29 642

En 2015, cette procédure a été complétée par une expérimentation de révision nationale basée sur le principe de discordance entre le code APE de la nomenclature NAF attribué par l'INSEE, et le code risque attribué par la CRAMIF. Dans le cadre de cette expérimentation, 601 signalements ont été analysés donnant lieu à 125 reclassements (soit 20%).

### Imputation des sinistres

Les sinistres et les dépenses exposés par les organismes de la Branche Maladie au titre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont sont victimes des salariés relevant d'un même établissement doivent être reportés au compte de cette même section d'établissement. Les informations relatives aux sinistres et aux dépenses correspondantes proviennent des CPAM. Pour être rattachées aux comptes des sections d'établissement, elles doivent être appariées avec des Déclarations d'Accident du Travail (DAT) et Déclarations de Maladie Professionnelle (DMP).

Depuis 2015, les AT concernant des établissements mono-section ou des Établissements de Travail Temporaire (ETT) sont imputés automatiquement, soit plus de 70% des AT reçus. Ainsi en 2015, le Service Tarification a imputé manuellement 76 281 DAT soit 29% des AT.

Dans le cadre des Maladies Professionnelles, le Service a codifié et imputé 11 841 DMP en 2015.

		2011	2012	2013	2014	2015
Déclarations reçues	AT	301 333	291 044	303 670	234 672	260 416
	MP	8 802	9 323	9 775	9 811	11 841

En outre, le Service procède, à partir des informations figurant sur les DAT, à la codification des sinistres qui alimentent les statistiques technologiques utiles à la Prévention. En 2015, le Service a codifié 109 240 AT.

### Notification des taux de cotisation

Notification en début d'exercice aux établissements de la région (« notification annuelle ») :

	2011	2012	2013	2014	2015
Notification collective	393 493	428 489	426 172	439 963	435 492
Notification individuelle	24 577	28 005	28 429	29 240	29 435
Notification mixte	52 769	27 327	27 262	27 131	25 900
dont en application des règles de tarification du secteur BTP.	12 114	7 589	7 535	8 008	8 054

Notifications en cours d'exercice adressées aux établissements nouvellement créés ou ayant changé d'activité en cours d'année : 129 961.

## 4.3. INSPECTION

En 2015, les inspecteurs de tarification ont effectué 2452 enquêtes se répartissant comme suit :

Recours contentieux	2
Recours gracieux	196
Courrier (Employeurs, Prévention, URSSAF, etc.)	837
Liasse (Création, transfert, fusion ou changement d'activité)	498
DAT	68
Révision d'activité	123
DADS	13
Compte employeur	0
Divers	715
<b>TOTAL</b>	<b>2 452</b>

## 4.4. GESTION DES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

La maîtrise du contentieux est un enjeu central du processus de gestion du risque. En effet, les « désimputations » des comptes employeurs consécutives à des contentieux se montaient à 393 millions d'euros en 2014 au niveau national.

CONTESTATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
Recours gracieux	5 494	5 492	2 879	2 805	2 234
Recours contentieux	49	134	302	182	89

Depuis 2013, la baisse importante de nombre de recours gracieux est due à de nouvelles modalités de comptage préconisées par la CNAMTS dans un but d'harmonisation des pratiques : les demandes de recalcul de taux suite à décision contentieuse ne sont plus comptabilisées au titre des recours gracieux.

## 4.5. CONTRÔLE INTERNE – MAÎTRISE DES RISQUES

Dans son rapport de certification des comptes du Régime Général de Sécurité Sociale pour l'exercice 2012, la Cour a constaté une insuffisance du contrôle interne de la Branche AT/MP conduisant à ne procurer qu'une assurance limitée sur l'exhaustivité et l'exactitude des cotisations affectées à la branche AT/MP.

En 2013, une évolution de l'application de gestion SGE-TA/PR et une nouvelle version du Plan de Maîtrise Socle (PMS) ont permis de corriger ces constats. En outre, la COG AT/MP 2014-2017 porte une attention particulière et renforcée en matière de contrôle interne et fait de la sécurisation des processus de gestion un enjeu majeur (axe stratégique n° 4).

En 2014, une nouvelle série de requêtes a été déployée par la CNAMTS en vue de renforcer le contrôle interne sur les données qui visent la détermination des taux de cotisation AT/MP.

Ces requêtes ont été réactualisées en 2015 avec un nouveau volet de contrôle portant sur les données de masse salariale déclarées par les établissements, l'objectif étant de garantir l'exhaustivité de ces dernières.

En outre, la mise en œuvre du Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PSCAC), référentiel national de contrôle des agents comptables déployé depuis juillet 2015 et opposable depuis octobre 2015, s'inscrit également dans le dispositif de contrôle interne mis en place conjointement par les directeurs et les agents comptables des organismes. Dans le cadre du contrôle interne au sens large, l'agent comptable intervient sur la dimension financière et comptable. Par conséquent, pour le processus tarification, l'agent comptable s'intéresse en particulier à la fiabilité des données financières, à leur conformité aux normes comptables mais également aux règles de déroulement du calcul des cotisations AT/MP. Dans le cadre du déploiement de ce PCSAC, 3 agents du Service Tarification ont reçu une délégation de l'Agent Comptable pour effectuer ces contrôles sous sa responsabilité et ce pour une période transitoire de septembre 2015 à avril 2016.

Enfin, le déploiement d'un PMS renforcé, la mise en place des contrôles intégrés dans SGE-TA/PR et maintenant le PCSAC doivent être compris et parfaitement maîtrisés par les gestionnaires. La CNAMTS a dès lors souhaité présenter à tous les agents des services tarification la COG AT-MP et ses enjeux en matière de tarification et de maîtrise des risques comme cela a été fait pour les services prévention. Les premières sessions de formation se sont déroulées au cours du dernier trimestre 2015.

## 4.6. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

La participation du Service Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

### Groupes de travail

12 agents ont participé à différents groupes nationaux pour un total de 78 journées de travail : Contentieux, Doctar (documentation du technicien tarification), Edinat (éditions nationales de courriers intégrés dans l'applicatif SGE-TA/PR), Maintenance SGE-TA/PR, Fraude, Maîtrise des risques, PCSAC, Fiabilisations des données, DSN, REI (Référentiel des Entreprises et Individus), Ressources Humaines.

### Formation nationale STARTECH

4 agents ont contribué à la formation nationale « STARTECH » tant au niveau de la maintenance, de la préparation des agents à l'oral que dans la correction des contrôles continus et l'animation. Cet investissement a représenté 88 jours de travail.

## Assistance Technico Fonctionnelle Nationale (ATFN)

Les contrôles, les constats de non-conformité et les demandes d'amélioration de l'applicatif national SGE-TA/PR ont conduit à l'élaboration de 11 fiches de signalement (ATFN).

### 4.7. PARTENARIATS

#### URSSAF

Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Dans ce cadre, une convention régionale a été signée avec l'URSSAF d'Île-de-France le 4 juillet 2013 en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs. Celle-ci est en cours de réactualisation.

#### CPAM

Des conventions de partenariat sont signées avec chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Île-de-France afin d'assurer, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de la charte des accidents du travail et des maladies professionnelles, des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces conventions ont été réactualisées en 2015.

En outre, le Service Tarification est représenté depuis 2013 dans le groupe de travail régional « Harmonisation des pratiques ». Ce groupe s'est réuni 7 fois en 2015.

### 4.8. INFORMATION ET COMMUNICATION

#### Matinées employeurs

Les Matinées Employeurs sont des réunions départementales d'information à destination des entreprises et organisées par les caisses régionales en coordination avec les CPAM. La dimension transversale de ces réunions est renforcée depuis 2 ans avec l'intégration du Service Prévention.

Les 5 éditions (de 2010 à 2015) ont couvert un cycle d'informations sur les AT/MP (réparation, tarification et offre de services en ligne) en lien avec des évolutions importantes : réforme de la tarification, nouvelle instruction, nouveaux services en ligne, etc. En 2015, 15 Matinées Employeurs ont été organisées autour des 3 thématiques suivantes :

- ↳ la DSN,
- ↳ le compte prévention pénibilité,
- ↳ le contrôle et le signalement des arrêts de travail.

#### Site internet

La connexion à Internet sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr) représente une part non négligeable de recherche d'information par le public. Outre les informations d'ordre général et les actualités relatives à la tarification des entreprises, le site internet permet également d'orienter les employeurs vers les services en ligne de [net-entreprise.fr](http://net-entreprise.fr).

En 2015, 303 139 connexions ont été dénombrées dont 158 288 pour les services interactifs (barème des taux, compte AT/MP).

#### Compte AT/MP en ligne

L'objectif national est de faire adhérer au moins 85% des établissements à tarification calculée (mixte et individuelle) de 20 salariés et plus au compte AT/MP en ligne sur Net-entreprises à horizon 2017, dans la perspective du déploiement du service de notification de taux AT/MP dématérialisé en ligne.

En 2015, des actions de promotion auprès des employeurs ont permis de faire adhérer 3 166 établissements supplémentaires au service de consultation en ligne du compte AT/MP, ce qui porte le total à 40 663 établissements adhérents sur les 46 271 recensés, soit 87,88 % des établissements ciblés en Île-de-France.

## **5. ACTIVITÉ DU SERVICE RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

## 5.1. ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (ACAATA)

Outre la région Île-de-France, la CRAMIF gère l'Allocation Amiante pour le compte des CGSS depuis l'origine du dispositif. Dans le cadre de conventions de mutualisation signées en 2011, la CRAMIF gère également cette prestation pour le compte des CARSAT Auvergne et Centre Ouest

### Gérer les dossiers pour le compte des Caisses Régionales

	Ile-de-France	Auvergne	Centre-Ouest	Total 2015	Rappel 2014
Attributions	201	91	120	412	492
Rejets	57	65	41	163	133
Cessations (décès-retraite)	188	121	157	466	500
Païement en cours au 31 décembre	519	302	432	1 253	1 379
Montants annuels payés en €				29 498 055	33 193 879

### Fournir des informations et des renseignements sur l'Allocation Amiante

	2011	2012	2013	2014	2015
Accueil physique	534	414	331	266	251
Accueil téléphonique	4769	4834	4753	4175	4195
Web Accueil ( <i>dont autres régions</i> )	-	6	27	51	64 ( <i>dont 26</i> )
Courriers traités	4419	5685	4430	4433	4085
Mémoires rédigés pour la CRA	10	16	19	12	11

### Lutter contre les fraudes

- ☞ Procéder à toutes vérifications portant sur l'exactitude des déclarations, attestations et justificatifs de toute nature fournis en vue de bénéficier de l'Allocation Amiante,
- ☞ Réaliser des missions d'enquête, conformément à l'Article L.114-10 du code de la Sécurité Sociale et obtenir auprès des employeurs les renseignements nécessaires permettant d'identifier tout cumul d'activité salariée avec l'Allocation Amiante.

En 2015, des enquêtes ont été réalisées afin de vérifier avec exactitude les différentes adresses et dénominations successives d'établissements figurant sur les listes ouvrant droit à l'Allocation de Cessation Anticipée des Travailleurs de l'Amiante.

Par ailleurs, 2126 contrôles a posteriori, portant sur l'application de la législation en terme de non cumul ont été réalisés. Le bilan de ces investigations a permis de détecter des sommes indûment versées et de notifier des indus (cumul ATA avec retraites et salaires) pour un montant de 3948 euros.

### Suivi Post Professionnel Amiante

L'arrêté du 6 décembre 2011 prenant en compte l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), a modifié les examens pris en charge par les organismes de Sécurité Sociale dans le cadre de la surveillance post professionnelle amiante qui sont désormais une consultation médicale et un scanner thoracique :

- ☞ tous les 5 ans pour les personnes ayant été fortement exposées,
- ☞ tous les 10 ans en cas d'exposition de catégorie intermédiaire.

La CRAMIF a adressé à un tiers des allocataires et ex-allocataires de l'allocation des travailleurs de l'amiante un courrier les informant de leur droit à bénéficier d'une surveillance médicale post professionnelle (1101 courriers adressés, 95% des réponses ont mis en évidence une exposition à l'amiante forte ou intermédiaire). Afin que l'allocataire puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause, le courrier indique les modalités, validées par la HAS, du suivi médical en fonction du niveau de l'exposition et propose une expertise par le Service Prévention. La CRAMIF a également assuré la gestion administrative des dossiers (envoi des courriers et réponses aux assurés) pour le compte des CARSAT Auvergne et Centre Ouest.

## Mutualisation avec les CARSAT Alsace Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est

Le 20 mai 2015, une première réunion a été organisée à la CRAMIF avec les représentants des différentes CARSAT. Cette réunion a permis de dégager les axes stratégiques et l'élaboration de la convention de mutualisation. Une seconde réunion a eu lieu à Strasbourg le 17 septembre 2015 afin de finaliser les aspects opérationnels. La convention de mutualisation a été signée le 23 novembre 2015.

En concertation avec la Direction Financière et Comptable et la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF, des tests relatifs au paiement des allocations des assurés des 3 régions devant être mutualisées ont été réalisés en octobre, novembre et décembre.

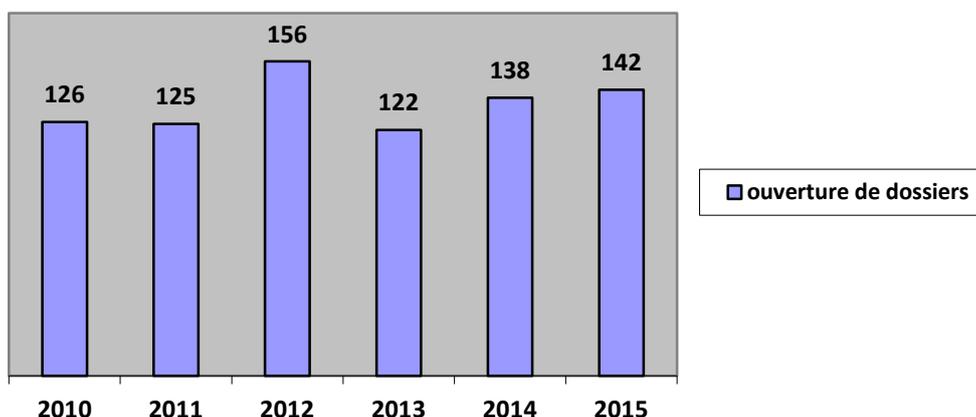
Les 3 bases informatiques ont été transférées du CNPI de Lyon vers la CRAMIF en fin d'année 2015. L'échéance de paiement du mois de janvier 2016 a été réalisée avec succès.

## Mutualisation avec d'autres CARSAT

La CRAMIF a déposé un dossier de candidature le 2 juillet 2015 auprès de la CNAMTS, en vue d'obtenir la gestion de l'Allocation de Cessation Anticipée des Travailleurs de l'Amiante d'autres CARSAT.

## 5.2. FAUTES INEXCUSABLES, REGISTRE DES AT BÉNINS, AIDE À LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES, COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PÉNIBILITÉ

### Fautes inexcusables



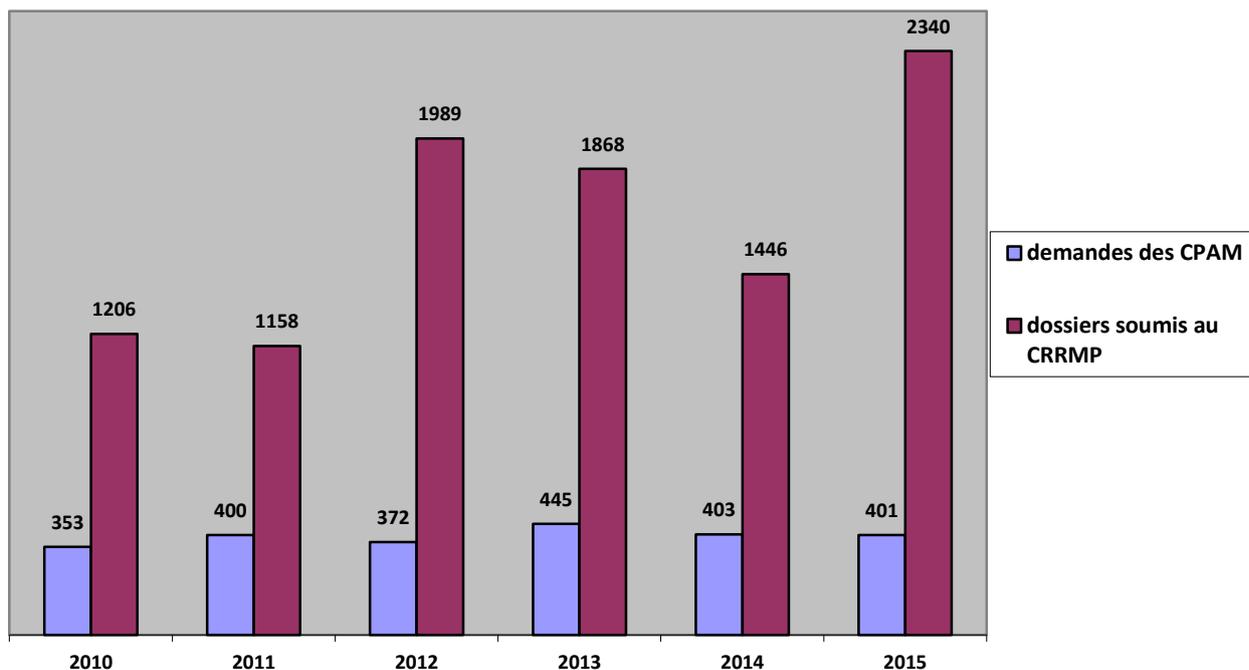
Une réponse est adressée à chaque assuré, accompagnée du rapport si une enquête a été réalisée par le Service Prévention (3 pour 2015).

### Gestion des registres de déclaration des accidents du travail bénins

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de registres délivrés	2 836	3 127	3 305	3 534	3 668
Nouveaux accords de délivrance de registres	493	444	386	358	361
Refus de délivrance	50	38	38	36	85
Retraits	99	202	196	263	142

## Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles



Un partenariat est en place avec la Direction des Services Techniques du Service Prévention des Risques professionnels, et des ingénieurs référents ont été désignés pour apporter une expertise technique dans l’instruction de ces dossiers.

Une étude ayant pour objectif la réduction des délais de traitement est programmée en 2016, en concertation avec le Secrétariat du CRRMP, conformément aux instructions de la CNAMTS.

### Commission Pluridisciplinaire Pénibilité

L’article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une commission pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite (cf. 3.10.5 PPI).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de réunions de la commission	5	11	9	11	8
Nombre de dossiers présentés	18	62	64	67	73
Nombre d’accords	16	47	50	54	59
Nombre de refus	1	15	13	12	12
Nombre de dossiers ajournés	-	-	1	1	2

## 5.3. INFORMATION ET COMMUNICATION

### Site Internet

La connexion à internet sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr) représente une part significative de recherche d’informations par publics. Ces publics sont aussi de futurs allocataires de régions que le service pourrait gérer à terme. Ces consultations génèrent des appels téléphoniques et des Web Accueils.

Ainsi, en 2015, les connexions ont été de :

- Amiante : 114890 pages vues dont 3678 pour les consultations des paiements,
- Registres AT bénins : 15025 pages vues, dont 8089 pour les pages d’accueil, 6793 consultations pour les demandes de registres et 143 pour le renouvellement des registres.

On peut donc noter une pertinence de l’offre offerte.

### Actions de communication

- Amiante : Réunion d’information le 9 Mars 2015 avec le concours de la CNAV et des régimes de retraite complémentaire en faveur des allocataires futurs retraités.

## **6. RÉSULTATS DU CPG**

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DECLARES CPG 2015

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu	Résultat atteint
P01	Troubles Musculo Squelettiques	Étape E0 : inscription des établissements	25	20	non
		Étape E1 : identification des risques	20	14	non
		Étape E2 : priorités d'actions définies	25	6	non
		Étape E3 : plan d'action défini	20	1	non
P02	Prévention des chutes dans le BTP	Action MOA	45	45	oui
		Action visites	45	43	Socle atteint
P03	Cancers Mutagènes et Reprotoxiques	Action chaudronnerie	25	23	Socle atteint
		Actions pressing	25	18	Socle atteint
		Action EMD	40	26	Socle atteint
P04	Plan d'Actions Régional	Logistique et messagerie express	50	50	oui
		Collecte et traitement des déchets	50	50	oui
		Magasin de bricolage et d'ameublement	50	50	oui
P05	Gestion Des Risques Entreprises	Programme ciblé sur les entreprises à risque	30	30	oui
P06	Incitations financières	AFS	25	25	oui
		ERI	20	0	non
		Contrat	15	0	non
P07	Jeunes et Nouveaux Embauchés	Définition des programmes d'action	20	20	oui
P08	Très Petites Entreprises	Actions sur les quatre secteurs ciblés	30	30	oui
P09	Amiante	Nombre d'actions et nombre de jours	20	20	oui
P10	Risques PsychoSociaux	Diagnostic de l'offre régionale	20	20	oui
<b>TOTAL PREVENTION</b>			<b>600</b>	<b>491</b>	
T01	Développement du compte AT/MP	Promotion régionale du compte AT/MP	57	57	oui
T02	Concordance des fichiers établissements des CARSAT et des URSSAF	Traitement des listes « TU30 » des établissements actifs en URSSAF et non actifs en CARSAT	57	57	oui
T03	Réduction des écarts en matière d'imputation des MP au compte spécial	Réduction de l'écart entre caisses régionales	86	0	non
T04	Contrôle interne	Discordance entre les arrêts de travail prescrits et les dépenses correspondantes	86	86	oui
T05	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction des signalements en vue de la fiabilisation des données AT/MP	32	32	oui
T05	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction du nombre de SE sans crédits ni débits	25	25	oui
T06	Déductions des dépenses non affectées à un sinistre	% de traitement des signalements	57	57	oui
T07	PMS Tarification	Mesure de la maîtrise des risques	neutralisé	neutralisé	Sans objet
<b>TOTAL TARIFICATION</b>			<b>400</b>	<b>314</b>	
<b>TOTAL CPG AT/MP CRAMIF 2015</b>			<b>1000</b>	<b>805</b>	

## **7. ANNEXES**

## **7.1. ACTIONS PRST 2**

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
<b>3 - Analyse AT graves et mortels</b>	Mise en commun et analyse des informations recueillies par la DIRECCTE, la CRAMIF et l'OPPBTB sur les accidents du travail graves et mortels : élaboration et publication d'une plaquette de synthèse. Analyse plus fine par secteurs d'activité des accidents du travail avec arrêt pour orienter l'action.	✓ Réinitialiser le travail d'analyse avec CRAMIF et OPPBTB	DIRECCTE
<b>5.1 - Améliorer la connaissance du caractère CMR</b>	Améliorer la prévention des risques dus à l'exposition par l'amélioration de la connaissance du caractère CMR	✓ Conforter et faire vivre la base de données CMR, élaborée dans le cadre du PRST 1 ✓ Expérimenter la faisabilité technique d'un dispositif de traçabilité collective des expositions professionnelles	DIRECCTE (dont MIR)
			CRAMIF
<b>5.2 - Approfondir les pistes dégagées dans le plan cancer 1</b>	Poursuivre les actions menées en collaboration avec l'ARS dans le cadre du plan cancer 1	✓ Favoriser la sensibilisation des entreprises, la mise en place du suivi post-professionnel ✓ Poursuivre mise en place d'outils de sensibilisation à la prévention de la désinsertion professionnelle	DIRECCTE (MIR) / ARS
<b>5.3 - Substitution par démarches sectorielles</b>	Encourager la substitution dans des secteurs d'activité ciblés	✓ Propreté ✓ BTP	DIRECCTE (dont UT 75, 92, 94)
			CRAMIF
<b>5.4 - Améliorer l'information des acteurs sur la présence d'amiante dans les bâtiments</b>	Permettre la mise en place d'un dispositif de coordination au plan régional pour le repérage de l'amiante dans les bâtiments lors des chantiers et interventions de maintenance et d'entretien, ainsi que pour les déchets qu'ils génèrent.	✓ S'appuyer sur l'expérience tirée de l'existence de ce type de coordination à Paris pour le plomb ✓ Mobiliser tous les acteurs ✓ Initier un échange d'informations entre les préventeurs et la DRIIE sur le circuit des déchets	DIRECCTE (dont UT 75)
<b>6 - Risques professionnels dans les établissements de soins</b>	Améliorer et approfondir la prise en charge des Risques Professionnels dans les établissements de soins en partenariat avec l'ARS.	✓ Mise en place d'un groupe de travail partenarial avec ARS, CRAMIF, ARACT, DIRECCTE, SST, Organisations Syndicales, fédérations professionnelles. ✓ Réalisation d'un document méthodologique opérationnel d'aide à l'évaluation des Risques Professionnels avec indication sur les ressources nécessaires. ✓ Présentation du document finalisé dans le cadre d'une action de sensibilisation des chefs d'établissements / CHS-CT et DP / cadres des conditions de travail / cadres de pôles / médecins du travail. ✓ Formation de personnes ressources. ✓ Prise en compte des aspects prévention des Risques Professionnels dans les CPAM.	DIRECCTE (dont UT 91, 92, 94 95)

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
<b>7.1 - TMS Mutualisation GT régional</b>	Approfondir la culture de prévention des troubles musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Continuer le travail de mutualisation du groupe régional pluridisciplinaire à travers les actions menées par chaque acteur.</li> <li>✓ Organiser un séminaire d'une demi-journée dans chaque département (où il n'a pas eu lieu) pour informer et échanger sur les pratiques de prévention entre acteurs de l'entreprise et préventeurs.</li> </ul>	ARACT
<b>7.2 - TMS : grande distribution</b>	Coordonner et diffuser des objectifs et des pratiques de prévention sur ce thème dans le secteur, à partir du travail partenarial et des actions de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser un pré-état des lieux : CRAMIF, ARACT, DIRECCTE avec UT via analyse des contrôles</li> <li>✓ Présentation de l'état des lieux aux partenaires sociaux de la branche pour les inciter à prendre des mesures</li> <li>✓ Articulation avec les actions de contrôle dans les UT et l'action sièges sociaux</li> </ul>	CRAMIF
<b>8 - RPS</b>	Développer et soutenir l'intervention des préventeurs et des membres de CHS-CT en favorisant la réflexion régionale et l'échange de pratiques entre acteurs de terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Continuer les groupes d'échanges de pratiques entre pairs (médecins du travail, représentants du personnel, inspecteurs du travail, CRAMIF).</li> <li>✓ Favoriser une approche et des échanges de pratiques pluridisciplinaires : organisation d'une à deux journées interdisciplinaires par an ouverte à un large public sur un thème ciblé (expertise, etc.).</li> </ul>	DIRECCTE (dont MIR)
<b>9 - Intérim</b>	Développer le suivi médical des salariés intérimaires et prévenir les risques auxquels ils sont exposés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consolider le travail entrepris en Seine-et-Marne</li> <li>✓ Approfondir l'analyse des risques et des postes de travail des salariés intérimaires dans le secteur de la logistique, en associant entreprises utilisatrices, entreprises de travail temporaire et médecins du travail.</li> <li>✓ Étendre l'expérience à un autre secteur d'activité, et à d'autres départements.</li> </ul>	DIRECCTE (UT 77)
<b>10 - Zones aéroportuaires</b>	Prévenir les risques liés à la Co activité et à la prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Établir un état des lieux sur chaque aéroport et capitaliser les actions déjà menées par chacun des acteurs.</li> <li>✓ Responsabiliser les donneurs d'ordre (ADP, compagnie aérienne, compagnie d'avitailleur) sur les risques et les actions préventives à mener.</li> <li>✓ Sensibiliser et associer les partenaires sociaux présents sur les zones aéroportuaires</li> </ul>	DIRECCTE (dont UT 93, 94)
<b>12.2 - Maintien dans l'emploi</b>	Prévenir la désinsertion professionnelle et les effets de la pénibilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobiliser une approche pluridisciplinaire dans le cadre de la mise en place des PDP dans chaque département (systématisation de la visite de pré-reprise, favoriser l'adaptation des postes de travail....): réunion départementale des acteurs</li> </ul>	CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
<b>13.1 - Risque routier</b>	Développer la prise en compte du risque routier par des actions ciblées	✓ Coordonner la campagne nationale d'action prévue en 2011 en direction des véhicules utilitaires légers entre la CRAMIF et la DIRECCTE et en exploiter les résultats	CRAMIF
<b>13.2 - Risque routier</b>	Développer la prise en compte du risque routier par des actions ciblées	✓ Développer une action spécifique liée aux déplacements professionnels des salariés du BTP des TPE dont l'activité est pour partie dépannage et interventions d'urgence.	OPPBTP
<b>13.3 - Risque routier</b>	Développer la prise en compte du risque routier par des actions ciblées	✓ Réaliser une étude dans le secteur de la livraison de restauration rapide pour déterminer l'opportunité et les modalités éventuelles d'une action ciblée.	DIRECCTE
<b>14 - Prévention des risques dans la propreté</b>	Faciliter l'identification des Risques Professionnels de ce secteur d'activité et la mise en œuvre de mesures de prévention, en faisant le lien avec les donneurs d'ordre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Terminer le guide à destination de la hiérarchie de proximité</li> <li>✓ Diffuser ce document</li> </ul>	DIRECCTE (dont UT 75,92, 94)
<b>15 - Prévention des risques sur les grands chantiers</b>	Renforcer les modes d'intervention sur la prévention en amont et la coordination de la sécurité sur les grands chantiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mener un travail préparatoire du choix du ou des chantiers (tramway, tunnels routiers, Grand Paris)</li> <li>✓ Capitaliser le travail réalisé dans quelques départements auprès des maîtres d'ouvrage</li> <li>✓ Coordonner l'action auprès des maîtres d'ouvrage au plan régional</li> </ul>	OPPBTP CRAMIF DIRECCTE (UT 75)

## **7.2. INFORMATION**

## Liste des 10 affiches INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
AA 746	Produits chimiques : 9 nouveaux pictogrammes de danger	417
AD 735	Produits chimiques. L'étiquetage évolue	350
AD 616	Travaillez bien équipé	299
AD 746	Produits chimiques : 9 nouveaux pictogrammes de danger	268
AD 676	Êtes-vous sûr d'être bien installé ?	266
AD 740	Produits chimiques. L'étiquetage évolue. J'ouvre l'œil	257
AD 577	Ne faites pas l'acrobate !	184
AD 677	Bougeons ! Aucune posture n'est bonne si elle est prolongée	169
AD 683	Régulièrement tournez le dos à votre ordinateur	167
AB 714	Travailler sur une échelle, ça risque de vous marquer...	160

## Liste des 10 brochures INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
ED 6199	Restauration traditionnelle. Exemples d'exposition aux risques	17 700
ED 922	Mieux vivre avec votre écran	5 284
ED 31	Installation, stockage rayonnages métalliques	4 000
ED 41	Peroxydes	2 700
ED 40	La couleur dans les locaux de travail	1 990
ED 20	Comment constituer les fiches de poste	970
ED 840	Évaluation des risques professionnels. Guide	792
ED 110	Qui interroger, qui avertir en prévention des risques professionnels ?	651
ED 140	Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement au travail	626
ED 923	Le travail sur écran en 50 questions	529

## Liste des 5 brochures CRAMIF les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
DTE 188	La prévention du risque routier dans les déplacements professionnels	100
DTE 215	Carrossier, tôlier, peintre : mes oreilles j'y tiens	35
DTE 163	Les déplacements en véhicules : un risque pour l'entreprise	10
DTE 214	Carrossier, tôlier, peintre : mes mains j'en prends soin	5
DTE 213	Carrossier, tôlier, peintre : mes poumons j'en prends soin	5

## Liste des 5 films les plus empruntés

Référence	Titre	Nombre d'emprunteurs
DV0327	J'ai mal au travail	6
DV0380	Alcool, drogues et travail	5
DV0394	Manager la santé et la sécurité dans son entreprise	5
DV0365	Le stress au travail, le démasquer pour le prévenir	4
DV0369	Napo dans ... le bruit ça suffit !	3

## Liste des 5 films les plus visionnés en entreprise

Référence	Titre	Nombre de spectateurs
DV0348	Les PEMP et le travail en hauteur	70
DV0375	Situations de travail dans l'industrie	64
DV0331	Petites chutes et conséquences	61
DV0369	Napo dans ... le bruit ça suffit !	61
DV0387	Soignants	60

# La CRAMIF et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

**Prévention :** conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

## 75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13  
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

## 77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34  
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

## 78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56  
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

## 91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05  
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

## 92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94  
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63  
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

## 94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57  
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

## 95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15  
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

**Service formation :** Tél. : 01 40 05 38 50 / formation.prevention@cramif.cnamts.fr

**Médiathèque :** Tél. : 01 40 05 38 19 / mediatheque.prevention@cramif.cnamts.fr

**Tarification :** calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54 / tarification.atmp@cramif.cnamts.fr

**Réparation :** contribue à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76 / reparation.atmp@cramif.cnamts.fr



Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France  
Direction Régionale des Risques Professionnels  
17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Téléphone : 01 40 05 32 64  
Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@CRAMIF